This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07438759 2

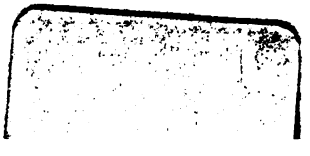

ANNEX

NGY
Studies

NQY

NQY

ŒUVRES POSTHUMES

RELIGIEUSES, HISTORIQUES

PHILOSOPHIQUES ET LITTÉRAIRES.

OEUVRES

POSTHUMES

RELIGIEUSES, HISTORIQUES

PHILOSOPHIQUES ET LITTÉRAIRES

D'ALEXANDRE DE STOURDZA.

ÉTUDES MORALES ET RELIGIEUSES.

—

DOUBLE PARALLÈLE.

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK

PARIS
DENTU, ÉDITEUR, AU PALAIS-ROYAL,
Galerie d'Orléans, 13.

—

1858.

9 C P

ÉTUDES

MORALES ET RELIGIEUSES.

AVANT-PROPOS.

Réimprimer un livre sans aucune vue d'intérêt, c'est faire preuve de confiance dans les favorables dispositions du public. Ces Etudes, dont nous lui offrons une nouvelle édition plus correcte que la première, n'étaient, on le sait, que des leçons données de vive voix, loin du sol de la patrie, à quelques jeunes Moldaves, proches parents et amis de l'auteur. En dictant ces pages succinctes et peut-être trop remplies, en dessinant ce cadre trop étroit pour la grandeur du tableau, M. de Stourdza n'avait qu'une chose à cœur : c'était de remplir une lacune des catéchisme ordinaires, qui supposent toujours dans la jeunesse du dix-neuvième siècle le fondement de la foi traditionnelle de nos pères demeuré intact.

Or il ne saurait en être toujours ainsi, surtout aux approches d'une civilisation naissante, qui éblouit l'œil de l'esprit encore peu fait à ses changeantes lueurs. C'est alors que la jeunesse, étonnée de ce qu'elle croit savoir, oublie ou rejette aisément ce qu'elle doit croire. Il im-

porte de l'inviter à de plus sérieuses études, en lui en donnant le fil, en lui indiquant les sources; il est utile de signaler à l'admiration des jeunes gens ce cortége imposant de grands penseurs qui tous sont venus se reposer de leurs travaux au pied des autels : têtes puissantes, mais fatiguées et s'appuyant avec délices sur la pierre angulaire, qui est Jésus-Christ.

Si la pensée qui a présidé à ces Etudes portait fruit, nous verrions bientôt la jeunesse orthodoxe s'enrichir des trésors de la science moderne sans lui rien sacrifier de sa nationalité essentiellement religieuse; nous ne la verrions plus, ou du moins rarement, échanger le témoignage des siècles et le patrimoine intellectuel de nos ancêtres; en un mot, la vérité révélée et salutaire contre des erreurs d'un jour.

ÉTUDE I.

DE LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ. EXISTENCE DE DIEU. QUATRE ORDRES DE PREUVES QUI LA DÉMONTRENT.

L'usage le plus noble que l'homme puisse faire de ses facultés intellectuelles, c'est de les consacrer à la recherche de la vérité. Mais la vérité se diversifie presque à l'infini selon la multiplicité des rapports qui existent entre les êtres. L'expression de chacun de ces rapports est par cela même une vérité. Les besoins et les penchants de l'homme le portent nécessairement à étudier ces vérités partielles, parce que sa condition sur la terre le force d'explorer les propriétés des éléments et des objets naturels, afin de pourvoir à sa propre conservation et aux jouissances de l'esprit qui sont aussi des besoins.

Mais il est une vérité qui a un objet plus élevé que toutes les combinaisons terrestres et les rapports mutuels des créatures ; c'est la vérité SALUTAIRE par excellence, celle dont aucune vérité partielle ne peut tenir lieu ; elle consiste dans la connaissance des rapports qui unissent l'homme à son Dieu, le temps à l'éternité, et les choses visibles aux choses invisibles.

Ce qu'il y a d'essentiel et de distinctif dans la recherche de la vérité salutaire, autrement dans l'étude de nos rapports avec Dieu, c'est qu'il ne suffit pas de s'y livrer par l'intelligence, comme cela suffit en matière de physique, d'astronomie, de géométrie, d'histoire, etc. Il faut de plus que le sentiment, le cœur participe à cette étude ; il faut, en un mot, pour y faire des progrès, l'homme tout entier. Je m'explique : on peut être égoïste et grand géomètre, on peut, à l'aide du calcul et d'un bon télescope, découvrir dans le ciel de nouvelles constellations et ignorer complétement ce qui se passe dans le fond de notre âme ; en un mot, on peut résoudre par la raison les plus grandes difficultés de la science, et néanmoins rester en soi-même impuissant à surmonter le moindre de nos mauvais penchants.

Il n'en est pas de même de l'étude de la vérité salutaire ; on ne la découvre qu'autant qu'on la met en pratique. C'est une barrière posée par la sagesse divine, un arrêt vraiment irrévocable. « Tu n'avanceras dans la connaissance de la vérité, ô homme, qu'autant que tu avanceras dans la pratique du bien : la lumière ne sera donnée à ton esprit qu'à proportion de la chaleur de ton âme ; l'œil de ton entendement ne discernera cette vérité qui t'est nécessaire, qu'autant que les ténèbres de l'orgueil ne l'offusqueront point. »

Après nous être bien pénétrés de cet axiome fondamental, portons nos regards et notre attention vers nos devanciers ; voyons si de tout temps les hommes ont reconnu et cherché une vérité salutaire, s'ils ont tous désiré de s'instruire de la nature de leurs rapports avec Dieu, ou, ce qui est la même chose, de l'origine et du but final de leur existence. Et d'abord toutes les religions qui ont

régné sur la surface du globe, que furent-elles, sinon des efforts plus ou moins heureux pour découvrir la nature de nos rapports avec le Créateur. Après les diverses religions populaires, viennent les philosophes de l'antiquité ; tous ont cherché le SOUVERAIN BIEN ; tous pour connaître Dieu ont interrogé tour à tour la nature, leur conscience et la tradition des peuples. Socrate et Platon n'occupent le premier rang parmi les sages que parce qu'ils ont eu des idées plus pures sur les rapports de l'homme avec la Divinité. Ces grands hommes ainsi qu'Aristote leur plus illustre disciple, partirent du principe de l'existence de Dieu. C'est qu'en effet on ne saurait douter de cette vérité, source de toutes les autres, qu'en doutant de sa propre existence. L'athée spéculatif, pour être conséquent, doit nier tout ce qui existe et devenir pyrrhonien. Mais il y a des athées pratiques, qui sans nier Dieu le démentent par leurs œuvres. David le roi-prophète les a peints d'un seul trait en disant : « L'insensé a dit, dans son cœur, il n'y a pas de Dieu. » Concluons de tout ceci que l'existence de Dieu est une vérité qui n'a pas besoin de démonstration. Et néanmoins la réflexion peut nous en fournir une infinité de preuves.

Ces preuves sont de quatre ordres différents :

1° Preuves LOGIQUES, tirées de la raison pure ;

2° Preuves naturelles, empruntées à la contemplation de la nature ;

3° Preuves MORALES, fournies par le témoignage de la conscience *(lex naturalis)* ;

4° Preuves HISTORIQUES, tirées du consentement universel des peuples *(traditio, sive consensus generis humani)*.

Nous renverrons l'exposé de toutes ces preuves à notre prochaine réunion.

ETUDE II.

PREUVES LOGIQUES ET NATURELLES DE L'EXISTENCE DE DIEU.

Nous avons dit que l'existence de Dieu était une vérité évidente qui n'avait pas besoin de démonstration, mais que néanmoins il existait quatres ordre de preuves qui servaient à la mettre dans tout son jour.

PREUVES LOGIQUES TIRÉES DE LA RAISON PURE.

Notre raison ne saurait opérer qu'en vertu d'un axiome fondamental : « il n'est point d'effet sans causes ; » l'effet est proportionné à la cause qui le produit. Or, le premier phénomène qui nous frappe au-dedans de nous et hors de nous, c'est le mouvement universel et perpétuel. En le contemplant, notre raison ne peut s'empêcher de remonter de cause en cause, du moteur immédiat au moteur plus éloigné, en sorte qu'elle plonge dans l'infini, et doit nécessairement s'arrêter à un PREMIER MOTEUR. Plus nous réfléchissons à l'essence de ce premier moteur nécessaire, plus nous nous persuadons que, pour être premier moteur, il doit être IMMUABLE. Car s'il ne l'était pas,

il serait sujet à l'action d'autres forces motrices, et par conséquent cesserait d'être le premier moteur que nous cherchons. C'est ainsi que la raison acquiert une première certitude de l'existence de Dieu, source unique et absolue du mouvement universel.

Mais, indépendamment du mouvement des corps célestes et de tous les corps en général, il existe une autre espèce de mouvement qui échappe à nos organes sensuels, et qui néanmoins est toujours actif dans la formation, le développement, la reproduction et la transformation des êtres; ce mouvement intime et mystérieux, c'est la VIE dans ses gradations innombrables : la vie des plantes, des animaux et des esprits. En l'étudiant, notre raison reconnaît bientôt que la vie n'est point inhérente à la conformation des objets; elle rconnaît, disons-nous, que la vie est un principe, une force indépendante de la matière, force qui sert à la modifier de mille manières différentes, et peut également dissoudre ses ouvrages en se retirant. Ce mouvement intime, cette vie émane nécessairement de la même cause que le mouvement palpable et universel. Car sa source doit être immuable et intarissable; sans quoi, elle impliquerait contradiction, tout comme un premier moteur qui ne serait point immuable. Tous les philosophes qui ont douté de cette première cause sont tombés dans des absurdités déplorables; ils ont eu recours à des atomes comme Epicure, à une matière d'abord inerte, qui tout à coup se féconde elle-même, ou bien à deux principes également INFINIS qui se combattent et produisent par leur conflit cet univers, mêlé de bien et de mal. Mais comment admettre deux êtres infinis dont l'existence s'exclut mutuellement? Si, pour éviter cet écueil, on admet un rapport d'infériorité entre ces

deux principes, n'est-ce pas en d'autres termes avouer l'existence et l'unité de Dieu, premier moteur et source de la vie ?

Lorsque vous voudrez un jour acquérir des notions plus détaillées sur ces questions abstraites, je vous invite à consulter les ouvrages de Clarke et d'Abbadie sur l'existence de Dieu.

PREUVES NATURELLES EMPRUNTÉES A LA CONTEMPLATION DE LA NATURE.

Pour peu que l'on porte un regard attentif sur la nature qui nous environne et dont nous faisons partie, on y découvre aussitôt, dans les moindres objets, l'empreinte d'une intelligence suprême. Chaque objet créé semble nous dire : Mon existence n'est pas fortuite ; j'émane comme toi d'une cause supérieure, et cette cause est intelligente, car mon existence a un but. Tel est le langage de la nature entière, et ce langage est aussi celui de notre raison. Lorsque Archytas, le philosophe tarentin, eut fait naufrage sur une île déserte, il aperçut en posant le pied sur la côte, des figures de géométrie tracées sur le sable. A cet aspect, ce sage infortuné reprit courage, et s'écria : « Dieux immortels, je vous rends grâce, il y a en ce lieu des hommes, des êtres pensants ! » C'est bien là le cri de la raison humaine qui reconnaît les traces de l'intelligence dans les objets extérieurs, et confesse hautement la nécessité des causes finales. A l'exemple d'Archytas, jetés par la volonté de Dieu dans le région muette de la vie, nous regardons autour de nous, et si notre raison est saine, nous sommes forcés de nous écrier : Il y a une

cause intelligente de tout ce qui nous apparaît, il y a un Dieu créateur. Lorsque ensuite on étudie la nature plus en détail, le merveilleux accord des aliments, les harmonies des différents règnes de la nature, les admirables instincts des animaux, leurs migrations périodiques, l'ordre des saisons, les influences des corps célestes sur la terre que nous habitons, enfin l'incomparable structure de l'homme, tout nous invite à méditer sur la sagesse, la puissance et la bonté de l'Etre, dont l'existence nous avait déjà été révélée par la nature même de notre raison.

ETUDE III.

—

CONTINUATION ET PREUVES MORALES.

De tout ce que nous venons de dire il résulte évidemment que quiconque méconnaîtrait dans la création une intelligence suprême créatrice, ressemblerait au naufragé qui, à l'aspect des figures de géométrie, eût nié la trace de l'esprit humain. Cicéron, en argumentant contre Epicure qui attribuait l'origine du monde à une agrégation fortuite d'atomes, dit ingénieusement : « Vouloir soutenir que cet univers est le produit du hasard, c'est comme si l'on affirmait que l'*Iliade* d'Homère aurait pu être le résultat d'un jeu de dés ; en sorte que les vingt-quatre lettres de l'alphabet, à force d'être mêlées entre elles et jetées hors du cornet, amenassent enfin des combinaisons de lettres dont la succession fût le texte de ce beau poëme. » Il y a deux manières d'envisager l'action et la présence de Dieu dans la nature ; l'une consiste à étudier les lois qui la gouvernent, l'autre à reconnaître l'empreinte d'une intelligence supérieure dans les moindres objets. La première est plus particulièrement le partage des sa-

vants; parmi eux Kepler et Newton sont ceux qui pénétrèrent le plus avant dans la connaissance des lois du mouvement; or Kepler était profondément religieux, et Newton, qui étudiait l'Ecriture sainte autant que la nature, avait coutume de se découvrir la tête toutes les fois qu'il proférait le nom de Dieu. C'est pourquoi un autre savant, Bacon, a dit : « Le demi-savoir mène au doute, la science complète ramène à la foi. » Enfin la seconde manière d'étudier la nature et par conséquent son auteur dans chaque objet, cette seconde voie, disons-nous, est à la portée de tout le monde, quoique les plus grands savants s'en soient aussi occupés. C'est ainsi que les grands anatomistes ont reconnu la sagesse de Dieu dans chaque fibre du corps humain; c'est ainsi que l'harmonie de l'œil avec la lumière, l'admirable structure de la main, les instincts des animaux et des plantes, tout fournit matière à d'inépuisables méditations; tout conduit à ce résultat : unité d'origine et de but dans l'ensemble des êtres créés. Il vous sera utile de lire là-dessus le premier volume du *Génie du Christianisme*, par Chateaubriand, et les deux admirables ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre intitulés : *Etudes de la Nature*, et *Harmonies de la Nature*.

Passons maintenant aux

PREUVES MORALES DE L'EXISTENCE DE DIEU.

L'homme connaît et sent qu'il est supérieur aux autres animaux; sa raison commande à leurs instincts, et il est plus fort qu'eux quoiqu'il soit le plus faible. Lui seul est un être perfectible et sujet à la dégradation, tandis que tous les autres animaux sont restés tels qu'ils étaient dès le commencement du monde, c'est-à-dire fidèles à leurs in-

stincts, mais incapables de s'élever au-dessus de leur sphère. En ceci l'être pensant reconnaît d'abord une intention manifeste du Créateur; il ne peut méconnaître le but pour lequel il a été doué d'une intelligence supérieure susceptible de s'élever et de déchoir. Bien que l'instinct de certains animaux, tels que l'abeille, le castor, la fourmi, soit étonnant, l'homme s'aperçoit bientôt de sa prérogative; elle consiste à savoir qu'il ignore certaines choses, tandis que les animaux, limités, mais parfaits dans leur sphère, n'ont point le sentiment de leur ignorance. Le témoignage des sens leur suffit. Un chien aboiera toujours en apercevant sa propre image dans une eau limpide, au lieu qu'un enfant, après s'y être trompé plusieurs fois, finira par découvrir l'erreur de ses sens; et, devenu homme fait, ce même enfant étudiera et découvrira un jour les lois de la réfraction de la lumière. Quelle immense distance entre l'homme qui réfléchit et l'animal qui suit son instinct, entre l'homme qui connaît son ignorance et l'animal qui ne la soupçonne même pas, entre l'homme perfectible presque à l'infini et l'animal condamné à rester éternellement stationnaire!

Ainsi la supériorité évidente de notre raison constitue une nouvelle preuve de l'existence de Dieu; car la puissance intellectuelle dont il nous a doués atteste la différence du but pour lequel nous avons été créés.

Mais nous avons dit ci-dessus que l'homme, susceptible de s'élever, l'était également de déchoir. Le libre arbitre est un attribut inséparable de la raison humaine. De même que notre œil distingue la lumière des ténèbres, de même aussi notre raison, depuis l'abus que nous avons fait de notre liberté, discerne le bien d'avec le mal, le juste d'avec l'injuste, et les fonctions corporelles qui le dégraden$_t$

d'avec celles qui l'ennoblissent à ses propres yeux. Cette opération de l'âme nous l'appelons CONSCIENCE, expression admirable qui se retrouve dans toutes les langues et veut dire étymologiquement : « sentiment de nous-mêmes, délibération avec nous-mêmes. »

ETUDE IV.

—

CONTINUATION ET PREUVES HISTORIQUES.

La conscience de l'homme est un instinct supérieur qui n'appartient qu'à la créature intelligente et libre; « c'est un flambeau qui éclaire tout homme venant au monde, » selon le témoignage de l'Ecriture-Sainte, c'est une voix intérieure distincte de notre raison, et qui nous avertit bien plus promptement qu'elle de ce qui est bien et de ce qui est mal. La conscience juge nos pensées, nos paroles et nos actions, sans qu'elle ait toutefois le pouvoir de nous les imposer; elle éclaire notre volonté sans la détruire; en un mot, dans l'état de dégradation où nous sommes, la conscience est restée juge, mais elle n'est plus législateur. Cette sublime faculté de notre âme, seul gage de notre céleste origine, est en même temps le témoin le plus constant de l'existence de Dieu; elle proclame cette vérité salutaire bien avant que notre raison en ait recherché les preuves; enfin la conscience ne discerne le bien et le mal, le juste et l'injuste, que parce qu'elle a le sentiment de la présence de Dieu, de sa bonté et de sa justice.

Pour mieux comprendre cette assertion, remarquez que dans l'ordre des objets physiques nous ne concevons les ténèbres, qui sont l'absence de la lumière, que parce que nous avons une idée de la lumière, et que nous ne pouvons déterminer une ligne courbe que parce que l'idée de la ligne droite préexiste dans notre esprit. On a vainement parcouru la surface du globe pour découvrir une peuplade tellement abrutie, qu'elle n'eût pas même le sentiment du bien et du mal, du juste et de l'injuste. C'est pourquoi l'on désigne ce sentiment inné sous le nom de loi naturelle (*lex naturalis*). En parcourant les ouvrages des plus grands écrivains du paganisme, nous trouvons que tous rendent hommage à l'existence de cette loi non écrite, non enseignée, mais gravée dans la profondeur de notre nature spirituelle. Sophocle le dit dans un des chœurs de ses belles tragédies :

Un Dieu suprême est dans cette loi, et elle ne saurait vieillir.

Cicéron emploie tous les trésors de son éloquence à peindre cette loi universelle qui a précédé, dit-il, la fondation de toutes les sociétés politiques, et se manifeste en tous temps et en tous lieux. En effet l'universalité de cette loi suffit déjà pour démontrer qu'elle ne vient pas de l'homme ; car a-t-on jamais vu des nations placées aux antipodes de notre globe s'accorder sur une vérité quelconque, à moins qu'elle ne leur fût révélée primitivement par le Créateur? C'est peut-être la seule langue universelle qui unit entre eux des peuples dissemblables en tout point ; la conscience est le seul contre-poids aux préjugés nationaux, aux influences du climat, aux habitudes dépravées qui se transmettent malheureusement de père en fils. Il faut bien que

cette loi de la conscience soit puissante et indestructible pour résister à l'action des divers climats. Voyez l'habitant de la zone torride devenu noir sous les rayons d'un soleil brûlant; comparez-le à l'Esquimaux ou au Samoïède habitant des régions polaires : ils diffèrent entre eux sur toutes choses, mais la conscience de l'un comme celle de l'autre prononce les mêmes oracles; ils ont tous deux le sentiment du devoir, l'horreur de l'injustice et l'instinct mystérieux de la pudeur. Le Nègre comme le Samoïède éprouveront de la joie après une bonne action, après une mauvaise le remords. Que si l'on rencontre parmi certaines nations des coutumes barbares, des préjugés injustes, des mœurs dissolues, ce n'est pas qu'ils ignorent la loi naturelle, mais c'est qu'ils l'appliquent à faux ou l'altèrent par de mauvaises traditions. Ce sont donc ces vérités immuables et universelles, gravées dans le fond du cœur humain, qui rendent témoignage à l'existence d'un législateur suprême, et qui sont la source de toute législation sur la terre, comme de tout état social. Sans l'aiguillon intérieur du remords, que de crimes resteraient impunis dans ce monde! Quels moyens y aurait-il de gouverner les hommes sans le concours de cette loi inexorable qui les gouverne intérieurement? Toutefois l'homme possède le funeste privilége de pouvoir opposer sa volonté au témoignage de sa conscience; plus il se permet de répéter ses actes de rébellion contre sa propre loi, et plus il approche du terme fatal de sa dégradation intellectuelle; alors la conscience se tait, le coupable s'endurcit dans le mal, la parole intérieure de Dieu lui est retirée, et l'on peut dire avec vérité qu'il meurt spirituellement.

PREUVES HISTORIQUES.

Nos rapports avec Dieu s'appuient finalement sur des preuves historiques, dont l'ensemble est appelé « la tradition du genre humain » *consensus generis humani*. En remontant aux temps les plus reculés de l'existence de l'homme, on est frappé de rencontrer chez toutes les nations des traditions essentiellement uniformes sur la création du monde, sur la désobéissance du premier homme, le déluge universel, la division des langues et la nécessité de fléchir la justice de Dieu par des prières, des sacrifices et des expiations. Que les nations rapprochées les unes des autres et placées en contact perpétuel se soient transmis ces doctrines par tradition, c'est ce qui se conçoit aisément; ainsi les Egyptiens, les Assyriens, les Perses, les Grecs et les Romains ont pu se copier les uns les autres. Mais comment méconnaître une souche commune et un enseignement primitif, lorsqu'on voit les Caraïbes des Antilles et les peuples de l'Inde, les Chinois et les Groenlandais croire et enseigner tous les mêmes vérités sur l'origine de la chute du genre humain? Dans ces récits, souvent bizarres et informes, les détails varient à l'infini d'après le génie et le goût des différents peuples; mais le fond de ces récits est constamment le même : tous les hommes, à tous les âges du monde et sous tous les climats, ont proclamé et proclament tout d'une voix la création, la félicité primitive de l'homme, sa révolte et sa chute, le déluge universel, la division des langues et la nécessité d'un culte d'expiation. Quand vous en aurez l'occasion et le loisir, vous ferez bien de lire sur ce sujet plusieurs relations tirées des lettres édifiantes et curieu-

ses de plusieurs célèbres missionnaires, l'*Histoire de l'ancien Monde*, par Schukford; le *Traité sur les sacrifices*, par le comte de Maistre; *le Monde primitif*, par Court de Gébelin; *la Symbolique* de Kreutzer, et un grand nombre d'autres ouvrages qui, si on les lit avec choix, contribueront tous à démontrer la vérité de notre assertion.

ETUDE V.

—

RÉCAPITULATION DES MÊMES VÉRITÉS.

Résumons en peu de mots ce qui a fait l'objet des quatre études précédentes. Il y a autant de formules de vérités qu'il y a de rapports entre les êtres; mais les rapports des êtres créés à l'Etre créateur constituent la vérité par excellence, et nous l'avons appelée VÉRITÉ SALUTAIRE pour la distinguer de celles qui ne nous sont qu'utiles sans être indispensables à notre salut, à notre bonheur éternel. Nous avons vu que la source de toute vérité salutaire, c'était le principe de l'EXISTENCE DE DIEU. Bien que cette vérité n'ait pas besoin de démonstration, nous avons essayé de la mettre en évidence par quatre ordres de preuves, savoir celles que nous fournit la raison pure sur la nécessité d'un PREMIER MOTEUR, d'un être infini qui est essentiellement un et une source inépuisable de vie. Puis nous avons étudié les témoignages de l'existence de Dieu que nous fournit la contemplation de la nature; la beauté de l'œuvre reporte involontairement notre intelligence vers celui qui en est l'auteur. La sagesse de Dieu est tellement

empreinte dans la création, qu'on ne saurait y méconnaître l'absence de tout concours fortuit. A l'appui de ces réflexions, nous avons cherché à définir la conscience de l'homme, et à y déchiffrer les caractères sacrés et ineffaçables de la LOI NATURELLE. Cette loi est restée une et invariable, malgré la diversité des lois, des coutumes et des préjugés de peuples qui l'altèrent sans pouvoir la détruire. Enfin, nous avons interrogé les annales de la tradition universelle; et, en tout lieu comme en tout temps, elles nous ont offert les mêmes réminiscences sur l'origine de l'homme, sa dégradation primitive, le déluge universel, la division des langues et la nécessité absolue d'un culte d'expiation. Après avoir parcouru tout cet enchaînement de preuves, nous arrêterons-nous à cette vérité fondamentale sans en tirer toutes les conséquences ? Cet être infini et parfait, ce créateur de mondes innombrables, ce législateur suprême qui écrit sa loi dans le fond des cœurs, ce souverain maître qui perpétue la mémoire de ses grandes dispensations par la tradition des générations humaines, DIEU, en un mot, ne serait-il pas le conservateur de son œuvre après en avoir été le créateur? ou plutôt la permanence de l'univers est-elle autre chose qu'une création continuelle? C'est cette action non interrompue de Dieu sur ses œuvres que nous appelons PROVIDENCE; elle émane de la sagesse et de la bonté divine, et pourvoit sans cesse à ce que toutes les créatures se conservent dans leurs sphères respectives et remplissent le but final de leur création. On a vu, dès les temps les plus anciens, et l'on voit encore aujourd'hui, des hommes qui méconnaissent l'action de la Providence, parce qu'ils n'en conçoivent point l'universalité et les ressorts; on désigne ces hommes sous le nom de déiste, parce que, en

admettant l'existence de Dieu, ils rejettent sa Providence et pensent que la création subsiste machinalement en vertu de certaines lois. Cette doctrine est d'une inconséquence révoltante; elle se refuse follement aux déductions rigoureuses d'une vérité qu'elle admet elle-même; elle plonge l'homme dans l'apathie et le fatalisme et frappe tous nos bons sentiments de stérilité. A tout prendre le déisme n'est qu'un déguisement assez maladroit de l'athéisme; il semble que la toute-présence de Dieu importune les déistes; ils croient que Dieu serait embarrassé de pourvoir aux besoins de chaque être en particulier. Comme si, par rapport à Dieu, il y avait quelque chose de grand ou de petit! Or, l'Ecriture-Sainte nous apprend, en opposition complète au déisme, que les cheveux de notre tête et les battements de notre cœur sont comptés. Après les déistes, viennent les manichéens, qui substituent les rêves d'une imagination malade aux vérités radieuses de l'intelligence et de la foi. Les manichéens, pour expliquer l'énigme du monde, admettent deux principes également puissants, celui du bien et celui du mal; ils supposent en Dieu une région de ténèbres mêlée avec celle de la lumière; ou bien ils inventent une divinité subalterne par laquelle l'univers a été formé et qui s'en est établie le tyran. Ces erreurs étaient communes aux gnostiques des premiers siècles de l'Eglise; elles sont absurdes et contradictoires, puisqu'elles supposent l'existence de deux êtres infinis, et confondent dans une même lutte les éléments du bien et du mal, qui ne peuvent jamais émaner d'une même source. Les manichéens semblent oublier que le mal n'est qu'une négation, qu'un principe de destruction, lequel ne peut se concevoir que parce que le bien a préexisté de toute éternité; au lieu que notre es-

prit peut concevoir le BIEN en lui-même, en faisant abstraction totale de l'idée du MAL. Tel est aussi le rapport de la lumière avec les ténèbres, et celui de l'œil sain à l'œil malade.

Vient enfin le panthéisme, autre effort encoreplus subtil de l'esprit, pour concevoir la toute-présence et la providence de Dieu. Le panthéiste dit: « Dieu, c'est l'univers ;» et, par une conséquence presque inévitable, il est forcé de dire, « L'univers c'est Dieu. » C'est ainsi que le panthéisme confond le Créateur avec son œuvre, et conduit insensiblement l'homme à ne plus faire de distinction entre le bien et le mal. A la vérité, bien des panthéistes se défendent de cette funeste conséquence de leur propre doctrine; ils voudraient se placer entre leur propre maxime : « Dieu est tout, » et celle du vrai chrétien, qui proclame et confesse : « que Dieu est tout en tous, qu'il est partout, mais que l'essence divine ne saurait être celle de la créature; que Dieu créa tous les êtres d'après un modèle de perfection qui est en lui, mais rien qui lui soit égal et de la même nature. »

D'où le chrétien conclut que « Dieu est un, tout-puissant, créateur et conservateur de ses œuvres, qu'il est le souverain bien, *summum bonum*, et que le mal apparent dans l'univers ne saurait émaner directement ni de son essence parfaite, ni de sa volonté sainte. »

ETUDE VI.

—

IMMORTALITÉ DE L'AME HUMAINE.

La conviction de l'existence de Dieu et la connaissance de ses divins attributs se confondent, nous l'avons dit, Messieurs, avec le sentiment intime et réfléchi de notre propre existence. L'homme est irrésistiblement conduit à en douter, sitôt qu'il révoque en doute l'existence du vrai Dieu, tout-puissant, infiniment sage et bon, conservateur des êtres qu'il a créés.

Or l'idée de spiritualité de la cause première et de sa présence impalpable en tous lieux (ce qui est une même chose), emporte nécessairement avec elle la persuasion de la spiritualité de notre âme. « Ce qui conçoit doit renfermer une analogie avec ce qui est conçu. » Voilà pourquoi la brute ne comprend pas l'homme, et les êtres inanimés n'atteignent point au mode d'existence des animaux organisés pour avoir et exercer une spontanéité quelconque. Ces réflexions abstraites et générales pourraient par conséquent nous dispenser de vous offrir une série de preuves accessoires sur la spiritualité et l'immortalité de l'âme.

Mais de même que nous vous avons présenté l'aperçu des preuves logiques, naturelles, morales et historiques qui viennent à l'appui du dogme fondamental de l'existence de Dieu, nous allons essayer d'indiquer ici les considérations principales qui militent en faveur de notre immortalité dérivée et relative. Je dis dérivée et relative, car l'immortalité absolue appartient à Dieu seul, source adorable et intarissable de toute vie et de tout mouvement. C'est pourquoi le grand Apôtre s'exprime ainsi en parlant du vrai Dieu, Père Eternel : « qui seul possède l'immortalité et habite une lumière inaccessible (1).»

J'entre en matière. Les preuves accessoires de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme humaine forment également quatre catégories distinctes, savoir ;

1° Preuves logiques ;

2° Preuves empruntées à l'étude de la nature ;

3° Preuves morales fondées sur le consentement unanime du genre humain et sur les instincts les plus forts ;

4° Preuves puisées dans le code des révélations divines, et aussi certaines que ce code est authentique et vrai.

PREUVES LOGIQUES ET MORALES.

Placé au sommet de l'échelle des êtres visibles, l'homme, par toutes ses facultés intellectuelles, manifeste la présence, dans son organisation, d'un principe pensant, entièrement distinct de la matière, quoique étroitement uni à elle par le lien mystérieux de la vitalité.

ETENDUE et PENSÉE s'excluent mutuellement ; l'idée du

(1) ὁ *μόνος ἔχων ἀθανασίαν φῶς οἰκῶν ἀπρόσιτον*, etc., Saint Paul.

temps est aussi une notion acquise par la sensation et l'expérience. Voilà pourquoi les enfants n'acquièrent que lentement et peu à peu la double notion du TEMPS et de L'ESPACE. Bien que le principe qui PENSE et VEUT dans l'homme soit passible des influences et soumis aux altérations de notre organisation physique, cette DÉPENDANCE n'est point une IDENTITÉ. Car s'il y avait IDENTITÉ, il n'y aurait point COMBAT. D'ailleurs, les limites de cette dépendance nous sont connues et révélées intimement. L'homme sait qu'il peut vouloir en opposition à ses appétits corporels. Il découvre des facultés puissantes dans un corps chétif; il se voit et se sent dépérir, sans rien perdre de ses facultés d'AIMER et de CONCEVOIR.

Les phénomènes du sommeil, du rêve et de la léthargie lui révèlent, dans les replis de son organisation les plus cachés, une force intelligente perpétuellement active, capable de faire abstraction du temps et de l'espace, destinée à tendre en toutes choses vers l'INFINI, et qui n'a nul besoin par elle-même de repos, autrement de CESSATION D'EXISTENCE.

Or, ce sentiment aspirateur de l'infini au milieu des choses finies, bornées et périssables, joint à la conscience que nous avons de notre ignorance, constitue le gage de l'immortalité de notre principe pensant, de l'esprit. L'instinct de l'infini serait une tendance sans objet, si notre âme n'était pas immortelle. Il atteste cette vérité jusque dans ses écarts.

Or Dieu ne crée rien en vain; et tout, en nous comme hors de nous, a une cause finale.

Le sentiment de l'infini, combiné avec celui de notre ignorance, nous élève et nous sépare à jamais de la condition de la brute, qui « ne sait point qu'elle ignore » et

ne veut rien au-delà de la sphère de ses besoins et de ses habitudes. C'est pourquoi le temps ne pèse point aux animaux, tandis qu'il obsède l'homme en l'avertissant de chercher un ordre de choses éternel.

Ajoutez à tous ces faits l'existence et le don de la PAROLE, réservée à l'homme seul, et qui est à l'esprit ce que la lumière est au monde physique, et vous éprouverez, Messieurs, en vous-mêmes, tous les symptômes d'une persuasion irrésistible, que les impressions fugitives des sens ébranlent quelquefois, sans jamais pouvoir la détruire.

Considérons encore que l'être PERFECTIBLE doit être IMMORTEL. Sans cette condition, la majeure partie des facultés qu'il possède n'eussent été qu'une méprise de l'Esprit créateur; et la conscience du bien et du mal n'eût été qu'une torture gratuitement infligée à l'être périssable, qui ne serait débiteur que du néant; j'ai rapproché ici les preuves logiques et morales, en vertu de l'unité de nos puissances intellectuelles, parce qu'il est impossible d'isoler les divers attributs de l'âme, comme on ampute les membres du corps.

Ayant ainsi réuni et confondu ces deux genres de preuves, je n'y ajouterai que celles qui dérivent du consentement unanime du genre humain. En effet, partout le désir de survivre au corps, l'amour de la gloire, le culte des tombeaux, les traditions des peuples les plus grossiers sur l'attente d'une vie future, les fictions ingénieuses de la métempsycose destinées à résoudre le double problème de notre dégradation et de notre perfectibilité, tout, jusqu'à l'abîme du suicide, tout atteste l'acquiescement des hommes de tous les temps à une vérité plus ancienne que le temps et l'univers.

PREUVES EMPRUNTÉES A L'ÉTUDE DE LA NATURE.

Il était conforme à la sagesse infinie du Créateur de révéler à l'homme, par le spectacle de la création, les vérités et les lois essentielles du monde intellectuel, qui ne tombe point sous les sens. C'est pourquoi nous voyons que le règne végétal et le règne animal présentent une foule d'emblêmes de l'immortalité de l'âme humaine, caractérisée par la permanence des forces productives et impalpables qui survivent aux diverses organisations. La fécondation et la transformation des moindres germes destinés à produire des résultats qui leur sont entièrement incommensurables; la métamorphose de la chrysalide et de beaucoup d'autres insectes; l'existence efficace des substances impondérables, telles que la lumière, la chaleur et les produits définitifs de l'analyse chimique, qui tous agissent et se propagent en raison inverse des masses et des dimensions perceptibles à nos sens; enfin la progression ascendante de tous les êtres organisés qui se graduent d'après leur dignité respective et se subordonnent à l'homme, placé au haut de l'échelle de la création, ne sont-ce pas autant d'indices de la vérité que pressent le cœur de l'homme? Et les cieux, qui, selon la magnifique expression du roi-prophète, « racontent la gloire de Dieu, » ne nous révèlent-ils rien sur l'immortelle destinée de la créature pensante et perfectible, seule douée des facultés nécessaires pour expliquer le langage des sphères, peser et mesurer les corps célestes et découvrir la loi qui règle leurs mouvements harmonieux?... Et cette créature intelligente rentrerait tout entière dans la poussière qui l'enveloppe et la captive, après avoir

admiré et souvent deviné les merveilles de l'œuvre du Tout-Puissant?...

Dieu briserait-il le miroir animé dans lequel il s'est plu à faire reluire son image, et s'arrêterait-il, dans la série des êtres, aux simples phénomènes d'une éphémère vitalité? Non, Messieurs; le spectacle de la nature proteste aussi contre la doctrine désespérante de ces sophistes à courte vue, qui nient l'immortalité de l'âme, parce qu'ils la redoutent, et qui élèvent de loin en loin leurs voix discordantes dans la succession des siècles, comme si elles pouvaient étouffer le cri unanime du genre humain tout entier.

Mais l'homme est un être déchu, aux prises avec l'orgueil et la convoitise; pour que les ténèbres, toujours croissantes autour de lui à mesure qu'il s'éloigne de sa haute origine, ne parvinssent jamais à éteindre le flambeau de la conscience et de la saine raison, il lui fallait un point d'appui et de refuge extérieur, une lisière protectrice des générations en marche, le bâton du voyageur dans la vallée de larmes, et cet appui, Dieu le lui donna dans sa miséricorde : ce sont les TRADITIONS SACRÉES, transmises d'âge en âge. Leur témoignage imposant, auguste, irrécusable, achève de nous convaincre de l'immortalité de nos âmes. Ces divins oracles nous apprennent que la mort de l'âme n'est autre chose que sa séparation d'avec son principe, son Dieu; vérité formidable préfigurée, quoique imparfaitement, par la mort physique, laquelle est aussi une séparation entre le corps et son principe vivificateur.

PREUVES DE L'IMMORTALITÉ DE L'AME EMPRUNTÉES A LA RÉVÉLATION.

La Genèse, en déroulant à nos yeux le magnifique tableau de la création progressive de l'univers nous enseigne que L'HOMME, la plus parfaite des créatures terrestres, fut créé à L'IMAGE de son Dieu et à sa RESSEMBLANCE. Ce livre inspiré vers lequel se reportent tôt ou tard les vaines opinions des hommes, comme des vagues qui refluent sans cesse vers le rocher surmonté d'un phare au milieu de l'Océan; ce livre nous révèle encore que le CORPS du premier homme a été pris de la terre, tandis que son âme est le produit du souffle créateur de son Dieu. Voilà donc une distinction expressément établie et profondément tracée entre le principe PENSANT et l'organisation PHYSIQUE de l'homme; deux modes de création ont concouru à le produire; par le premier, Dieu emprunte aux éléments les substances génératrices de nos corps; par le dernier, il crée immédiatement cette UNITÉ SPIRITUELLE qui est en nous et qui n'est pas simplement UN SOUFFLE DE VIE. Car cette unité vivante reçoit en outre l'image et la ressemblance de son Créateur, c'est-à-dire qu'elle devient INTELLIGENCE et AMOUR. UNE et TERNAIRE à l'instar de son archétype éternel, notre âme est en même temps PENSÉE, PAROLE et ACTION; elle est libre du joug des instincts aveugles qui gouvernent la brute; elle peut tendre de toutes ses facultés vers son divin modèle, ou s'en éloigner en se cherchant elle-même dans les objets extérieurs. En un mot, l'âme peut souiller l'image de Dieu, qui est en elle; mais elle essaierait vainement d'en

effacer l'empreinte, car elle n'a point reçu le pouvoir de s'ANÉANTIR.

A partir de la double révélation que nous venons de signaler, la chaîne entière des Saintes-Ecritures présente à chaque page des témoignages éclatants de l'immortalité de nos âmes. Les énumérer, ce serait passer en revue tous les trésors de la parole divine; David définit l'homme par ces mots : « L'homme est chair; c'est un esprit qui passe et ne revient point (1). »

Salomon proclame « que le corps de l'homme rentre dans la poussière et que son âme retourne vers son Dieu.» Tous les prophètes appelés à prédire le mystère de l'Incarnation du Verbe et de notre Rédemption, établissent et confirment par cela même le dogme primordial de l'immortalité de nos âmes, planant entre les cieux et un abîme, je veux dire la béatitude éternelle et l'éternelle réprobation. Si toute chose doit être estimée à la valeur que lui assigne l'auteur de son existence, est-ce trop de l'immortalité de nos âmes pour concevoir l'immensité du prix qui a été payé pour les racheter de la perdition?

C'est bien là l'idée fondamentale de l'Ancien Testament, qui revêt de figures et révèle par des analogies les principaux mystères de l'avenir éternel qui nous attend. « Les dons de Dieu sont sans repentance; » il ne les retire point et ne change point les décrets de son amour et de sa sagesse au gré de nos prévarications et de nos infidélités.

Mais le rideau de l'ancienne loi se lève, περιαιρεῖται; le code de l'alliance de grâce est proclamé; les ombres se dissipent, les divines promesses se multiplient et nous inondent de lumière, en sortant de la bouche de notre Sau-

(1) Σάρξ ἐστι; πνεῦμα πορευόμενον καὶ οὐκ ἐπιστρέφον. Ps. de David.

veur Jésus-Christ. Il se qualifie lui-même d'époux de nos âmes; il désigne ce que nous appelons la mort, comme le passage de la mort à la vie. Il promet enfin le salut éternel à la pénitence, et la vision de Dieu à la pureté du cœur.

C'est ce que la suite de nos études achèvera de mettre en évidence. N'anticipons point sur leur développement logique et naturel.

Qu'il nous suffise, Messieurs, d'avoir constaté par quelques réflexions préliminaires la solidité des arguments qui plaident en faveur de l'immortalité de l'âme humaine, devant le tribunal de la saine raison et de la conscience du genre humain.

ETUDE VII.

—

ORIGINE DU PÉCHÉ.

Si l'on consulte les annales du genre humain sur la mystérieuse origine du mal, l'on ne tardera pas à se convaincre que les diverses races humaines ont puisé à cet égard leurs traditions à la même source ; malgré les sophismes et les subtilités de l'esprit, l'homme, dans tous les climats, n'a jamais douté qu'il n'ait été créé MORALEMENT LIBRE, par conséquent capable de choisir entre le bien et le mal, et, dès lors, susceptible de s'élever ou de déchoir. C'est qu'en effet, ainsi que nous l'avons observé dans une de nos études précédentes, il serait conforme à la sagesse et à la toute-puissance divine de mettre le sceau à toutes ses créations subalternes par la création finale de L'ÊTRE RAISONNABLE ET LIBRE. Et remarquez que ces deux attributs sont de leur nature inséparables. A quoi eût servi la raison sans la liberté morale, et réciproquement quel funeste présent que cette liberté morale sans le flambeau de la raison et de la conscience ? Nous avons déjà dit ailleurs que l'homme, la créature raisonnable, fut primitivement destiné à rendre un culte intelligent à son

Créateur. Or, ce culte en ESPRIT et en VÉRITÉ, c'est-à-dire par la pensée et par l'action, eût été évidemment une chimère ou un instinct aveugle sans la liberté morale. Employons ici une comparaison : une machine, un instrument, produit de l'industrie humaine, est d'autant plus admirable qu'il est moins dépendant, quant à ses fonctions, de la main de l'ouvrier. Plus cet instrument, disons-nous, se rapproche du mouvement perpétuel interne, plus il est parfait, et plus nous admirons la sagesse de celui qui l'a perfectionné. Ceci n'est qu'un faible indice pour nous faire pressentir comment, sur cette longue échelle des êtres, depuis l'échelon inférieur de la matière organisée jusqu'à l'idéal étonnant de la spontanéité humaine, Dieu s'est plu à graduer ses œuvres infinies jusqu'à l'être dans lequel se réfléchit sa toute-puissance sous la forme de notre liberté morale. Certes, ce présent inestimable étant en même temps un glaive à double tranchant, il place l'homme entre le ciel et un abîme sans fond ; il dépose en lui le germe de l'ange et du démon, enfin il renferme en lui seul le secret des destinées des hommes jusque dans un avenir éternel. Si l'homme n'avait pas été créé capable d'obéir et de désobéir à son Créateur, il eût été également incapable d'offrir à Dieu un culte volontaire. Or, ce culte libre, inspiré par l'amour et la reconnaissance, était précisément le but final de son existence. Telle est la nécessité purement rationnelle qui rendit l'homme accessible aux influences du mal, c'est-à-dire à tout ce qui l'éloigne de Dieu et de sa perfection.

Nous avons déjà dit, étude cinquième, lorsque nous combattions le manichéisme, que le mal ne saurait être un principe co-éternel au bien, puisque notre esprit concevait le bien en lui-même comme source de vie, d'har-

monie et de conservation, tandis que le mal n'était qu'une NÉGATION, une idée purement relative que nous ne pouvions concevoir que par l'idée du bien. Il découle évidemment de cette vérité logique que Dieu étant CELUI QUI EST la source unique d'où procède la vie, l'harmonie et la conservation, le mal, principe secondaire, ne saurait aucunement émaner de son essence. Or, ce principe secondaire que nous appelons le mal, principe de rébellion, de destruction et de mort, a pris sa source dans l'écart spontané, ou l'abus de la liberté des créatures intelligentes créées antérieurement à l'homme. Ce germe de rébellion et de mort se manifeste à notre esprit sous trois formes différentes : le mal MÉTAPHYSIQUE, le mal MORAL et le mal PHYSIQUE. Nous n'avons que peu de révélations expresses sur l'origine de ce mal métaphysique engendré par l'orgueil des pures intelligences qui abusèrent de leurs dons. Quant au mal moral, il se manifeste clairement dans l'homme, divise intérieurement ses plus nobles facultés, offusque sa raison en l'éloignant de celui qui en est la lumière, et, entraînant l'homme dans une dégradation toujours plus profonde, il engendre le mal physique, c'est-à-dire les maux corporels, la défaillance des forces et la séparation finale du corps et de l'esprit que nous appelons LA MORT. Cette funeste tendance à la destruction est pourtant un bien, car elle arrête la progression du mal dans l'individu ; ce qu'il y a de formidable dans les conséquences du mal moral, c'est que non seulement il engendre le mal physique dans l'homme pécheur, mais encore il se répand hors de lui sur la nature physique. Car l'homme ayant été primitivement destiné à être comme le souverain administrateur et le gardien de la nature physique, Dieu a voulu que le domaine se

naître, et que la demeure fût
at de dégradation de l'habitant.
s nations policées ou sauvages
r l'ineffaçable souvenir des grands
. à diverses époques, ont changé
, la température des divers climats,
tés de plusieurs espèces d'animaux.
z longtemps que les traditions sur la
e, le déluge universel et autres cata-
la croyance exclusive de quelque race
depuis que les enfants de Japhet ont dé-
veau continent et sont allés chercher des
lées du reste du monde dans les terres aus-
e n'a pas été la surprise des voyageurs en re-
ns ces régions reculées les mêmes croyances,
figurées par des idées locales et de grossières
. Ce témoignage imposant est comme un seul cri
fère de siècle en siècle l'ensemble successif du
humain. Au Mexique, on montre encore aujour-
plusieurs énormes pyramides dont la structure rap-
les pyramides d'Egypte, et les indigènes attribuent
n de ces monuments à un ancien géant ou héros, qui
éleva, disent-ils, après le déluge pour s'en préserver à
l'avenir, et s'attira, par cette entreprise, la colère du grand
Esprit. Ainsi donc la liberté morale que Dieu dispensa à
la créature intelligente fut comme le gage de notre res-
semblance avec celui dont notre esprit est issu. Ce sublime
et glorieux privilége a été, à la vérité, le principe de la
chute de l'homme; mais il est en même temps la condi-
tion absolue sans laquelle l'homme ne saurait rendre un
culte à son Créateur et s'unir à lui en esprit. Voilà ce que
s avons appelé ci-dessus un glaive à double tranchant;

mystère adorable que la conscience de l'homme proclame hautement, quoiqu'il ne soit pas donné à la raison de l'homme d'en sonder ici-bas toute la profondeur. Après avoir montré l'origine du mal principalement dans l'homme et le fait incontestable de sa chute volontaire ou PÉCHÉ ORIGINEL, il nous reste encore à développer comment le germe du mal s'est ensuite transmis de génération en génération; et, après cette dernière étude de vérité abstraite, nous rentrerons enfin dans le domaine des révélations écrites et positives, là où la religion naturelle ne forme plus qu'un tout avec la religion révélée, source du salut de l'homme et de sa régénération.

ETUDE VIII.

—

CHUTE DE L'HOMME. TRANSMISSION DU PÉCHÉ ORIGINEL.

Parmi les diverses traditions sur l'origine du mal dans l'homme, toutes plus ou moins concordantes entre elles, il en est une qui n'a jamais varié pendant le cours des siècles, et nous a été transmise dans sa primitive vérité. Cette révélation, écrite par Moïse, se serait nécessairement altérée comme toutes les autres traditions, si la Providence n'avait pas choisi un peuple spécial pour être le dépositaire du livre sur l'origine de l'univers. On l'appelle communément la GENÈSE, ou bien le premier livre de Moïse. Les savants ont beaucoup fouillé dans les annales de tous les peuples pour trouver un livre plus ancien que la Genèse. Mais toutes ces recherches sont demeurées infructueuses jusqu'à présent; il est prouvé aujourd'hui par les recherches de la société royale de Calcutta et par celles de tous les missionnaires, que les livres sacrés des Indous et des Chinois sont loin de remonter à une si haute antiquité. D'ailleurs aucun de ces livres n'approche de la grandeur, de la majesté et de la simplicité de la Genèse.

Et ce livre avec tous ceux qui composent l'Aancien Testament s'est conservé jusqu'à nos jours entre les mains d'un peuple dispersé sur toute la surface de la terre, mais toujours fidèle à garder ce précieux dépôt dont lui-même a perdu le vrai sens. La nation juive porte partout avec elle ce document accusateur, qui renferme tant de vérités précieuses pour le reste de la race humaine. La main de Dieu est visible dans cette merveilleuse combinaison. Après avoir souvent contesté la haute antiquité de la Genèse, on a essayé d'en ébranler l'autorité par les découvertes des sciences naturelles. Les uns ont dit : la Genèse se trompe, le genre humain n'est pas sorti d'une même souche ; voyez les Nègres, les Américains, les Esquimaux, et les Albinos !...

Mais Newton a déjà répondu à cette objection par un seul axiome : Dieu et la nature ne font rien en vain ; observez la marche de la Providence dans toutes les choses de ce monde, vous vous convaincrez bientôt qu'entre deux moyens pour arriver à un but, la Providence préfère toujours le plus simple ; or si un couple suffisait pour engendrer toute l'espèce humaine, nous pouvons affirmer avec certitude, malgré quelques dissemblances apparentes, que Dieu n'en a créé ni deux, ni trois. Ensuite on a voulu contester l'ordre et le développement successif de la création, tels que nous les peint Moïse ; on a trouvé étrange que dans son sublime récit, la création de la lumière précédât celle du soleil et des autres corps célestes ; mais ne voilà-t-il pas qu'aujourd'hui la physique moderne professe unanimement cette doctrine, et reconnaît que l'éther ou la lumière est une substance indépendante de ses foyers apparents. Longtemps d'autres savants ont douté de la possibilité d'un déluge universel ; maintenant cette vérité ré-

vélée est devenue une de leurs maximes favorites; ils trouvent sur les plus hautes montagnes des pétrifications sans nombre, des produits manifestés de l'Océan, en un mot des vestiges irrécusables d'une submersion universelle, sans parler de la tradition qui est unanime sur ce point. C'est ainsi que le temps et l'étude des phénomènes naturels ramènent peu à peu l'orgueilleuse raison de l'homme à des vérités primitivement révélées par le souffle de l'inspiration; car Moïse, bien que profondément versé dans les sciences de l'Egypte, ne s'était point livré aux recherches laborieuses des Newton et des Cuvier. La création de l'univers en six jours a aussi excité les réclamations de quelques doctes et présomptueux personnages. Mais on leur a fait remarquer que l'élément du temps n'était pas une condition absolue des œuvres de Dieu, comme il l'est de celles des hommes, et que d'ailleurs on pouvait admettre sans inconvénient des périodes plus longs sous la dénomination symbolique de JOURS. C'était bien le cas d'appliquer à cette objection la parole du roi-prophète parlant du Tout-Puissant : « Mille ans sont devant lui comme le jour d'hier. » Mais ce qui est plus essentiel pour nous que les mystères de la création du monde physique, c'est celle du premier homme. D'après une loi de progression admirable, le Seigneur, dit Moïse, après avoir successivement créé les diverses espèces d'animaux depuis les plus inférieurs jusqu'aux quadrupèdes, résolut de créer l'homme. Son corps, c'est-à-dire toute son organisation physique, fut emprunté à la terre, aux éléments. Mais il s'agissait de couronner l'œuvre de la création par l'être le plus parfait. C'est ce que Moïse désigne par ces paroles : « Créons l'homme à notre image; » et cette image, nous l'avons dit ci-dessus, c'est la raison et la liberté intérieure de l'homme.

Il fallait encore révéler au genre humain que cette image était le germe de l'immortalité de notre esprit. Comment s'y prend Moïse pour caractériser cette vérité salutaire? Il dit : « Dieu souffla dans la face de l'homme une âme vivante, » ou selon d'autres interprètes du texte hébreu : « un souffle de vie. » Voilà donc la nature intime de l'homme définie à jamais par le premier historien, prophète et législateur. Dans le cours de notre étude précédente, nous avons essayé d'exposer clairement comment la créature raisonnable devait nécessairement recevoir le don de la liberté morale, comment ces deux attributs établissaient la nécessité d'un culte envers Dieu, et la possibilité du péché. Il nous reste à ajouter quelques réflexions sur les conséquences de la chute primitive, ou PÉCHÉ ORIGINEL. En effet, c'est le dogme de la transmission du péché originel qui frappe notre intelligence de stupeur. Comment se fait-il que depuis la prévarication de nos premiers pères, tout homme naisse pécheur avant d'avoir péché volontairement, c'est-à-dire qu'il apporte en lui en naissant une inclination héréditaire au mal et à l'égoïsme? Toutefois ce mystère impénétrable est en même temps un fait manifesté qui saute aux yeux. On le découvre dans les mouvements de la première enfance, on le retrouve dans toutes les actions des hommes de tous les temps et dans tous les climats. Nous héritons de la propension au mal comme des autres maladies héréditaires de nos parents; c'est un fait qu'il faut admettre à cause de son évidence universelle, comme nous admettons les premiers axiomes de l'arithmétique et de la géométrie, sans pouvoir les soumettre à la démonstration. Néanmoins, quant au dogme de la transmission du péché que nous ne saurions comprendre, mais qui seul sert à expliquer tous les autres phénomènes mo-

raux, hasardons ici avec respect et tremblement quelques conjectures. Pour empêcher la transmission du péché originel de père en fils, il eût fallu rompre le lien logique et nécessaire qui unit la cause avec l'effet, et l'être qui engendre avec l'être engendré. La sagesse de Dieu ne l'a pas voulu, parce que sa miséricorde préparait une réhabilitation universelle dans ses résultats (1). Le nouvel Adam devait effacer le péché du vieil Adam, et nous voyons dans la Genèse qu'immédiatement après la chute, Dieu ne se borne pas à infliger une punition aux coupables; il leur promet une régénération. Le premier homme avait péché d'abord par l'ESPRIT : « Vous serez comme les dieux; » puis par le CORPS, car le fruit mystérieux qui lui était présenté excita en lui une convoitise sensuelle. Voilà la portion de lumière que la révélation nous accorde sur ce grand bouleversement de notre être. En savoir davantage là-dessus nous eût été funeste. La prévarication eut pour suite le travail, les infirmités, la mort physique, et la mort de l'esprit qui n'est point un anéantissement, mais une séparation éternelle d'avec Dieu. A côté de cette loi pénale, nous lisons la première promesse, savoir : « La postérité de la femme écrasera la tête du serpent; » promesse immense, mais encore vague, enveloppée d'épaisses ténèbres, que nous verrons ensuite s'éclaircir lentement de siècle en siècle, à travers la chaîne entière des Saintes-Écritures, et préparer au loin dans l'avenir la régénération du genre humain.

---

(1) Cor., ch. 15, v. 22.

ETUDE IX.

—

ANCIENNE LOI. VOCATION D'ABRAHAM. MOISE.

Nous avons établi ci-dessus que la transmission du péché originel par la naissance était un mystère incompréhensible, et en même temps un fait universel qu'il est impossible de contester sérieusement. Les hommes pris en masse n'ont jamais douté de cette vérité fondamentale. Aussi les diverses religions et les codes de lois de toutes les nations n'ont pas d'autre but que de remédier à cette funeste propension au mal que l'homme apporte avec lui en venant au monde. Les religions mêmes les plus grossières ont toujours eu pour base principale : la PRIÈRE et l'EXPIATION. Elles ont toutes admis une grande prévarication originaire, par laquelle le genre humain avait justement attiré sur lui la colère de Dieu, ou des dieux, lorsque l'esprit humain se fut égaré dans le labyrinthe du polythéisme, qui n'est que l'adoration des causes secondes au lieu de la cause première. De cette croyance universelle naquit la conviction non moins universelle : qu'il fallai expier cette première faute et apaiser le courroux de l'Être suprême ou des êtres supérieurs. C'est là le sens de

tous les sacrifices d'hommes et d'animaux, des eaux lustrales, de la divination, des augures et de toutes les pratiques expiatoires usitées dans l'antiquité. Tous les hommes voyaient donc la source du mal, mais ils en ignoraient le remède; il y avait encore quelque chose d'imposant et de triste dans ces tâtonnements innombrables de la conscience du genre humain.

C'est pourquoi Dieu voulant ramener l'homme à lui, en se servant du libre arbitre, choisit à l'origine des temps, parmi les patriarches ou chefs des races issus de Noë, celui qui, au milieu de l'idolâtrie, avait le plus fidèlement conservé la croyance en un seul Dieu. Ce juste, cet élu du Seigneur se nommait Abraham. Transportez-vous un moment dans les fertiles plaines de la Mésopotamie, pays entre le Tigre et l'Euphrate; là de nombreuses tribus avec leurs innombrables troupeaux menaient sous un ciel pur, une vie nomade et aventureuse. Les uns rendaient un culte aux astres, d'autres se fabriquaient des idoles portatifs; tous effrayés de leurs mauvais penchants cherchaient à rentrer en communion avec le Dieu qui les avait créés. On vivait longtemps alors; les traditions se transmettaient de vive voix et de la même bouche jusqu'à la quatrième et cinquième génération. Mais, nonobstant le témoignage des patriarches, l'idolâtrie, plus favorable aux penchants grossiers de l'homme, prenait le dessus et la vérité s'effaçait. Ce fut alors qu'advint la VOCATION D'ABRAHAM, qui professait encore le monothéisme au milieu de ses proches et de ses parents devenus idolâtres. Il alla habiter la terre de Canaan; sa foi fut soumise à beaucoup d'épreuves, et pour prix de sa fidélité, Abraham reçut la promesse que le Sauveur naîtrait parmi ses descendants. Ainsi fut fondé le peuple élu, le peuple d'Israël; les mêmes promesses di-

vines se renouvelèrent plusieurs fois, successivement adressées à Isaac, à Jacob, à Joseph et enfin à Moïse, second élu de Dieu, qui fut appelé à constituer la nation juive, à proclamer la loi de justice et à préfigurer dans un seul peuple les destinées futures du genre humain tout entier. Ce ne furent donc point les nations plus civilisées et plus savantes, comme les Égyptiens et les Phéniciens, mais une race captive, errante et humiliée que Dieu choisit pour dépositaire du salut. Pendant que le reste des hommes marchait dans leur propre voie et se répandait de plus en plus sur la surface de la terre, n'ayant pour guide que le flambeau de la conscience, ou loi naturelle et des traditions toujours plus méconnaissables, Dieu jetait dans un désert les fondements du vrai temple que les siècles ne sauraient anéantir. Là, sur une montagne solitaire, les dix commandements furent promulgués à un peuple voyageur qui semblait anéanti sous le poids des révélations divines. Nous reviendrons ailleurs sur ce décalogue, et nous prouverons jusqu'à l'évidence son immense supériorité comparée aux préceptes de Zoroastre, de Minos, de Confucius, de Pythagore et de Lycurgue, en un mot de tous les sages législateurs du passé. Et cependant cette divine révélation était admirablement proportionnée à l'intelligence d'un peuple brut et enfant; la miséricorde divine ressemblait alors à une mère qui ne profère des vérités qu'en balbutiant à son nourrisson sorti du berceau. Là aussi commença l'enchaînement merveilleux des prophéties qui toutes se sont accomplies à la lettre jusqu'à la venue de Jésus-Christ. Parmi ces prophéties religieusement conservées dans Israël, il y en a de SPÉCIALES qui annoncent les destinées de cette nation; il y en a D'UNIVERSELLES qui prédisent jusqu'aux moindres détails de l'apparition du Sauveur sur

la terre ainsi que les principaux fruits de sa doctrine, de son sacrifice volontaire, et de son amour ineffable pour le genre humain. Moïse fut le type le plus parfait de celui qu'il annonçait aux Israélites sous le nom du « prophète par excellence. » Comme Jésus-Christ, il réunit dans sa personne les trois attributs de l'homme avant sa chute, savoir : le pontificat, la prophétie et la royauté. Cependant Moïse, bien que comblé de dons surnaturels, était un homme pécheur ; par conséquent il ne pouvait accomplir le sacrifice expiatoire de Jésus-Christ. La loi qu'il promulgua était une loi de stricte justice ; nul ne pouvait l'observer dans sa plénitude ni racheter son âme par ses œuvres. Aussi était-il enjoint à tous les Israélites de croire à la venue d'un Réparateur futur, dont les mérites rendraient à l'homme ses droits à la vie éternelle. Telle avait été la foi de tous les justes antérieurs à Moïse ; tel fut aussi le sens intime des prophéties qui suivirent l'ancienne loi. C'est de quoi nous nous réservons de parler à notre prochaine réunion.

ETUDE X.

—

PROPHÉTIES DE LA VENUE DU SAUVEUR.

La chaîne des prophéties qui se rapportent au Sauveur du monde est si vaste que nous nous bornerons ici à en faire ressortir quelques anneaux, comme des points lumineux dans la nuit des temps. Remarquons d'abord que toutes ces prophéties ne sont que des développements de la promesse primitive faite à l'homme immédiatement après sa chute, et comme pour compenser l'arrêt de sa condamnation. La voici : « J'établirai l'inimitié entre toi (l'esprit des ténèbres) et la femme, et entre ta race et celle de la femme; il t'écrasera la tête et tu le blesseras à la plante des pieds (1). » Voilà le point de départ mystérieux et encore voilé de toutes les prophéties subséquentes.

Promesse à Abraham : « Je te bénirai et je multiplierai ta race à l'égal des astres et du firmament, et c'est en ta race que seront bénis tous les peuples de la terre (2).

(1) *Genèse*, III, 15.
(2) *Genèse*, XXII, 17, 18.

Promesse à Jacob : « Le prince ne manquera pas à Juda, et il y aura toujours un chef de sa race, jusqu'à la venue de celui qui est prédestiné ; et il est l'attente des nations (1). »

Cette prophétie n'a été comprise qu'après l'événement ; en effet, Hérode fut le premier prince étranger qui régna en Judée, car il était Iduméen ; or, Jésus-Christ naquit sous son règne. Viennent ensuite des prophéties plus détaillées, entre autres celle du prophète Malachie : « Voici que j'envoie mon ange (messager) qui préparera la voie devant ma face, et aussitôt le Seigneur entrera dans son temple, lui que vous cherchez, et il est l'ange de l'alliance après laquelle vous soupirez : il vient, dit le Seigneur Tout-Puissant (2). »

Isaïe prédit que le Christ naîtrait enfant, et s'écrie dans son extase : « Il nous est né un enfant, il nous a été donné un fils, et la marque de sa puissance est sur son épaule ; il s'appellera l'ange du grand conseil ; grande est son autorité, et la paix qu'il répandra n'aura point de bornes (3). » Le même prophète dit ailleurs : « La Vierge aura conçu et elle mettra au monde un fils, et lui donnera le nom d'Emmanuel (4). »

Le prophète Michée prédit manifestement la naissance du Sauveur dans la ville de Bethléem : « Et toi, Bethléem, maison d'Euphrata, tu n'es pas la moindre des cités de Juda ; car de toi sortira le chef, pour être prince en Israël, et son origine remonte aux jours de l'éternité (5). »

(1) *Genèse*, XLIX, 10.
(2) Malachie, III, 1.
(3) Isaïe, IX, 6, 7.
(4) *Ibidem*, VII, 1.
(5) Michée, V, 2.

Le prophète Isaïe peint à grands traits les miracles de la venue du Messie sur la terre, et il dit : « Je confondrai la sagesse des sages, et la science des savants sera voilée (1).

« L'esprit de Dieu repose sur moi ; c'est pourquoi il m'a oint, pour annoncer la parole aux pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour annoncer aux captifs leur délivrance et aux aveugles la lumière, pour proclamer l'année agréable à Dieu et le jour de la rétribution ; enfin pour consoler tous ceux qui pleurent (2). »

Ailleurs, il dit encore : « Les peuples qui ne te connaissaient point t'invoqueront, et il sera fait avec eux une alliance éternelle (3). Voilà que je pose dans Sion, comme fondement, une pierre de grand prix, choisie, angulaire, et celui qui aura foi en elle ne sera pas confondu (4). Et si tu mets ta confiance en elle, tu seras sanctifié, et ce ne sera point pour toi une pierre d'achoppement et de chute (5). »

David proclame, d'accord avec Isaïe, que « la pierre rejetée par les architectes est devenue la tête de l'angle (6). » Enfin Daniel prédit, en se servant des mêmes paroles : « La pierre qui a frappé le colosse est devenue une haute montagne et remplira toute la terre (7). » Nous ne saurions citer ici tous les passages des divines prophéties dans lesquelles David, Zacharie et Jérémie prédisent expressément : que le prix donné pour livrer le Messie serait de

(1) Isaïe, XXIX, 14.
(2) *Ibidem*, LXI, 1, 2.
(3) *Ibidem*, LV, 5.
(4) *Ibidem*, XXVIII, 16.
(5) VIII, 14.
(6) Ps. 117, v. 22.
(7) Daniel, II, 35.

trente deniers, qu'il serait outragé, couvert d'opprobres, abreuvé de fiel et de vinaigre, et que ses pieds et ses mains seraient percés, et que ses vêtements seraient tirés au sort. Enfin, il est prédit que le Messie ressusciterait et monterait au ciel (1). Jesechiel prédit à son tour les mêmes événements; et pour que rien ne manquât à la merveilleuse précision de tous ces divins oracles, Daniel désigne le temps de la venue du Sauveur; savoir : SOIXANTE-NEUF SEMAINES D'ANNÉES, ou quatre cent quatre-vingt-trois ans depuis l'époque où ce prophète écrivait jusqu'à l'accomplissement de l'œuvre du salut. Nous trouvons encore, dans les prédictions d'Isaïe, des traits frappants sur l'aspect extérieur, l'humiliation, les souffrances et la mort volontaire de Jésus-Christ pour racheter les péchés du monde et les effacer de son sang. Il faut lire ce morceau en entier dans Isaïe, ch. IV, et l'on y trouvera les plus admirables détails sur l'œuvre de la rédemption et sur les motifs qui la firent accomplir. Ailleurs les divins prophètes exposent d'avance toutes les circonstances de la résurrection et de l'ascension de l'homme-Dieu; ils prédisent la conversion des rois et des peuples, la défaite des ennemis de la croix; enfin la réprobation temporaire et la dispersion en tous lieux des Juifs rebelles à la vérité. Tous ces faits se trouvent répandus dans Isaïe, Jérémie, Ezechiel, Daniel et dans Osée, ainsi que la conversion finale de ces mêmes Juifs ramenés un jour à la source de leur salut.

Dans tout ce que nous venons d'énumérer, ne voit-on pas se dérouler avec majesté le sens d'abord si caché et si obscur de la promesse faite à nos premiers pères, après

(1) Ps. 21, 16, 17, 18, 19.

la première prévarication? Et afin que l'on ne pût pas douter de la source divine d'où partaient toutes ces prophéties justifiées par leur entier accomplissement, il a plu à l'Esprit-Saint de faire expliquer par Daniel une vision du roi de Babylone, qui, à elle seule, renferme l'histoire du monde sous la figure d'un colosse, vision qui saisit d'admiration et de crainte, plus on la compare à l'histoire, presque jusqu'aux temps où nous vivons. Avant d'aller plus loin dans nos études, nous nous réservons d'exposer les détails de cette vision, lors de notre prochaine séance.

ETUDE XI.

—

FIGURES DE LA RÉDEMPTION.

Le peuple d'Israël, dépositaire de la croyance dans le seul et vrai Dieu, paraît avoir été appelé à préfigurer les destinées de tout le genre humain, et de chaque homme en particulier. C'est pourquoi il subit une première captivité en Egypte, où il fut opprimé de la manière la plus cruelle, sous le sceptre de fer des Pharaons. Or l'Egypte était alors le pays de la prospérité sensuelle et de la fausse science des démons. De là ce peuple, qui n'avait pour tout bien que le culte du Dieu véritable, fut conduit par Moïse dans les déserts de l'Arabie-Pétrée, où il fut soumis à un pénible apprentissage. C'est ainsi que tout homme doit passer de la captivité du péché et des jouissances mondaines au désert du renoncement à soi-même et de la solitude de l'âme avec Dieu. Ce n'est qu'alors qu'à l'instar d'Israël, il est jugé digne d'entrer dans la terre promise, qui est le lieu des consolations divines. Ce fut là qu'Israël, selon le commandement de Dieu, bâtit le temple par le ministère du roi Salomon, fils de David.

Bientôt après, des douze tribus qui composaient ce peuple, il y en eut dix qui s'adonnèrent à l'idolâtrie; aussitôt la Providence choisit pour les châtier l'empire voisin et formidable des Assyriens. Senacherib, roi de Babylone, voulut s'emparer de Jérusalem et détruire le royaume de Juda. Ses troupes furent décimées par l'ange exterminateur. C'est ainsi que Dieu prodigue tous les jours les miracles de sa miséricorde pour amener à lui tout homme qui s'égare loin du sentier de ses divins commandements. Lorsque le pécheur demeure endurci, les grands châtiments s'annoncent; de même Jérusalem fut livrée à Nabuchodonosor, qui rasa la ville, détruisit le temple, et emmena le reste du peuple élu en captivité. Cette épreuve dura soixante-dix ans. Sur la terre d'exil, les Israélites redevinrent zélés pour la croyance de leurs pères, et le prophète Daniel fleurit pendant la captivité. Babylone et la Chaldée étaient pour ainsi dire le siége de l'astrologie, des sciences occultes et de la divination. On s'y occupait beaucoup de l'art d'expliquer les songes; Nabuchodonosor en eut un dont il ne put découvrir le sens. Après avoir vainement consulté tous les astrologues, il eut recours à Daniel, jeune Israélite d'une haute piété qui se trouvait placé à sa cour. Or, ce formidable conquérant avait vu en songe une image ou une statue d'une taille gigantesque, dont la tête était d'or pur, la poitrine et les deux bras d'argent, le reste du tronc d'airain, les cuisses de fer, les jambes, les pieds et les orteils moitié fer, moitié argile. Il vit ensuite à l'horizon se former un rocher et devenir une montagne; du sommet de ce mont il vit se détacher une pierre qui vint frapper le colosse aux pieds, le renversa, le brisa, et il fut réduit en poussière, et toutes les substances dont il se composait se confondirent en une

seule. Le jeune prophète lui dit : « Grand roi, les quatre espèces de métaux dont se composait l'image que vous avez vue représentent quatre empires qui se succéderont dans le même ordre; ils seront un jour tous renversés par le souffle de Dieu, qui établira son empire sur la terre. » Or cette explication s'est accomplie à la lettre; la tête d'or figurait l'empire des Assyriens; la poitrine et les deux bras d'argent, celui des Perses et des Mèdes, qui se fondirent en un seul; l'airain préfigurait l'empire d'Alexandre-le-Grand et de ses successeurs, qui régnèrent en Asie, en Afrique et dans une partie de l'Europe, jusqu'à ce que l'empire romain les eut renversés. Le fer, à son tour, est l'emblème par excellence de ces Romains, maîtres du monde, insatiables de conquêtes et de domination. Mais cet empire se partagea en deux : savoir celui d'Orient et celui d'Occident. Or cette séparation est merveilleusement préfigurée par les cuisses et les jambes de fer du colosse; viennent enfin les pieds, mêlés de fer et d'argile, qui caractérisent de la manière la plus surprenante le mélange des peuples barbares avec l'élément romain. Ce qui achève ce tableau magnifique, cette vue dans un lointain avenir, c'est la formation de la montagne de Sion; la pierre, d'abord imperceptible qui s'en détache est évidemment celui que les autres prophètes avaient appelé LA PIERRE ANGULAIRE, L'HOMME-DIEU, LE RÉDEMPTEUR DE LA RACE HUMAINE, dont la sainte doctrine détruisit peu à peu l'édifice de la grandeur romaine, confondit les Romains et les Barbares dans une même croyance, et commença l'œuvre de la régénération du genre humain; prédiction qui embrasse ainsi vingt siècles et qui achève de s'accomplir aujourd'hui sous nos yeux. Une telle prédiction, disons-nous, n'a plus besoin de

commentaires; elle remplit l'œil de l'intelligence de sa divine clarté!... Or, celui après qui soupirait le genre humain; le Sauveur, annoncé par tant de prophètes, naquit à Bethléem, en Judée, de la race de David, sous le règne d'Auguste, qui venait de pacifier le monde connu, et qui avait eu la gloire de fermer à Rome le temple de Janus ou de la Paix. Il ne nous appartient pas de pénétrer dans le secret des desseins de la Providence qui firent naître Jésus-Christ précisément à cette époque; mais ce que l'histoire nous apprend de l'état moral du monde, lors de la venue du Sauveur, peut néanmoins nous donner quelques lumières sur la nécessité urgente d'un secours venu d'en haut, dans la détresse où se trouvait alors l'espèce humaine. En effet, quel spectacle ce fameux siècle d'Auguste présente-t-il à nos yeux ou à notre esprit? D'une part (c'est le beau côté de l'époque), les rêveries des philosophes occupés à disputer sur le souverain bien, la nature des dieux et les vertus de l'homme. Platon, le plus sage d'entre eux, s'efforçait de propager les idées morales de Socrate et d'élever ses disciples à la contemplation d'un monde idéal. A côté de lui, les sectateurs d'Aristote et de Zénon rapportaient tout à la raison et à la volonté de l'homme; les cyniques croyaient s'anoblir en s'abrutissant; enfin les épicuriens prêchaient la volupté et l'égoïsme. D'une autre part, les peuples privés de toute existence nationale se courbaient sous le glaive d'un usurpateur assis au Capitole, et les nations barbares hors des limites du grand empire erraient à l'aventure dans leurs vastes forêts. Au sein de la civilisation gréco-romaine, on ne voyait que tyrannie, violences, luxure, débauches et tous les symptômes d'un extrême avilissement. Il n'y avait presque plus de religion, car le polythéisme, seul culte

populaire alors, était joué et bafoué sur le théâtre ; ce culte ne pouvait éclairer les âmes, et ne faisait qu'attiser le feu des plus abjectes passions. Ajoutez à tout cela l'esclavage domestique universellement établi, les combats de gladiateurs, les prostitutions dans les temples et le sacrifice des victimes humaines. Embrassez d'un coup d'œil ce tableau hideux dans son ensemble, et vous aurez mesuré la profondeur de l'abîme, d'où la venue de Jésus-Christ a retiré le genre humain.

ETUDE XII.

—

JÉSUS-CHRIST. — PRÉDICATION DE L'ÉVANGILE. — MISÈRE DU GENRE HUMAIN.

Ce fut dans ce temps de dissolution et de misère que Dieu permit l'établissement d'une monarchie universelle, ou, pour mieux dire, de la plus universelle qui eût encore existé. Depuis les confins de l'Ethiopie jusqu'aux rives de de l'Elbe, et depuis les montagnes du Caucase jusqu'au détroit de Gadès, ou colonnes d'Hercule, tout obéissait à un seul maître, et dans ce vaste empire le bien comme le mal pouvait circuler en liberté. Cette unité, préparée par la Providence, devint le puissant mobile de la propagation du christianisme. Le rayon, parti de Jérusalem, pénétra sans obstacle dans Rome et, de là, se répandit avec célérité jusqu'aux dernières limites de la domination romaine. Or, qu'était-il advenu dans ce coin de terre que l'on appelle la Judée, dans cette terre promise à Abraham pour prix de sa résignation aux ordres de Dieu, dans cette terre illustrée par la parole des prophètes, et qui alors subissait le joug du despotisme militaire et politique des Romains? Là s'accomplit la naissance du

divin médiateur entre Dieu et l'homme. Les historiens de ce temps attestent que le genre humain était dans une attente vague, mais unanime, d'un événement surnaturel. Les oracles des sibylles, les poètes, que dis-je, les philosophes eux-mêmes proclamaient la nécessité d'une apparition divine, destinée à relever l'homme de sa dégradation. Les peuples s'écriaient que le Sauveur et le dominateur du monde viendrait de l'Orient. Platon, à son tour, avait tracé le tableau du juste par excellence, d'un envoyé de Dieu, qui subirait tous les genres de supplice, sans cesser d'aimer l'humanité. C'était donc un pressentiment général, un cri de détresse de l'espèce humaine s'élevant jusqu'à la voûte du ciel. En effet, quel appui, quelle consolation restait-il à l'homme? Des croyances insensées accordaient l'apothéose aux symboles des penchants les plus abjects. Au Capitole on décernait aux empereurs les honneurs divins, et on leur donnait stupidement le titre de Votre Eternité. A leur tour, les Juifs, seuls dépositaires du culte véritable, avaient, pour ainsi dire, perdu la clef des prophéties; ils attendaient toujours le Messie, mais ils croyaient que ce serait un conquérant qui leur assurerait l'empire du monde, un superbe triomphateur. Ils s'étaient divisés en deux sectes ennemies: les pharisiens subordonnaient la loi de Dieu à de vaines pratiques et à l'ascendant de leur hypocrisie, et les sadducéens à leur tour, étaient devenus chair, au point de nier la résurrection et la vie future. Il n'y avait plus qu'un très-petit nombre de justes qui conservassent dans le fond de leur cœur une foi inébranlable dans les promesses du Tout-Puissant. Alors les soixante et neuf semaines prédites par Daniel étant révolues, le Sauveur des hommes naquit à Béthléem d'une vierge de la race

de David, par l'influence de l'Esprit-Saint. Il naquit exempt du péché originel de nos premiers pères; en lui s'accomplit littéralement la première de toutes les promesses, je veux dire celle qui fut adressée à Eve immédiatement après la chute : « La postérité de la femme écrasera la tête du serpent ; » en d'autres termes : « L'homme-Dieu écrasera et anéantira le principe du « mal. » Ainsi né, exempt du péché et représentant dans sa personne le premier Adam, tel qu'il était sorti des mains du Créateur, « Jésus, » comme s'exprime l'apôtre saint Luc, « croissait en force et en grâce devant les « hommes. » Le nom qui lui avait été donné par l'ange avant sa naissance, Jésus, signifie, en hébreu, le sauveur, et Christ, ou bien l'oint, indiquait sa divine mission sur la terre et en marquait les trois attributs principaux, savoir : la royauté, le pontificat et la prophétie. Enfin, le nom sous lequel les justes d'Israël le désignaient, le Messie, voulait dire, l'envoyé de Dieu. Tels furent les divins auspices sous lesquels le Rédempteur de l'homme daigna remplir sa céleste mission sur la terre. A notre prochaine réunion, nous essaierons de retracer les principaux traits de sa vie terrestre, son sacrifice volontaire pour le salut de tous les hommes, enfin les fondements de sa doctrine, tels qu'ils sont posés dans le Nouveau-Testament.

ETUDE XIII.

—

TRAITS PRINCIPAUX DE LA VIE TERRESTRE DU SAUVEUR ET DE SA DOCTRINE.

Les traits principaux de la vie terrestre du Rédempteur de l'homme furent recueillis et transmis au genre humain par des témoins oculaires, choisis par lui pour être ses disciples, non parmi les riches, les grands et les savants de la terre, mais dans la foule de ceux dont la bonne volonté est visible à celui qui sonde les cœurs. Les quatre Evangiles selon saint Mathieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean, s'accordent entre eux dans toutes les vérités religieuses, comme dans tous les faits essentiels. Ils n'en diffèrent que sur certains détails, sur des particularités secondaires; et ces différences, loin d'ébranler l'authenticité de leurs récits, servent à prouver qu'ils ne se sont pas copiés les uns les autres, et qu'ils ont vu les mêmes faits, les mêmes vérités, sous un point de vue individuel. En effet, il est à remarquer que l'inspiration divine qui guidait les apôtres dans leurs paroles, leurs écrits et leurs actions, n'effaça jamais les traits distinctifs de leur caractère; car c'est ainsi que Dieu dans sa sagesse sanctifie son

ouvrage sans le détruire et devient tout en tous. Les détails des premières années de l'homme-Dieu ne nous ont point été révélés. Né à Bethléem par une opération surnaturelle, ainsi que les prophètes l'avaient prédit, échappé au massacre des enfants de la contrée ordonné par le farouche Hérode, errant en Egypte avec sa sainte mère, rentré en Galilée après la mort du persécuteur, Jésus-Christ parut dans le temple à l'âge de douze ans ; il y étonna les docteurs de la loi par la sagacité de ses questions et de ses réponses; mais il ne commença son œuvre de salut et de miséricorde qu'à l'âge de trente ans, selon l'opinion la plus répandue parmi les pères de l'Eglise. Saint Jean, son précurseur, fils du prêtre Zacharie, était né six mois avant la venue de celui qu'il devait annoncer. La mission de saint Jean consistait à prêcher la pénitence par ses paroles et par son exemple, car il vivait au désert, avait peu de besoins et semblait plutôt un ange qu'un homme par son extrême austérité. Entièrement différent des chefs des sectes ordinaires, saint Jean proclamait à haute voix qu'il n'était pas digne de délier la chaussure de celui qui venait après lui. C'était, en effet, l'homme-Dieu en qui devaient reluire la divinité et l'humanité intimement unies dans la même personne. Avant de commencer ses enseignements et ses miracles, Jésus-Christ fut conduit au désert et y fut tenté par l'esprit de ténèbres. Ce fut une triple tentation qui renfermait en elle seule toutes les tentations qui assaillent l'espèce humaine ; en effet, le Sauveur fut tenté : 1° par l'infirmité de la chair, car il avait jeûné, et l'ange des ténèbres l'invitait à transformer des pierres en pains ; 2° par l'orgueil mondain, car l'esprit du mal lui montra les royaumes de la terre et toute leur gloire pour prix de sa soumission ; 3° par l'or-

gueil spirituel, car il lui dit : « Si tu es fils de Dieu, précipite-toi du sommet du temple, puisqu'il a été écrit que des anges te porteraient sur leurs bras pour t'empêcher de te blesser. » — Par l'image de cette triste tentation, le Seigneur a voulu montrer aux hommes les ennemis qu'ils ont à combattre dans cette vie d'épreuves. En effet, nous commençons tous par subir la tentation de l'infirmité et de la chair ; plus tard, si Dieu nous a aidé à la surmonter, nous entrons en lice contre la seconde ; c'est l'ambition, la soif des honneurs, des richesses et la vanité du savoir. Vainqueurs dans cette seconde lutte, nous sommes appelés à livrer le dernier combat, le plus terrible de tous, celui dans lequel ont succombé tant d'âmes extraordinaires et privilégiées. C'est alors l'orgueil spirituel qui nous attaque et prend avantage pour nous perdre de nos succès antérieurs. L'homme se dit alors : j'ai vaincu les passions vulgaires ; j'ai même foulé aux pieds les grandeurs de ce monde ; rien de ce qui séduit le commun des hommes n'a pu m'asservir ; je suis donc fort, parfait, libre, je n'ai plus besoin du secours d'en haut. C'est bien alors que l'homme est perdu, car il n'a rien appris pendant toute sa vie, s'il n'a pas acquis l'humilité, qui seule est invincible, parce qu'elle s'appuie sur Dieu seul.

Après avoir achevé cette lutte mystérieuse, l'homme-Dieu reçut le baptême des mains de saint Jean, et aussitôt il commença à prêcher le salut à tous les hommes, par ces paroles : « Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche. » Jésus se choisit douze apôtres ; il parcourut les cités et les bourgades de la Galilée et de la Judée, en annonçant l'accomplissement des prophéties, et la rémission des péchés à tous ceux qui croiraient en lui. Sur cette base inébranlable de la foi, si supérieure

au témoignage des sens, et aux subtilités de la raison livrée à elle-même, Jésus-Christ résuma toute sa doctrine en deux préceptes qui embrassent tous les autres : « Tu aimeras Dieu de toute ton âme, et ton prochain comme toi-même. » De ce double précepte si simple en apparence, découlent et jaillissent les véritables vertus. Partout il consolait les afflictions de ceux qui venaient à lui ; il humiliait l'orgueil et l'hypocrisie, il accueillait avec amour les âmes humbles et repentantes de leurs fautes. Afin de mieux constater la parenté primitive du péché moral et de la souffrance physique, Jésus-Christ guérissait les maladies de ceux auxquels il remettait leurs péchés ; il n'exigeait d'eux que la foi et le remords de leurs fautes ; jamais aucun homme sur la terre n'avait proclamé comme lui ces divines paroles : « Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu ; heureux ceux qui sont persécutés pour la justice, car leur récompense sera grande dans le ciel. »

L'homme-Dieu enseigna ici-bas la tolérance de tous les hommes, le pardon des offenses, l'amour de nos ennemis et le sacrifice de tout ce qui nous est cher pour la paix intérieure de l'âme et l'entrée du royaume des cieux. Il fortifia et compléta tous ces divers préceptes par celui de LA PRIÈRE, qui est l'élévation habituelle de l'âme à Dieu. Pour nous y encourager, il ajouta ces paroles : « Cherchez et vous trouverez, demandez et il vous sera donné, frappez et l'on vous ouvrira. » C'est ainsi que le Sauveur répandait dans les âmes les divines semences de la foi, de l'amour du prochain et de l'espérance, ces trois vertus qui constituent la perfection et commencent pour nous la vie éternelle, dès cette vie. Mais tout ceci n'était que la préparation à l'accomplissement de l'œuvre du salut. Jé-

sus-Christ devait sceller de son sang la vérité de sa doctrine, et réconcilier par son sacrifice volontaire tout le genre humain avec son Créateur. Déjà la haine des hypocrites et des hommes charnels s'armait contre lui; déjà tous ces hommes aveuglés parmi les païens qui adoraient des monstres sous forme humaine au Capitole, s'apprêtaient à rejeter et à combattre une doctrine qu'ils ne pouvaient comprendre dans leur déplorable endurcissement. Nous verrons prochainement comment s'accomplit, pour notre salut, le grand sacrifice propitiatoire, et comment l'Evangile partit du pied de la Croix pour se répandre de proche en proche sur toute la terre, malgré les plus effroyables persécutions; comment enfin la foi en Jésus-Christ convertit les nations barbares et civilisées, sans jamais employer pour subjuguer le monde d'autres armes que la douceur, la patience, la force du témoignage et de la persuasion.

commentaires; elle remplit l'œil de l'intelligence de sa divine clarté!... Or, celui après qui soupirait le genre humain; le Sauveur, annoncé par tant de prophètes, naquit à Bethléem, en Judée, de la race de David, sous le règne d'Auguste, qui venait de pacifier le monde connu, et qui avait eu la gloire de fermer à Rome le temple de Janus ou de la Paix. Il ne nous appartient pas de pénétrer dans le secret des desseins de la Providence qui firent naître Jésus-Christ précisément à cette époque; mais ce que l'histoire nous apprend de l'état moral du monde, lors de la venue du Sauveur, peut néanmoins nous donner quelques lumières sur la nécessité urgente d'un secours venu d'en haut, dans la détresse où se trouvait alors l'espèce humaine. En effet, quel spectacle ce fameux siècle d'Auguste présente-t-il à nos yeux ou à notre esprit? D'une part (c'est le beau côté de l'époque), les rêveries des philosophes occupés à disputer sur le souverain bien, la nature des dieux et les vertus de l'homme. Platon, le plus sage d'entre eux, s'efforçait de propager les idées morales de Socrate et d'élever ses disciples à la contemplation d'un monde idéal. A côté de lui, les sectateurs d'Aristote et de Zénon rapportaient tout à la raison et à la volonté de l'homme; les cyniques croyaient s'anoblir en s'abrutissant; enfin les épicuriens prêchaient la volupté et l'égoïsme. D'une autre part, les peuples privés de toute existence nationale se courbaient sous le glaive d'un usurpateur assis au Capitole, et les nations barbares hors des limites du grand empire erraient à l'aventure dans leurs vastes forêts. Au sein de la civilisation gréco-romaine, on ne voyait que tyrannie, violences, luxure, débauches et tous les symptômes d'un extrême avilissement. Il n'y avait presque plus de religion, car le polythéisme, seul culte

populaire alors, était joué et bafoué sur le théâtre ; ce culte ne pouvait éclairer les âmes, et ne faisait qu'attiser le feu des plus abjectes passions. Ajoutez à tout cela l'esclavage domestique universellement établi, les combats de gladiateurs, les prostitutions dans les temples et le sacrifice des victimes humaines. Embrassez d'un coup d'œil ce tableau hideux dans son ensemble, et vous aurez mesuré la profondeur de l'abîme, d'où la venue de Jésus-Christ a retiré le genre hnmain.

suffisamment répandu les germes de ces vérités éternelles, Dieu permit que l'orgueil des chefs d'Israël et l'aveuglement charnel des autorités romaines concourussent à préparer le supplice volontaire de la victime sans tache, qui devait effacer par son sang les péchés de la race humaine. On l'accusa du crime de séduction du peuple, et de révolte contre l'autorité de César, et cela au milieu de Jérusalem qui retentissait encore de ses paroles d'amour et de paix, au milieu de tant de témoins de ses guérisons et de ses miracles. La Providence permit qu'on infligeât au Sauveur le supplice de la croix, genre de mort ignominieux, qui chez les Romains était réservé aux esclaves. C'est que Jésus devait monter volontairement sur la croix, comme représentant du genre humain ; et le genre humain était esclave du péché. Je dois renvoyer ici au récit des Evangiles, qu'il est bon et salutaire de méditer jusque dans les moindres détails de la mort de Jésus-Christ, de sa sépulture, et de sa résurrection miraculeuse. Avant d'aller au supplice, Jésus-Christ prédit toutes ces choses à ses disciples et promit de leur envoyer l'Esprit-Saint, pour les éclairer, les fortifier et les consoler de son absence corporelle. Aussitôt que cette divine promesse fut accomplie, nous voyons cette poignée d'hommes, jusque-là timides, ignorants et simples, se transformer subitement en messagers irrésistibles du Tout-Puissant. Quoique leur divin maître leur eût prédit des souffrances, des persécutions, la misère et le martyre, nous les voyons partir, un bâton à la main, sans autre arme que la parole, sans autre ressource que les trésors de la charité répandue dans leurs cœurs. En moins de vingt ans après l'ascension de Jésus-Christ, ces hommes avaient pour ainsi dire enfanté des chrétiens, dans toute l'Asie, en Grèce, en Italie, en Espagne, dans

les Gaules, en Egypte, dans le nord de l'Afrique, bien au-delà des rives de l'Euphrate, et à l'ouest jusque sur les bords du Rhin et du Danube. Pour bien se persuader que c'était l'œuvre de Dieu, le fruit de la parole et du sacrifice volontaire du Sauveur, il suffira de comparer à cet événement quelques autres faits analogues. Voyez les philosophes de l'antiquité; chacun fonda une école, mais aucun ne réussit à répandre la lumière et la paix parmi les masses. Leurs écrits sont secs et sans force, comparés à l'Evangile. Sont-ils sublimes et abstraits, les simples ne sauraient les comprendre. Sont-ils populaires et à la portée de tous, alors les sages les dédaignent et n'y trouvent point de quoi satisfaire leur esprit. Au contraire la parole de Jésus-Christ conservée dans les Evangiles convertit les âmes et suffit pour nourrir les esprits les plus sublimes, tout en offrant des aliments aux hommes simples et peu éclairés. Considérons maintenant le mahométisme; ce mélange monstrueux d'idées juives et chrétiennes, jetées pêle-mêle dans le Coran, a séduit malheureusement une portion considérable de l'espèce humaine. Mais comment? En flattant tous les mauvais penchants de l'homme, en proclamant le droit du plus fort, le fatalisme et la volupté. Dès le principe les sectateurs de Mahomet convertirent à coups de sabre ceux que leurs paroles n'avaient pu séduire; ils avaient pour auxiliaires la violence, la séduction, la paresse, en un mot tous les mauvais penchants de l'humanité. Est-ce ainsi que les disciples de Jésus-Christ propagèrent la doctrine du salut? Ils donnèrent leur sang et leur vie en témoignage de la vérité qu'ils annonçaient; ils enseignèrent qu'il ne fallait pas recourir à la force, mais la subir avec résignation; ils prêchèrent l'humilité aux riches, la patience

aux pauvres, la charité et l'abnégation de soi-même à tous. Ils n'employèrent ni la violence, ni la corruption, ni la démonstration logique, car ils annonçaient des vérités surnaturelles; ni l'unanimité du témoignage, car ils étaient dispersés sur la surface du globe UN à UN, ou tout au plus DEUX à DEUX.

Or, un fait, une doctrine quelconque n'a jamais été inculquée à l'homme autrement que par la violence ou par la séduction, ou par une démonstration palpable, ou enfin par la masse et l'autorité des témoignages. C'est à quoi se bornent les moyens humains. Les apôtres n'ont jamais pu ni voulu employer la violence, encore moins la séduction, car ils enseignaient des préceptes contraires à l'orgueil et à la sensualité de l'homme. Ils ne pouvaient non plus rendre palpables des vérités qui ne sont accessibles qu'à la foi; enfin, la force même du témoignage était insuffisante pour convaincre les hommes, attendu que les apôtres prêchaient isolés et dispersés au milieu de tant de nations.

DONC, la foi en Jésus-Christ et sa propagation sur la terre sont évidemment et incontestablement une œuvre surnaturelle, l'œuvre DE DIEU.

ETUDE XV.

—

NOUVEAU TESTAMENT, DOCTRINE DU SALUT.

L'HOMME-DIEU, tant avant son sacrifice volontaire que pendant l'intervalle qui s'écoula depuis sa résurrection jusqu'à son ascension, révéla de vive voix à ses disciples et aux peuples qui l'écoutaient toutes les vérités nécessaires au salut. Il n'écrivit point sa doctrine et se contenta de la déposer dans le cœur de ceux que sa divine sagesse avait choisis pour propager l'Evangile. Ce ne fut que nombre d'années après la fondation de l'Eglise que les apôtres, dispersés dans les pays lointains, eurent recours à la parole écrite, de peur que la tradition, en passant de bouche en bouche, et d'un bout du monde à l'autre, n'altérât avec le temps le dépôt sacré de la foi. Saint Mathieu, saint Marc et saint Luc écrivirent leurs Evangiles pour conserver intact le souvenir des miracles et des souffrances du Rédempteur de l'homme. Beaucoup plus tard saint Jean, qui fut le disciple bien-aimé de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ayant survécu aux autres apôtres, et voyant des sectes se former, de faux évangiles circuler parmi le

fidèles, jugea nécessaire d'écrire tout ce qu'il avait vu et recueilli de la bouche même de son divin maître. Il eut aussi des révélations spéciales dans sa retraite momentanée de Patmos, révélations qu'il consigna dans un livre à part entièrement prophétique, et que l'on désigne sous le nom grec d'*Apocalypse*. En outre, tous les apôtres, après leur dispersion, écrivirent des épîtres d'exhortation aux communautés naissantes qu'ils avaient si miraculeusement fondées par l'assistance du Saint-Esprit. Toutes ces épîtres ne sont pas venues jusqu'à nous; mais celles que l'Eglise a toujours reconnues pour authentiques, sont deux épîtres de saint Pierre, une de saint Jacques, trois de saint Jean, une de saint Jude, et quatorze de l'apôtre saint Paul. Enfin, l'évangéliste saint Luc, qui accompagna l'apôtre saint Paul dans presque tous ses voyages apostoliques, nous a laissé une relation fidèle des premières conquêtes de la primitive Eglise, et ce livre fut intitulé : *les Actes des Apôtres*. Tels sont les éléments dont se compose le code de la nouvelle alliance entre Dieu et sa créature. La langue grecque, alors universelle dans toute l'étendue de l'empire romain, servit à populariser et à répandre en tout lieu cette lumière douce et vivifiante qui éclaire les esprits en réchauffant et en renouvelant les cœurs. Ce livre divin, joint à la prédication orale, appuyé par l'exemple de la vertu des apôtres, et fécondé, pour ainsi dire, par le sang des martyrs, apprit aux hommes à connaître le mystère de l'incarnation du Verbe et tout ce que l'amour divin a fait pour leur salut. L'Eglise, ou communauté fraternelle fondée par Jésus-Christ, devint le dépositaire du Nouveau Testament, et fut investie du pouvoir d'en appliquer les préceptes à toutes les conditions, à tous les besoins et à toutes les misères de

l'humanité. L'Eglise, disons-nous, ainsi fondée sur la pierre angulaire, qui est Jésus-Christ crucifié, enseigna aux hommes, selon le texte même de l'Evangile : « que le pécheur ne peut se régénérer lui-même par ses propres forces, qu'il lui faut le secours d'en haut, et que pour l'obtenir, il doit soumettre sa raison à la foi, son égoïsme à la charité, et sa crainte charnelle de la mort à l'espérance d'une vie future qui lui est acquise par le sacrifice de Jésus-Christ. »

Mettant de côté toutes les pratiques et les sacrifices de l'ancienne loi, qui n'avaient été que des figures et des présages du sacrifice seul efficace de l'homme-Dieu, l'Eglise enseigna aux sages du paganisme comme au vulgaire des idolâtres : « que l'homme ne peut s'élever à Dieu que par la pensée, par le désir et par ses actions. L'aliment de LA PENSÉE, c'est LE DOGME, car il nous révèle ce que nous pouvons savoir de l'essence de Dieu et de ses rapports avec l'homme. Voilà la foi, condition absolue de notre salut éternel. L'aliment du DÉSIR, c'est la PRIÈRE, car elle nous montre la voie par laquelle notre âme peut, dans cette vie de ténèbres, communiquer avec la source de tout bien, et y puiser la lumière et la paix. Enfin, la règle suprême et le mobile de nos actions, c'est la LOI ÉVANGÉLIQUE, puisqu'elle nous enseigne à vivre conformément à notre foi et à notre destinée éternelle.

Il est dans la nature de l'homme pécheur d'abuser de tout. L'Eglise ne se maintint dans l'unité que jusqu'au neuvième siècle de l'ère chrétienne. Les plus effroyables persécutions pendant trois cents ans n'avaient fait que l'accroître; la prospérité, ua contraire, affaiblit le zèle et réveilla les passions de ses ministres; les calamités se déclarèrent, et le schisme ou séparation des Eglises s'accom-

plit. En même temps un terrible orage grondait au loin ; le mahométisme venait de naître en Arabie, et la discorde des deux premiers siéges de la chrétienté allait attirer sur le monde chrétien tous les fléaux. Cependant il est bon d'observer que l'Eglise orthodoxe d'Orient avait alors moins d'abus à se reprocher que celle d'Occident. C'est pourquoi il a plu au Seigneur de nous conserver la doctrine orthodoxe sans aucune altération. Cette parfaite conformité avec l'Eglise primitive nous assure la CATHOLICITÉ DES TEMPS, tandis que l'Eglise de Rome peut revendiquer LA CATHOLICITÉ DES LIEUX, attendu qu'elle est plus répandue sur la surface du globe. Mais quoi qu'il en soit de cette dissension funeste, source amère de tant de scandales et de calamités, nous pouvons admettre, d'après le précepte de saint Jean, que tous ceux qui confessent sincèrement la trinité des personnes dans l'unité divine et l'incarnation du Fils de Dieu pour le salut de l'homme, sont chrétiens.

ETUDE XVI.

SYMBOLE DE NICÉE, EXPLICATION.

Nous avons dit que l'homme ne pouvait s'allier à Dieu que par SA PENSÉE, par SON DÉSIR et par SES OEUVRES. Le dogme correspond à la pensée, la prière au désir, et la loi évangélique aux actions. Aujourd'hui, nous traiterons du dogme.

Dès le premier siècle du christianisme, il était d'usage, dans toutes les églises locales, de résumer, en un petit nombre d'articles, les principales vérités de la foi, vérités indispensables au salut. On appela ces professions de foi des SYMBOLES, du mot grec σύμβολον, qui signifie une image, un signe de ralliement, pour ainsi dire un drapeau. Ces symboles variaient quelquefois dans les expressions, mais tous renfermaient les mêmes dogmes fondamentaux. Cependant, lorsqu'au quatrième siècle l'hérésie des ariens eut éclaté à Alexandrie, et se fut étendue au loin, au grand detriment de la vraie foi, car les ariens s'efforçaient d'altérer la croyance en la divinité de Jésus-Christ, l'empereur Constantin-le-Grand invita les évêques du

monde chrétien à se réunir en concile pour juger les novateurs et proclamer la sainte doctrine. Le concile s'assembla dans la ville de Nicée, en l'année 325. Trois cent dix-huit évêques, venus de tous les points du monde, y assistèrent. La doctrine des ariens y fut condamnée, et le concile publia un nouveau symbole, complété plus tard par le premier concile de Constantinople, ou second concile universel. C'est là le symbole qui, jusqu'à ce jour, sert de règle en matière de foi à l'Eglise orthodoxe, et que nous récitons constamment dans nos temples, toutes les fois qu'on y célèbre la messe selon l'institution de Jésus-Christ.

Symbole de Nicée.

1° Je crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de tous les ÊTRES visibles et invisibles.

2° Et en un seul Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu, unique, né du Père avant tous les siècles. Lumière ISSUE de la lumière, Dieu véritable ISSU du Dieu véritable, né et non créé, consubstantiel au Père, par qui tout a été fait.

3° Celui qui pour nous, hommes, et pour notre salut est descendu du ciel, s'est incarné par l'opération du Saint-Esprit, en la Vierge Marie, et s'est fait homme.

4° Qui a été crucifié pour nous, sous Ponce-Pilate, a souffert, a été enseveli.

5° Et ressuscita au troisème jour, selon les Ecritures.

6° Qui est monté au ciel, y est assis à la droite du Père.

7° Et reviendra avec gloire juger les vivants et les morts, et dont le règne n'aura pas de terme.

8° Je crois au Saint-Esprit, dominateur et dispensateur de la vie, qui procède du Père, qui est adoré avec le Père et le Fils et glorifié conjointement, et qui a parlé par les prophètes.

9° Je crois en une et sainte Eglise, universelle et apostolique.

10° Je confesse un baptême pour la rémission des péchés.

11° J'attends la résurrection des morts.

12° Et la vie du siècle futur, ainsi soit-il.

Il est à remarquer que, dans cet abrégé des articles de foi, il n'y a pas une seule parole qui n'ait été empruntée au texte même des saintes Ecritures, excepté ces deux mots : CONSUBSTANTIEL, expression qui fut adoptée par les Pères du concile, pour enlever toute ressource aux subtilités des ariens, et l'autre : CATHOLIQUE ou universelle, façon de parler qui était alors généralement usitée pour distinguer l'Eglise-mère des différentes sectes qu'elle avait retranchées de sa communion.

Le symbole de Nicée comprend explicitement ou implicitement toutes les vérités essentielles au salut. On y reconnaît l'unité de Dieu dans la trinité des personnes, formant une seule substance, révélation à laquelle l'esprit humain ne serait jamais parvenu par lui-même. De ce dogme sublime et fondamental émane celui de la création des êtres, de la Providence et de la chute de l'homme qui amena l'incarnation du Fils ou Verbe de Dieu. On y voit que le fils de Dieu revêtit la nature humaine avec toutes ses infirmités et ses souffrances, HORMIS LE PÉCHÉ ;

qu'à cet effet, l'homme-Dieu naquit d'une Vierge par l'opération surnaturelle du Saint-Esprit. On y découvre le dessein d'une miséricorde infinie qui voulut expier le péché du monde en accomplissant sur elle-même la loi de justice, et restituer à l'homme, par les souffrances, la mort et la résurrection de l'homme-Dieu, le droit que les pécheurs avaient perdu à la vie et à la félicité éternelle. Ce droit, qui nous est acquis par le sacrifice volontaire du Sauveur, nous ne pouvons le recouvrer et en jouir pleinement qu'autant que nous avons foi à l'efficacité du sacrifice de Jésus-Christ, qu'autant que nous acceptons de tout notre cœur la rançon et la justification qu'il a offertes pour nous à son Père. De cette foi divine et consolante, découle le droit D'ADOPTION, en vertu duquel chaque fidèle redevient enfant de Dieu, et ose l'appeler SON PÈRE. De cette foi enfin, qui non seulement doit être orthodoxe, mais aussi vivante et sincère, découlent encore le don de la prière et la force d'accomplir tous les préceptes de l'Évangile. En dernier lieu cette première partie du symbole nous enseigne à croire que le Seigneur ayant accompli sa mission sur la terre, remonta corporellement au ciel, et qu'un temps viendra où les desseins de la miséricorde divine étant accomplis, l'homme-Dieu reparaîtra pour juger les vivants et les morts, appeler les justes à la participation des biens éternels, et séparer à jamais de Dieu et de sa gloire tous ceux qui auront résisté jusqu'à la fin aux sollicitations et aux secours de la grâce divine.

Le symbole de Nicée finissait par ces paroles : ET EN L'ESPRIT-SAINT. Un hérésiarque nommé Macédonius s'étant élevé contre le dogme de la divinité du Saint-Esprit, un concile se réunit à Constantinople en 380 pour juger sa doctrine, et les pères de ce concile ajoutèrent au sym-

bole de Nicée les articles de foi, concernant le Saint-Esprit, l'Eglise universelle, le sacrement du baptême, la résurrection des morts, et la vie future. En vertu de cette seconde partie du symbole fondée sur des révélations expresses de l'Evangile, nous croyons au Saint-Esprit, troisième personne de la Trinité, coéternel au Père et au Fils, égal en puissance et consubstantiel ; l'Esprit-Saint est appelé Seigneur et dispensateur de la vie pour mieux caractériser sa divinité. Le Sauveur, avant sa passion et sa mort, promit à ses disciples affligés, de leur envoyer l'Esprit-Saint, le consolateur, l'esprit de vérité qui PROCÈDE DU PÈRE. Au huitième ou neuvième siècle, plusieurs communautés chrétiennes s'avisèrent d'ajouter à ce passage mystérieux du symbole, ces mots : et DU FILS. L'Eglise d'Orient, au contraire, protesta constamment contre cette interpolation arbitraire ; elle soutint que lorsqu'il s'agit de dogmes abstraits si fort au-dessus de notre intelligence, il faut absolument s'en tenir à l'énoncé littéral des saintes Écritures. Ceci donna lieu à de lamentables controverses, malgré lesquelles l'Église d'Orient persista à rejeter toute altération du symbole, et avec d'autant plus de raison que les paroles du Sauveur sont formelles, et qu'il ne faut pas confondre la procession ou l'émanation éternelle du Saint-Esprit avec l'effusion de ses dons que Jésus-Christ promit à ses disciples, effusion qu'il opéra le cinquantième jour après sa résurrection (Pentecôte), et qu'il ne cesse d'opérer dans les cœurs de tous les fidèles, en leur inspirant l'esprit de foi, de charité et d'espérance qui sont les éléments de notre sanctification.

Les dons du Saint-Esprit sont de deux espèces : la première comprend tous ceux qui sont indispensables à chaque homme pour obtenir le pardon de ses péchés, la force de

pratiquer le bien et l'avant-goût de la vie éternelle. Tels sont les sept sacrements. La seconde embrasse tous les dons extraordinaires qui sont dispensés et accordés à certains individus, selon le ministère que la Providence leur réserve dans le sein de son Église et pour l'avancement de son règne ici-bas. Tels sont, par exemple, le don de prophétie, celui des miracles, celui des guérisons par la prière, le don de persuasion et d'autorité sur nos semblables, et enfin le don surnaturel des langues. Les apôtres et leurs premiers disciples reçurent le don surnaturel des langues seulement pour un temps ; car il est remarquable qu'aussitôt que la foi en Jésus-Christ se fut suffisamment répandue parmi un grand nombre de peuples divers, le don surnaturel des langues fut peu à peu retiré aux ministres de l'Évangile. Jésus-Christ ayant eu en vue de réconcilier l'humanité avec son Créateur, et de rétablir entre les hommes une union fraternelle, fonda son Église dans cet esprit. Il dit aux apôtres au moment de son ascension : « Allez, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à garder tout ce que je vous ai commandé. Et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.

Cette dernière promesse s'accomplit par la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Ce grand événement les revêtit tout à coup d'une puissance et d'une sagesse qu'ils n'avaient pas eues jusqu'alors. Aussitôt les apôtres commencèrent l'œuvre de la conversion des hommes. Ils allèrent courageusement au-devant des privations, des souffrances et de tous les genres de mort. Et afin que l'Église fondée par leur divin maître se perpétuât dans l'avenir, ils transmirent l'autorité qu'ils avaient reçue de lui à d'autres personnes choisies par eux, et qu'ils consacrèrent par l'im-

position des mains et par la prière. Ainsi se forma la chaîne du sacerdoce, dispensateur des sacrements. « Tout sacrement est un signe visible par lequel l'Église confère à celui qui croit une grâce invisible. » Notre Église admet sept sacrements ; les deux principaux sont : le BAPTÊME et L'EUCHARISTIE, parce qu'ils ont été institués et pratiqués par le Sauveur lui-même. Viennent ensuite les sacrements de CONFIRMATION, de la PRÊTRISE, de la PÉNITENCE ou CONFESSION, du MARIAGE et de l'EXTRÊME-ONCTION. Tous ces Sacrements ont pour objet de nourrir la foi des chrétiens, de sanctifier toutes les époques de la vie, de seconder l'œuvre de notre régénération qui s'opère intérieurement par la grâce divine, et de nous ramener à Dieu toutes les fois que nos mauvais penchants nous en ont éloignés. Le baptême, la confirmation, la communion qui nous unit à Jésus-Christ, et la pénitence qui constate le repentir de nos fautes sont absolument indispensables à tous les chrétiens ; au lieu que les sacrements de la prêtrise, du mariage et de l'extrême-onction sont réservés à de certaines vocations ou événements de la vie humaine. C'est ici la même distinction que nous avons établie plus haut entre les dons généraux et les dons particuliers du Saint-Esprit.

Le symbole se termine par l'article relatif à la résurrection des morts et à la vie éternelle. Notre Seigneur et saint Paul après lui comparèrent la résurrection à un grain de blé qui doit être enseveli et se décomposer en terre, pour germer ensuite et renaître sous la forme d'un épi majestueux et rempli de grains nouveaux. L'homme, selon sa destination éternelle, est né dans le sein de LA CRÉATURE pour exister au milieu de LA CRÉATION, et vivre un jour éternellement de la vie divine dans le sein DE SON CRÉATEUR. Mais le péché ayant séparé l'homme de Dieu qui est son

bien suprême, il a fallu que le Verbe de Dieu se fît homme pour expier le péché et ouvrir aux pécheurs la voie qui doit les ramener à leur destination permanente. C'est pourquoi le Sauveur a dit : « Je suis la résurrection et la vie ; celui qui croit en moi, quoiqu'il meure, vivra ; » et ailleurs : « Je suis la voie, la vérité et la vie ; nul ne vient au Père que par moi. » La doctrine de Jésus-Christ est la seule qui nous représente la vie future sous des traits dignes de Dieu, et de l'essence de notre âme. Il nous la montre conduisant d'une part à une union intime, indissoluble avec notre principe, et de l'autre nous entraînant vers un abîme sans fond, soit qu'on le désigne sous le nom d'enfer ou de réprobation, ou de souffrances éternelles. La pureté de l'âme rétablie en nous par Jésus-Christ peut seule nous réunir à Dieu qui est la pureté et la sainteté même, et dont nul par conséquent ne pourra jouir, et vivre de sa vie qu'autant qu'il sera mort pour le mal. Il est également juste et conforme à la nature des êtres, que les souillures de l'âme qui n'auront point été effacées par la foi et la pénitence, nous éloignent à jamais de toute participation à la vie et à la béatitude divines ; voilà LE CIEL, voilà L'ENFER, tel est le principe et la source de l'éternelle félicité comme de l'éternelle douleur.

ETUDE XVII.

—

DE LA PRIÈRE.

Nous avons exposé LE DOGME, comme aliment de la foi, comme une vérité révélée au moyen de laquelle la pensée de l'homme s'élève jusqu'à la connaissance de Dieu et de ses divines perfections. Maintenant nous allons nous occuper de LA PRIÈRE, envisagée comme aliment et véhicule de nos désirs immortels. L'on doit définir la prière par les simples paroles suivantes : « Elle est l'élévation de notre esprit et de notre âme vers Dieu, pour lui rendre grâce, le glorifier et lui demander tout ce qui est utile à notre salut. » Jésus-Christ enseigna la prière par ses paroles et par son exemple ; car il priait toutes les fois qu'il s'apprêtait à opérer une guérison ou un autre miracle ; il priait pour ses disciples et pour le genre humain dont il était le représentant et le médiateur auprès de son Père ; on l'entendit prier pour ceux qui le crucifiaient, et plus d'une fois se recueillir en prières, soit qu'il fût à la veille de se transfigurer sur le sommet du Thabor, soit que, retiré avant sa Passion dans le jardin solitaire de Gethsemané,

il invoquât la miséricorde du Père, dans une angoisse inexprimable qui se manifesta par des gouttes de sueur et de sang. Durant tout le cours de sa mission ici-bas, le Sauveur ne cessa d'exhorter les hommes à la prière, d'abord par ces paroles : « Veillez et priez, afin que vous ne soyez pas induits en tentation ; » et ailleurs : Cherchez et vous trouverez, demandez et il vous sera dónné, frappez et l'on vous ouvrira. » Dans sa dernière exhortation, il dit à ses disciples : « Vous n'avez encore rien demandé en mon nom ; en vérité je vous dis que tout ce que vous demanderez au Père en mon nom, vous le recevrez, afin que le Père soit glorifié en son Fils. » Non content d'avoir ainsi donné l'essor aux désirs de l'homme, et garanti l'efficacité de la prière, l'homme-Dieu en prescrivit et en sanctifia toutes les formes ; car il enseigna L'ORAISON MENTALE ou prière du cœur sans le secours des paroles ; il institua LA PRIÈRE DE VIVE VOIX, en nous donnant le plus parfait modèle dans l'oraison dominicale ; il recommanda LA PRIÈRE SOLITAIRE en invitant tous les hommes à s'enfermer pour prier en secret ; enfin il commanda LA RÉUNION EN COMMUN POUR PRIER, en y attachant une grande promesse : « Partout où deux ou trois seront rassemblés en mon nom, là je serai aussi au milieu d'eux. » Jésus-Christ nous a donc enseigné quatre modifications diverses de la prière : 1° celle de silence où le cœur parle seul ; 2° l'oraison où les paroles épanchent les sentiments de l'âme ; 3° l'oraison secrète, loin de tous les yeux, et de tout alliage de vanité et d'hypocrisie ; 4° l'oraison unanime qui constitue le culte public et confond tous les vœux et toutes les prières dans un même élan d'adoration, de gratitude et de foi.

Quant au modèle abrégé de tout ce que doivent con-

tenir les prières de l'homme pour être agréables à Dieu, Jésus-Christ l'enseigna, assis sur la montagne, par les paroles suivantes : « Quand vous vous mettez en prière, ne proférez point de vaines paroles, comme les païens qui croient être exaucés par la multitude des discours. Mais quand vous priez dites : « Notre Père qui êtes aux cieux, « que votre nom soit sanctifié ; que votre règne vienne, « que votre volonté soit faite, sur la terre comme au ciel. « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, et re- « mettez-nous nos offenses, ainsi que nous les remettons à « ceux qui nous ont offensés. Et ne nous induisez point en « tentation, mais délivrez-nous du malin. Car à toi appar- « tient le règne, la puissance et la gloire, dans l'éternité. « Ainsi soit-il. »

Comment se fait-il que ce peu de paroles renferme l'essence de toute prière agréable à Dieu ? C'est encore le don de la prière qui vient du Saint-Esprit, qui peut seul nous aider à répandre la lumière sur cette question importante. L'oraison dominicale commence par une invocation : NOTRE PÈRE QUI ÊTES AUX CIEUX ; en la proférant, tout chrétien confesse qu'étant une simple créature et né pécheur, il n'acquiert l'auguste privilége d'appeler Dieu son père que par un effet de la grâce méritée par l'homme-Dieu, en sorte que cette grâce lui assure l'adoption et le titre glorieux d'enfant de Dieu par la foi. Viennent ensuite les demandes ; les trois premières se rapportent à la vie spirituelle, car le règne de Dieu après lequel nous soupirons, c'est la destruction du mal et la sanctification du nom divin, par les vertus des êtres créés à son image ; et la troisième demande a pour objet non de seconder l'accomplissement de la volonté divine, pour qui tout est moyen, même l'obstacle, mais plutôt la soumission filiale de notre

propre volonté à celle de notre Père, et cela dès cette vie à l'instar des esprits bienheureux qui l'accomplissent avec amour dans le ciel. Mais l'homme est revêtu d'organes corporels et environné de besoins; ceci motive la quatrième demande du PAIN QUOTIDIEN, qui comprend symboliquement tous les besoins légitimes de l'homme, et surtout la double nourriture de l'âme et du corps. En effet, l'âme peut être affamée comme le corps et succomber à une inanition déplorable, lorsque Dieu la livre à elle-même et lui retire les consolations de son esprit. Suit une demande qui renferme la condition de notre alliance avec Dieu par Jésus-Christ, savoir : le pardon de nos fautes accordé conditionnellement, c'est-à-dire autant que nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. O homme, il dépend donc de toi de transformer cette demande en source de miséricorde ou en arrêt de condamnation! La sixième demande nous est dictée par la connaissance de nous-mêmes et par le sentiment de notre extrême faiblesse; c'est le cri de l'humilité; car, lorsque Dieu livre les plus parfaits à la tentation, ils ne sauraient en triompher par leurs propres forces. Enfin la septième demande est le complément de celle-ci : « Délivrez-nous du malin, » délivrez-nous, Dieu d'amour et de miséricorde, du mal qui est en nous, de celui qui nous menace au dehors et des piéges innombrables de tous ces esprits de mensonge et de ténèbres qui ont abusé de leur liberté, et voudraient entraîner toutes les créatures dans l'abîme de la perdition où ils se sont eux-mêmes plongés. La conclusion de cette prière est une reconnaissance intime de la souveraineté de Dieu sur tous les êtres et par conséquent le renoncement absolu de l'âme chrétienne à toute espèce d'idolâtrie, de l'esprit, du cœur et des sens.

Après avoir défini la prière et indiqué les diverses formes de l'oraison, nous avons essayé d'analyser l'oraison dominicale envisagée comme le modèle et l'abrégé le plus parfait de toute prière agréable à Dieu. Il n'appartenait qu'à Jésus-Christ de l'enseigner aux hommes, parce que lui seul, en vertu de son sacrifice volontaire, pouvait nous autoriser à proférer les saintes paroles qui rétablissent, entre Dieu et le pécheur, le rapport de la paternité. La prière doit être humble et simple, inspirée par la foi, faite au nom de Jésus-Christ, dont la médiation la rend efficace, sans rancune ni ressentiment contre nos semblables, exempte de toute complaisance en nous-mêmes et de tout désir contraire à la sainte résignation. Ne croyez pas, messieurs, qu'il soit possible de rester chrétien, au milieu des tentations et des orages de la vie, sans l'exercice de la prière. Qui ne demande rien, n'obtient rien; pendant que celui qui demande à Dieu sa grâce et sa lumière, est toujours sûr que son Père céleste ne lui donnera jamais « une pierre au lieu de pain, ni un serpent au lieu d'un poisson, » comme s'exprime l'Evangile. Et remarquez qu'il faut pratiquer l'oraison sous toutes ses formes qui résultent de notre condition ici-bas; je veux dire : la prière ORALE, celle DE SILENCE, celle que nous offrons à Dieu DANS LA RETRAITE, et la prière EN COMMUN, si puissante selon la promesse expresse de notre Sauveur. Ne vous laissez jamais ébranler dans votre foi par les sophismes de quelques esprits superbes et endurcis. Ces hommes vous diront peut-être que l'ordre du monde physique et moral est soumis à des lois immuables, et que les prières d'une chétive créature n'y peuvent rien changer. Si vous veniez à entendre ou à lire de semblables raisonnements, répondez-y : qu'il n'y a d'immuable et par consé-

quent d'impossible à la prière que ce qui implique contradiction; par exemple, le chrétien ne priera pas pour que deux fois deux fassent cinq, ou pour que la lumière soit en même temps ténèbre, ou qu'un esprit soit corps, sans cesser d'être esprit. Cela serait contraire à l'intelligence suprême de Dieu. Mais hors de là toutes les combinaisons qui sont immuables par rapport à l'homme ne le sont nullment relativement à la volonté du Tout-Puissant. De même que la grâce de Dieu agit sur le libre arbitre de l'homme sans le détruire, de même aussi la prière devient efficace et agit par l'amour de la créature sur l'amour de Dieu. C'est pourquoi le prophète dit : « Tu m'invoqueras et je t'exaucerai, et tu me rendras gloire. » Ainsi l'oraison n'est pas seulement l'expression de nos désirs, elle l'est aussi de notre reconnaissance, de notre soumission et de notre amour. Je ne vous parlerai point ici en détail des opérations secrètes et merveilleuses de la prière, des grâces abondantes que le Seigneur répand sur les familles et les nations en faveur de quelques justes qui l'adorent en esprit et en vérité. Ce sont de ces choses qui ne s'apprennent que par l'expérience et qui ne se révèlent qu'à la fidélité. Qu'il vous suffise de croire fermement que toute pensée qui nous met en la présence de Dieu par le souvenir de Jésus-Christ est une prière. Plus notre âme concevra de semblables pensées et plus elle avancera dans l'œuvre de son salut. Nous le répétons, ne négligez aucune des formes de la prière; associez-vous avec docilité au culte public institué par notre sainte Eglise; sinon vous fouleriez aux pieds la divine promesse de Jésus-Christ : « là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, là aussi je suis au milieu d'eux. ». Dans l'élément grossier de la vie terrestre, nous ressemblons tous à des plongeurs au fond de l'Océan

S'ils ne reviennent fréquemment à la surface pour respirer de temps en temps l'élément plus subtil indispensable à la prolongation de leur vie, ces hommes périssent misérablement sans qu'aucune des parties de leur corps semble lésée. Rappelez-vous souvent cette image; sachez que l'ORAISON est LA RESPIRATION DE L'AME, qui ne saurait vivre sans elle, ni se nourrir des aliments grossiers qui suffisent à nos instincts et à nos appétits corporels.

ETUDE XVIII.

LOI DE DIEU, LE DÉCALOGUE.

Après avoir traité des deux premiers objets de l'enseignement religieux ; savoir : LE DOGME qui sert d'aliment à la pensée, et LA PRIÈRE qui est l'expression du désir, il ne nous reste plus qu'à nous occuper de LA LOI DE Dieu, qui est la règle des actions de l'homme. Dès le début de nos études, j'ai eu soin de vous avertir que la religion embrassait l'homme tout entier, et que, bien différente en cela des autres sciences, elle ne faisait avancer ses disciples dans la connaissance de la vérité qu'à condition de la mettre en pratique. C'est pourquoi nous ne vous aurions rien appris, si, après avoir nourri votre intelligence des saintes vérités de la foi, nous ne vous offrions pas à l'appui de ces notions sublimes et abstraites, les préceptes de la loi de Dieu, qui convertit les âmes, selon l'expression du Roi-Prophète. Dans les études trois et quatre nous vous avons expliqué ce que c'était que la loi non écrite, également émanée de Dieu et gravée dans la conscience du genre humain. En tous temps, en tous lieux nous avons

retrouvé cette loi vivante et ineffaçable, plus puissante que l'influence des climats, plus enracinée que les préjugés nationaux, et luttant uniformément avec la corruption du cœur de l'homme ; maintenant nous allons vous entretenir de la loi donnée sur le mont Sinaï, et renfermée dans dix commandements ou préceptes. Que si vous parcourez en même temps les livres des législateurs et philosophes anciens, les lois de Minos, de Zoroastre, de Confucius, de Lycurgue, de Solon et de Numa, vous n'aurez pas de peine à vous convaincre que ce sont autant de fragments incomplets, entremêlés de beaucoup d'erreurs, et qui ne sauraient soutenir la comparaison avec la loi promulguée par le ministère de Moïse. Et cependant il a plu au Seigneur d'ajouter aux dix commandements les préceptes de haute perfection qui constituent la loi évangélique. Voici le texte des dix commandements :

1° « Je suis le Seigneur ton Dieu qui t'a retiré de la terre d'Egypte, de la maison de servitude. Tu n'auras pas d'autres dieux que moi.

2° « Tu ne te feras point d'idoles, ni aucune image de tout ce qui est au ciel ou sur la terre, ou dans les eaux au-dessous de la terre. Tu n'adoreras aucune de ces choses, et tu ne leur rendras point de culte ; car c'est moi qui suis le Seigneur ton Dieu, le Dieu jaloux.

3° « Tu ne proféreras pas le nom du Seigneur ton Dieu en vain ; car le Seigneur ne purifiera point celui qui prononce ainsi son nom.

4° « Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat. Pendant six jours tu travailleras et achèveras tous tes ouvrages ; mais le septième jour sera au Seigneur ton Dieu, car il créa en six jours le ciel, la terre, la mer et tout ce

qu'ils renferment, et il se reposa au septième jour. C'est pourquoi le Seigneur a béni le septième jour et l'a sanctifié.

5° « Honore ton père et ta mère, afin que bien t'en arrive et que tu vives longtemps sur la terre que te donne le Seigneur ton Dieu.

6° « Tu ne commettras point d'adultère.

7° « Tu ne voleras point.

8° « Tu ne tueras point.

9° « Tu ne donneras point de faux témoignage.

10° « Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain; tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni sa bête de somme, ni aucun de ses animaux, ni quoi que ce soit qui appartienne à ton prochain. »

Tel est le texte du décalogue gravé sur deux tables de pierre. Le Sauveur lui-même résuma ces dix commandements en deux préceptes, qu'il déclare expressément être égaux entre eux; savoir : « Tu aimeras Dieu de toute ton âme, et ton prochain comme toi-même. » Nulle législation, nulle sagesse humaine antérieure à la venue du Rédempteur de l'homme n'a été capable de résumer ainsi tous les devoirs, et de faire jaillir de la même source la béatitude et la perfection. A la clarté de ce céleste flambeau, nous pouvons reconnaître aisément que tout sentiment comme toute action qui n'émane point de l'amour de Dieu ou du prochain ne saurait être ni bon ni pur. Aussi, pour en revenir au texte du décalogue, nous remarquerons que les quatre premiers commandements traitent de l'amour envers Dieu, et les six derniers de l'amour du pro-

chain. En effet, ces paroles si simples, et en apparence si populaires, renferment néanmoins tous les éléments de la vie divine, à laquelle l'homme pécheur est appelé. Que si l'on étudie superficiellement ces divins préceptes, on est parfois tenté de croire qu'ils ne s'adressent qu'au peuple d'Israël, peuple charnel et grossier, dont notre orgueil nous porte à déplorer l'ignorance. Mais essayons de nous appliquer chaque commandement à nous-mêmes :

Le premier proclame l'UNITÉ DE DIEU ; et les nations les plus célèbres de l'univers restèrent plongées dans les ténèbres du polythéisme. Le second proscrit toute espèce d'idolâtrie, et nous, hommes superbes, en sommes-nous parfaitement exempts, nous qui adorons le veau d'or par notre cupidité, nous qui faisons l'apothéose de nos plus mauvais penchants, qui élevons des autels à toutes les vanités mondaines, nous enfin qui poussons l'idolâtrie jusqu'à immoler des victimes humaines à l'idole subtile qui est au-dedans de nous, je veux dire à notre MOI, irrité et blessé? Le troisième interdit l'emploi du nom de Dieu en vain ; et nous le profanons sans cesse par habitude ou par légèreté, avec une insouciance coupable qui tient de l'abrutissement. Le quatrième institue le jour du Seigneur, réservé aux devoirs envers lui et aux besoins intérieurs de notre âme; et nous, qu'avons-nous fait de ce jour, et quelle part faisons-nous à l'éternité dans cette agitation perpétuelle d'une vie qui s'écoule? Le cinquième est comme l'anneau qui unit l'amour de Dieu à celui du prochain, en proclamant les devoirs de la piété filiale. Sous le nom de père et mère, le cinquième commandement sanctifie tous les liens de famille et ceux de la patrie ; il enseigne la reconnaissance envers les autorités instituées d'en haut, envers nos instituteurs et nos

maîtres, et il scelle le précepte par une promesse qui est le gage de toute prospérité. Qui d'entre nous, Messieurs, n'aurait rien à se reprocher par rapport au cinquième commandement? A mesure que nous avançons, notre présomption s'humilie. Le sixième commandement défend l'adultère, et par ces paroles, il proscrit tout penchant déréglé. Jésus-Christ, dans le sermon de la montagne, donne à ce précepte toute sa latitude, en déclarant que toute impureté de fait émane de nos désirs impurs. Le septième interdit toute espèce de larcin. Mais n'allons pas nous imaginer qu'il n'existe de violateurs de cette loi que parmi les pauvres et les misérables. Combien d'hommes considérés ont abusé des deniers publics! combien d'autres enlèvent d'un seul mot à leur prochain ce qui est plus précieux que la richesse, je veux dire une bonne réputation, ou le repos de l'âme! Le huitième défend l'homicide; la Providence nous en a préservés; est-ce à dire pour cela que nous n'ayons point tué selon l'homme intérieur? L'Evangile déclare expressément : « Quiconque hait son frère est un meurtrier (1). » Continuons l'examen du décalogue et de notre conscience. Le neuvième commandement défend tout faux témoignage, par cela même tout mensonge, tout acte ou toute parole incompatible avec la sainte vérité. Sous cet aspect, Messieurs, ne somme-nous pas tous de faux témoins? Nous sommes infidèles à la vérité, d'abord par passion ou par égoïsme. Mais, de ce mensonge au faux témoignage, il n'y a plus qu'un pas, une ligne imperceptible, et nous inculpons le prochain pour nous disculper nous-mêmes. Vient enfin le dixième commandement, qui les embrasse tous et frappe la cor-

(1) Ep. saint Jean, 1, ch. 3, v. 15.

ruption dans ses racines : « Tu ne désireras point ce qui est à autrui ; » voilà le cachet de la perfection selon Dieu, le principe de tout culte intérieur et spirituel, et le commentaire le plus parfait de cette divine parole : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Vous concevrez sans peine, Messieurs, que l'homme étant un esprit créé à l'image de Dieu et à sa ressemblance, il fallait que la loi suprême lui interdît toute convoitise criminelle, qui est la source de tous les péchés. C'est après avoir envisagé le décalogue sous ce point de vue, que l'on se sent pénétré d'une douleur inexprimable et que l'on médite avec amertume les déclarations formelles de David, des Evangiles, et de l'apôtre saint Paul : « Il n'y a point de juste, nul homme vivant ne sera justifié par ses œuvres ; nul ne saurait accomplir entièrement la loi. » Cette conviction, qui est la mort de l'orgueil, nous ramène à la nécessité de la rédemption, et nous jette pour ainsi dire dans les bras de notre Sauveur, qui est venu en ce monde acquitter la rançon de tous, et appeler non les justes, mais les pécheurs à la pénitence.

ETUDE XIX.

—

LOI ÉVANGÉLIQUE.

L'HOMME-DIEU étant venu en ce monde, non pour ABROGER l'ancienne loi, mais pour L'ACCOMPLIR, offrit dans sa personne le modèle le plus parfait de l'amour de Dieu et du prochain, et satisfit par son sacrifice volontaire à la justice éternelle. Il accomplit la loi par sa vie et par sa mort; il l'accomplit encore par les divins préceptes que renferment les saints Evangiles, préceptes qui révèlent toute la profondeur de la loi, tous les traits de la ressemblance qu'il était venu rétablir entre Dieu et l'homme, enfin tous les mystères de la vie intérieure CACHÉE EN DIEU, et nourrie invisiblement par la foi, la charité et l'espérance. Je vous exhorte, Messieurs, à lire et à relire fréquemment le sermon de Jésus-Christ sur la montagne (S. Math., chap. 5, 6, 7). Vous y trouverez toutes les règles de vos actions, tous les mobiles de votre conduite, toutes les consolations dont l'homme a besoin durant le cours des épreuves de cette vie. Vous ne comprendrez qu'après avoir pratiqué ce que le Sauveur nous enseigne,

et vous ne persévérerez dans la pratique des vertus chrétiennes qu'autant que vous les nourrirez par la prière. Ne désespérez jamais ni de l'assistance de Dieu, ni de vous-mêmes ; et toutes les fois que vous découvrirez de l'opposition entre les paroles de Jésus-Christ et les opinions de la sagesse mondaine, gardez-vous de rejeter ce qui vous paraîtra incompatible avec le monde ; car le monde passe, mais la parole de Jésus-Christ ne passera point, comme la terre et les cieux.

Notre Seigneur commence ce sermon par déclarer heureux ceux que les hommes plaignent et méconnaissent. Il dit : « Heureux les pauvres d'esprit, heureux ceux qui pleurent, bienheureux ceux qui ont faim et soif de justice, heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde. Bienheureux les hommes doux, les pacifiques, ceux qui ont le cœur pur, enfin ceux qui sont persécutés pour la vérité et la justice. » On sent tout d'abord que ces paroles n'ont rien de commun avec les éléments de la sagesse du monde, et qu'elles émanent de la bouche de Celui qui est lui-même la source de toute félicité. Les huit béatitudes s'enchaînent l'une à l'autre, ce sont comme les degrés de l'échelle qui élève l'homme à Dieu. Elle commence par la pauvreté intérieure, qui est l'humilité et la simplicité du cœur, et elle aboutit à l'élection divine qui se manifeste par les persécutions et les souffrances réservées à tous ceux qui combattent pour la gloire de Dieu et le bien de l'humanité. Vient ensuite la comparaison entre l'ancienne loi et la loi évangélique. A chaque précepte, Jésus-Christ ramène tout à l'homme intérieur ; il condamne les mauvais désirs comme source de l'adultère ; il proscrit la haine qui enfante le meurtre ; il arrache jusqu'à la racine de la cupidité en défendant toute contesta-

tation intéressée. Il enseigne à fuir toutes les occasions de scandale, quand même il nous en coûterait ce que nous avons de plus cher pour les éviter. Puis il sanctifie le mariage et lui rend son caractère indissoluble; il recommande de s'abstenir de tout serment et de toute vaine parole. Il réprouve toute espèce de vengeance, et nous élevant tout à coup jusqu'à la contemplation de l'amour divin, il nous ordonne d'aimer ceux qui nous haïssent, de prier pour ceux qui nous maudissent, de rendre à nos ennemis le bien pour le mal. Viennent ensuite les préceptes sur la prière, l'aumône et le jeûne, qui doivent être pratiqués en secret et sans aucun mélange de vanité et d'hypocrisie. L'Oraison dominicale, modèle et abrégé de toute prière, nous a déjà été expliquée plus en détail. Après nous avoir révélé tous ces trésors de sagesse, notre Seigneur nous prémunit contre la folle et coupable pensée qui nous induit à essayer de concilier les préceptes de l'Evangile avec les préjugés du monde et les promesses de la foi avec le délire des passions. C'est pourquoi il dit : « Vous ne sauriez servir deux maîtres en même temps. »

Le Seigneur défend de juger et de condamner le prochain, sous peine d'être jugés et condamnés nous-mêmes avec une égale rigueur. La conscience de notre propre infirmité et la charité qui devrait plaider dans nos cœurs la cause de nos frères, et le soin de notre propre amendement, tout concourt à nous interdire les jugements téméraires : « Pourquoi, dit le Seigneur, vois-tu le brin de paille qui est dans l'œil de ton prochain, sans t'apercevoir de la poutre qui est dans le tien? » Cette image montre fidèlement l'injustice et la démence de nos jugements à l'égard du prochain. Ainsi nous avons deux mesures

et deux balances pour mesurer et peser nos actions et celles des autres, ce qui est le comble de l'hypocrisie et de la perversité. Le Seigneur défend encore de jeter les PERLES AUX POURCEAUX, c'est-à-dire de livrer les vérités saintes à des hommes impurs qui ne sont point encore préparés à les recevoir. Ce précepte nous apprend que la sagesse doit être inséparable du zèle; c'est pourquoi les anciens pères de l'Eglise avaient coutume de graduer l'enseignement des vérités salutaires, et partageaient leurs disciples en deux classes, savoir : les CATÉCHUMÈNES et les FIDÈLES, ou initiés. Apres avoir ainsi répandu des flots de lumière jusque dans le fond des consciences, le Sauveur des hommes recommande la persévérance dans la prière, et la simplicité de la foi. Il commande de chercher, de demander, de frapper; car sa grâce efficace est toujours là pour exaucer nos prières, pour ouvrir nos cœurs et les remplir de consolations divines. Jésus-Christ scelle enfin sa doctrine toute céleste par un précepte qui les embrasse tous : « Tout ce que vous voulez que vous fassent les hommes, faites-le pour eux; car là est la loi et les prophètes. » Cependant, après nous avoir donné l'arme toute puissante de la prière, le Seigneur nous révèle que la voie qui mène à la vie éternelle est rude et semée d'afflictions. Il nous recommande de passer par la porte étroite, c'est-à-dire de renoncer à nos mauvais penchants, à nos idoles et à nous-mêmes, afin de pouvoir entrer dans la région de la paix. Il nous prémunit encore contre les séductions des faux docteurs et des faux prophètes, de ces hommes dangereux qui perdent les âmes sous le spécieux prétexte de les éclairer : « Vous les reconnaîtrez, dit-il, à leurs œuvres (non à leurs paroles), comme on reconnaît l'arbre à son fruit. » Le Seigneur

menace enfin de toutes les rigueurs du jugement ceux qui écoutent sa doctrine sans s'efforcer de la mettre en pratique, ceux qui s'écrient sans cesse : Seigneur, Seigneur, sans l'aimer ni lui obéir. A eux s'adresse la terrible parole : « Eloignez-vous de moi, vous qui exercez l'iniquité. » Mais aussi il déclare heureux celui qui reçoit et accomplit ses paroles ; il compare le fidèle à un homme prudent qui a bâti sa demeure sur le ROCHER, emblême du Sauveur lui-même, comme nous l'avons vu dans nos études précédentes. Cette demeure interne qu'habite l'Esprit-Saint, se soutient inébranlable au sein des orages ; que si elle est bâtie sur le sable c'est-à-dire sur les vaines opinions des hommes, les illusions et les convoitises, elle est bientôt renversée, et sa chute est grande et déplorable.

Arrêtons-nous ici, Messieurs ; puisse la grâce de Jésus-Christ continuer dans vos cœurs nos méditations et nos études, en les appliquant à chacun de vous en particulier, selon les besoins de son âme et en vue de son salut éternel. J'ai essayé de vous mettre sur la voie qui conduit à la véritable vie. Rapportez désormais tous vos travaux, toutes vos connaissances à ce centre vivifiant d'où partent la lumière et la force, la charité et cette PAIX INTÉRIEURE que le monde ne saurait ni vous DONNER, ni vous RAVIR. Je vous en conjure, ne bâtissez point votre avenir sur le sable mouvant des passions, de l'égoïsme ; pensez fréquemment à ce que le Seigneur a fait pour vous ; faites fructifier les dons que vous avez reçus de lui ; combattez avec courage et avec foi le principe du mal qui est en vous, hommes pécheurs et néanmoins appelés à participer aux biens éternels. Votre jeunesse sera bientôt écoulée ; vous sentirez alors défaillir les

forces de votre esprit et de votre corps; la chair, le monde et l'esprit impur vous auront fait mainte blessure. Mais votre foi restée vivante ne vieillira point avec votre corps; l'amour de Dieu et du prochain vous conservera la jeunesse de l'âme, et vous approcherez avec humilité et confiance du terme inévitable où il vous faudra rendre à votre Créateur, à votre Sauveur et votre Père, cette âme qu'il a rachetée au prix de tous les trésors de sa miséricorde.

ÉTUDE XX.

—

DU ZÈLE ET DE LA TOLÉRANCE EN MATIÈRE DE RELIGION.

Nous vivons dans un siècle où les idées se confondent et se dénaturent par le choc continuel des opinions que l'on prend pour des croyances, et des passions éphémères que l'on décore du titre pompeux de convictions. Or, mettant de côté toutes les divergences politiques qui agitent de nos jours l'espèce humaine, essayons de remonter par la pensée à la source de tous nos maux : ce sont les dissensions religieuses; rendons-nous compte du fondement de notre foi, et voyons comment le chrétien peut allier LA TOLÉRANCE avec le ZÈLE, et rester fidèle à la vérité par lui reconnue, sans tomber dans les excès d'un fanatisme haineux, sans s'égarer dans les déserts de l'indifférence.

Dès le cinquième siècle, saint Augustin, évêque d'Hippone avait posé ce bel axiome : dans les choses essentielles, UNITÉ; dans les choses douteuses, LIBERTÉ; en toutes choses CHARITÉ. Mais, pour bien appliquer ce principe, il faut bien le comprendre. Selon la doctrine constante de notre Église, l'individu n'est point juge de cette

distinction ; les choses essentielles ont été déterminée par l'Église, conformément à la parole de Dieu ; quant aux choses douteuses, ce sont celles sur lesquelles l'Église ne s'est point prononcée, et qui ne servent qu'à nourrir la vaine curiosité de notre esprit, sans épurer ni humilier notre cœur. Enfin quant au précepte de charité, il embrasse les choses nécessaires comme les choses douteuses, et nous fait une loi de la tolérance envers nos frères, sans nous dispenser du zèle qui défend et propage la vérité, par la puissance de l'exemple et par l'attrait de la persuasion. Il est plus facile de vanter que de posséder cet heureux mélange de tolérance et de zèle, et pour y parvenir il faut :

1° Selon le précepte de l'Apôtre, « se scruter soi-même pour savoir si l'on est dans la foi (1) ; » car à quoi servirait de vouloir juger la foi des autres, de chercher à influer sur elle, lorsque soi-même on n'est point dans la foi ?

2° Se bien pénétrer de nos devoirs de piété filiale envers l'Église qui nous a engendrés spirituellement, qui nous a conservé les saintes Écritures, et seule nous en garantit l'authenticité, envers l'Église qui nous dispense chaque jour les sacrements de grâce et les consolations du Saint-Esprit.

3° Ainsi préparé, le fidèle peut et doit, si sa position sociale l'exige, méditer sur l'histoire des dissensions religieuses, afin de s'éclairer et de se fortifier dans sa CROYANCE, dans sa CHARITÉ et dans son ESPOIR. C'est de quoi nous allons nous occuper pour notre instruc-

(1) Cor., ch. 12, v. 5.

tion, avec simplicité de cœur; car, nous le répétons, par le temps qui court, il est plus urgent qu'on ne pense d'apprendre à être TOLÉRANT, sans tomber dans le vague déplorable de l'indifférence.

A l'origine des choses, Dieu confia à l'homme le dépôt des plus sublimes révélations; et voyez ce que l'homme en avait fait, à l'époque de la vocation d'Abraham et de la mission de Moïse! Les nations ne possédaient plus alors que de faibles lueurs des traditions vraies, mais mal comprises, et des pressentiments de l'avenir souillés par le culte de la nature et par de criminelles superstitions.

Vint l'époque de la nouvelle alliance par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et voyez ce que le peuple élu avait fait de la religion de ses pères, livrée aux pharisiens et aux sadducéens. S'il n'existait pas d'autre preuve de la dégradation primitive de l'homme par sa chute volontaire, cet abus des secours divins sans cesse répété, cette incurable gravitation vers l'erreur et le mensonge, ne suffiraient-ils pas pour prouver le PÉCHÉ ORIGINEL? Mais hélas! ce n'est pas tout; il en fut de même après la veuue du Rédempteur, nonobstant les suaves clartés de l'Évangile, au mépris de cette profusion de grâces répandues sur la race humaine par l'Esprit de charité et de paix.

La vérité révélée est UNE par son essence. Cependant elle a ses gradations dans l'esprit humain qui la reçoit; semblable à la lumière qui se diversifie selon la nature des corps qui la reçoivent, et se brise en mille reflets, plus elle se propage au loin. L'homme, à son tour, possède l'œil de l'entendement évidemment créé pour voir,

et néanmoins il ne voit qu'autant que la lumière, ou vérité donnée d'en haut, lui montre la structure, la distance et la corrélation des objets. Il a le don mystérieux de la parole, et, toutefois, il n'en peut faire usage que par voie d'enseignement venant du dehors. Telle est la condition, LA LOI de l'homme. VOIR c'est comprendre, et PARLER, c'est AGIR et VIVRE intellectuellement.

Deux fois, depuis la chute, la lumière ou parole intérieure avait failli dans l'homme, lorsque l'œuvre de la Rédemption, pressentie et désirée par tous les peuples, se manifesta sur la terre. L'homme-Dieu accomplit la loi nouvelle en la promulguant ; il fonda une Église ou réunion des fidèles ; il alluma dans son sein un inextinguible foyer de régénération et de vie ; il DÉPOSA, d'après ses propres paroles, LE LEVAIN DANS LA MASSE, et ne voulut point abroger LA LOI DU TEMPS, jusqu'à ce que le levain eût pénétré dans toutes les extrémités. Aussi, dans sa prière pontificale, avant sa passion, Jésus-Christ prie pour les élus, mais ne prie point pour LE MONDE. Il prie pour ceux qui croiront en lui, par la parole de ces mêmes élus. LA LOI DU TEMPS ne fut donc point abrogée. L'œuvre du ciel allait se ployer aux dimensions terrestres ; et les passions terrestres allaient exercer leur influence pernicieuse sur l'œuvre même de la réconciliation et du salut éternel.

De même qu'au terme de chaque révolution solaire que nous appelons UNE ANNÉE, chaque point du globe a reçu une égale portion de lumière, nonobstant l'effrayante inégalité des températures et des climats, de même aussi, lorsque le grand cycle sera accompli, tous les hommes auront reçu leur portion égale de lumière éternelle, sans jamais perdre la faculté d'ouvrir ou de fermer leurs yeux

à cette lumière : Καὶ ἐδικαιώθη ἡ σοφία ἀπὸ τῶν τέκνων αὐτῆς — « et la sagesse sera justifiée devant tous ses enfants. » Où? comment? C'est le secret du Dieu éternel.

Quoi qu'il en soit de cet impénétrable mystère, qu'il nous suffise d'observer que déjà le berceau de la chrétienté fut envahi par d'innombrables reptiles, issus du limon fangeux de la terre, réchauffée par les ardeurs du ciel. Les gnostiques, sous mille formes diverses, tantôt spécieuses, tantôt révoltantes, attaquèrent la simplicité de la foi. La gnose, γνῶσις, fut dès lors opposée à la foi, πίστις. Origène et Clément d'Alexandrie purent à peine se garantir de ce prestige séducteur. Et si ces grands hommes mouillèrent leurs lèvres à la coupe empoisonnée qui contenait le breuvage de l'orgueil spirituel, que de défections n'opéra-t-elle point dans les masses ! Le catalogue des hérésies des trois premiers siècles est immense; en le déroulant, on aboutit à l'arianisme, qui proféra hautement ce que tant de sectes obscures avaient ruminé avant lui, dans le silence des initiations et sous le voile ondoyant des subtilités les plus abstraites, ou des emblèmes les plus ingénieux.

L'orgueil de l'esprit humain se heurte constamment « à la pierre de scandale — au dogme de l'incarcation du Verbe, » venu pour racheter le péché et révéler aux pécheurs le mystère de la Sainte Trinité. Sabellius avait nié la distinction des personnes en Dieu; Arius s'attaqua à la divinité de Jésus-Christ, Macédonius à celle du Saint-Esprit, Nestorius, Eutichès et la série entière de leurs adhérents, jusqu'au dix-neuvième siècle, s'épuisèrent en stratagèmes innombrables, qui tendent tous au même but, savoir d'éluder la confession simple de cœur et de bouche, du dogme de la divinité du Rédempteur de

l'homme. Malheureux insensés ! vous regimbez contre l'aiguillon de l'évidence qui vous presse de toutes parts, comme si un autre que Dieu même eût pu racheter la créature déchue ; comme si l'œuvre du salut eût pu se concilier avec le libre arbitre de l'homme, sans l'intervention du Fils de Dieu, se revêtant de la nature humaine, afin de convertir sans contrainte et d'attirer à lui ceux qu'il a rachetés !.....

L'Église combattit successivement corps à corps toutes ces hérésies et les vainquit. L'hydre de l'arianisme, terrassée mille fois, se relevait sans cesse plus menaçante, subjuguait les peuples enfants venus du Nord, envahissait les siéges fondés par les apôtres, séduisait les empereurs et les évêques, au point que l'on crut un moment que le monde connu était devenu ARIEN. Puis vinrent les paulicions, et surtout les iconoclastes, dont les dévastations furieuses et profanatrices préparèrent les voies au mahométisme. On a injustement reproché à l'Église d'avoir attaché trop d'importance aux controverses théologiques, qui ne roulaient, au dire de certains écrivains hostiles ou superficiels, que sur de vaines subtiltés. Cette accusation sans cesse reproduite par la phalange encyclopédique et la foule des niais qui lui servent d'échos, cette assertion disons-nous, est dénuée de fondement. Où en serait aujourd'hui la doctrine du salut, si on l'eût abandonnée aux commentaires de la raison individuelle, aux rêves creux des sectaires, à l'anarchie, en un mot, de l'orgueilleuse pensée humaine, qui se détrône elle-même tous les jours ?

Depuis les gnostiques et Manès, jusqu'à Arius et aux iconoclastes, aucune vérité NÉCESSAIRE au salut ne serait restée intacte. Car chaque hérésie avait son côté

spécieux. La gnose revendiquait pour la science ce qui n'était promis et révélé qu'à la foi. Les manichéens faisaient l'apothéose du bien et du mal. Arius feignait de s'appuyer sur la lettre de certains passages des Écritures, et les ramenait aux théories des platoniciens. Enfin les iconoclastes, qui renversaient tout culte en feignant de ne briser que les images, pouvaient aussi alléguer pour prétexte de leurs fureurs sacriléges le désir pieux d'exterminer l'idolâtrie. Sans l'admirable constitution de l'Église fondée par les apôtres, sans son opposition légale et persévérante, c'en était fait du dépôt de la foi et des mœurs chrétiennes. Non, l'Église, par les actes à jamais mémorables des sept conciles œcuméniques, loin de PROVOQUER les disputes religieuses, se borna chaque fois à les RÉSOUDRE, sans aller au-delà de la vérité contestée; et sa fidélité dans la lutte constate son origine et la présence de CELUI qui lui dit : « Allez et instruisez toutes les nations. » Mais il est un reproche mieux fondé que l'on peut adresser aux chefs de l'Église, qui la gouvernèrent depuis le premier concile de Nicée jusqu'au grand schisme consommé au neuvième siècle de l'ère chrétienne. On peut leur reprocher d'avoir trop recherché les pompes et les prééminences mondaines ; l'esprit de domination s'empara des principaux siéges , et une funeste rivalité se déclara entre Rome et Constantinople, rivalité qui suivit toutes les chances de la lutte entre l'Orient et l'Occident. Dès le second concile œcuménique, la question des préséances entre les siéges apostoliques fut débattue. L'Église conféra la primauté au siége de Rome, par égard pour l'ancienne capitale du monde ; la seconde place au siége de Byzance ou de la nouvelle Rome; la troisième à celui d'Alexandrie, la

quatrième à l'Église d'Antioche, et la cinquième à celle de Jérusalem. Ces décisions furent confirmées par les conciles subséquents. L'évêque de Rome fut déclaré le premier entre ses égaux. Mais il y avait loin de cette concession à LA SUPRÉMATIE UNIVERSELLE que les papes s'arrogèrent insensiblement, d'abord sur les Églis d'Occident, puis sur toutes les Églises du monde chrétien.

Et voilà pourtant la cause primitive et réelle de ce déplorable schisme qui vint plus tard déchirer l'héritage que Notre-Seigneur Jésus-Christ a acquis et payé de son sang ! Les torts furent réciproques, il faut l'avouer ; l'ambition de quelques patriarches de Constantinople les poussa à se revêtir du titre pompeux d'ŒCUMÉNIQUES. Les papes s'en alarmèrent et redoublèrent d'efforts pour s'assurer la domination de tout l'Occident, à la faveur des troubles qui l'agitaient, de l'éloignement du centre de l'empire et des invasions des peuples barbares. Cependant cette souveraineté spirituelle ne grandit qu'avec une extrême lenteur. Au deuxième siècle, saint Irénée, évêque de Lyon, quoiqu'il vantât la prééminence du siége de Rome, n'hésita point à reprendre le pape, avec une entière liberté, dans la discussion sur les Pâques. Au quatrième, saint Cyprien, martyr, évêque de Carthage, protesta vigoureusement contre les empiétements des pontifes romains. Saint Basile parle avec indignation de l'humeur superbe des Occidentaux, qui voulaient tout maîtriser. On était loin alors d'admettre le principe en vertu duquel les évêques d'Occident adoptèrent dans la suite l'étrange formule : « Par la grâce de Dieu et du siége apostolique, » formule ignorée de toute l'antiquité chrétienne. Peu à peu le germe de la division se développa et porta son fruit.

Les papes, non contents de la préséance, τὰ πρωτεῖα, qui les appelait à présider les conciles, prétendirent à une autorité SOUVERAINE et absolue sur toute l'Église ; l'Orient se révolta contre une innovation aussi manifeste. Cependant ces dissensions n'amenèrent une rupture déclarée qu'à l'époque du grand conflit de juridiction qui éclata entre Rome et Byzance, au sujet de la Bulgarie. On aperçut alors, pour la première fois, les différences qui existaient déjà dans le dogme et la discipline des deux portions de la chrétienté. Ces différences, telles qu'elles subsistent encore, les voici :

1° Le dogme de la procession du Saint-Esprit.

2° La question de la suprématie universelle du siége de Rome.

3° La doctrine du purgatoire.

4° La communion sous les deux espèces.

5° La discipline du baptême par immersion ou par aspersion.

Et beaucoup plustard, dans le onzième siècle, surgit la contestation au sujet DES AZYMES et du PAIN LEVÉ dans le sacrement. — Résumons en peu de mots la substance de ces déplorables débats, pour nous convaincre que LES INNOVATIONS ARBITRAIRES provenaient toutes du siége de Rome ; et ce siége ne les soutint avec tant d'obstination que pour maintenir son INFAILLIBILITÉ, qu'il lui importait d'établir à tout prix. Avec moins de passion et plus de bonne foi, le premier article contesté fût tombé de lui-même ; car les paroles du Sauveur sont expresses et suffisent pour énoncer ce dogme abstrait, si fort au-dessus de notre intelligence. Le Seigneur dit à ses disciples, en termes précis : « L'Esprit de vérité, qui procède du Père, » et non : « du Père et du Fils. »

De plus, tous les conciles avaient précédemment statué « qu'on n'ajouterait rien au symbole de la foi. » Or cette addition, d'abord introduite en Espagne, n'étant conforme ni à la parole de Dieu, ni aux décrets de l'Église universelle, et le siége de Rome n'en ayant pas été l'auteur, qu'y aurait-il eu de plus simple et de plus légitime que de la retrancher du symbole, puisqu'elle était suspecte aux chrétiens d'Orient et les scandalisait, en rappelant l'hérésie de Macédonius ?

Quant au second article, je veux dire la suprématie ou vicariat terrestre du siége de Rome, sur quoi les papes cherchent-ils à l'appuyer?..... sur la promesse faite à saint Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ? »

Quoique saint Pierre, nommé partout le premier dans les Évangiles, fût le premier entre les apôtres, le Seigneur ne le désigne nulle part comme le chef et le suprême pasteur de son Église. Il y a une grande différence entre la primauté et la souveraineté. Dans les paroles ci-dessus, on découvre d'abord une réponse à ce qui précède; car Pierre avait dit le premier : « Tu es le Christ, Fils du Dieu vivant. » Le Seigneur le récompensa de sa foi par une allocution analogue : « En vérité je te dis, tu es Pierre, etc. » Saint Augustin et plusieurs autres de l'Église expliquent ce passage spirituellement. Enfin la pierre angulaire de l'édifice, c'est Jésus-Christ ; on ne saurait, comme dit saint Paul, poser d'autre fondement. La profession de foi de l'apôtre étant le sommaire de toute foi véritable, elle mérite à l'homme qui en est pénétré les dons de la grâce qui régénère, et qui est désignée par ces paroles du Sauveur : « Tu es Pierre, » ce qui veut dire tu n'es plus SIMON, l'homme naturel, mais

Céphas (ou Pierre), l'homme de la grâce, l'homme nouveau, parce que tu as reconnu en moi le Christ, Fils du Dieu vivant. « Sur cette pierre je bâtirai mon Église, » s'accomplit littéralement, car l'Église, qui est le corps entier des fidèles, repose sur la foi qui reconnaît le Christ, et sur la grâce qui transforme les pécheurs en hommes nouveaux; et le changement de nom n'est là que pour caractériser le renouvellement intérieur de l'homme. Voilà pourquoi Notre-Seigneur avait aussi deux noms: JÉSUS était le nom terrestre, et LE CHRIST désignait la nature divine unie à l'humanité. Citons l'autre passage sur lequel s'appuie le siége de Rome, pour établir sa suprématie universelle. Après sa résurrection, Notre-Seigneur demande trois fois à saint Pierre: « M'aimes-tu plus que ceux-ci ? » et l'apôtre lui répond avec humilité : « Tu sais, Seigneur, que je t'aime. » Et Jésus-Christ lui dit : « Tu paîtras mes brebis, tu paîtras mes moutons. » Cependant, après la troisième question, l'apôtre est saisi de douleur, *contristatus fuit*, apparemment parce que la triple interrogation lui rappelle qu'il a trois fois renié son Maître. Ceci n'est donc qu'une réhabilitation dans l'apostolat. Du rapprochement de ces deux passages avec tous ceux où saint Pierre est désigné, il résulte clairement que le Seigneur lui décerna le premier rang entre ses frères, mais qu'il ne voulut point concentrer en sa personne tous les pouvoirs ; car il conféra également aux autres disciples la puissance DE LIER et D'ABSOUDRE, autrement appelée par lui : LES CLEFS DU CIEL. Quant aux successeurs de saint Pierre, on les retrouve dans le siége d'Antioche comme dans celui de Rome, tous deux fondés par saint Pierre. Mais Pierre et Paul ayant subi le martyre à Rome, l'Église primitive

désignait plus particulièrement cette capitale de l'idolâtrie et de la persécution, comme étant devenue la chaire des deux grands apôtres universels. Les conciles donnèrent à Rome la préséance, SANS JAMAIS LA MOTIVER sur les paroles de Jésus-Christ examinées ci-dessus. Les évêques de Rome, considérés comme successeurs de saint Pierre, ne le sont pourtant point dans un sens EXCLUSIF, et quand même ils le seraient, on ne voit pas comment ils s'arrogeraient des pouvoirs plus étendus que ceux que saint Pierre a exercés. Or saint Pierre, bien que parlant souvent le premier dans les assemblées des premiers fidèles, ne prétendit jamais être le chef des autres disciples; jamais il ne prétendit à l'infaillibilité personnelle; bien loin de là, il se prêta aux remontrances sévères de saint Paul (1), et concourut simplement à statuer des règles générales, par le moyen d'un concile tenu à Jérusalem, et où saint Jacques (2) porta la parole. Voilà l'état véritable de la question, examinée sans passion et de la manière la plus conforme à la tradition universelle de l'Église, jusqu'à l'époque du schisme.

La doctrine du purgatoire, si amplement développée en Occident, ne se fonde sur aucune révélation claire et expresse de la parole divine. A la vérité l'Église d'Orient prie aussi pour les morts, conformément à la tradition universelle, qui remonte jusqu'aux Machabées, mais elle n'enseigne aucun dogme spécial sur cet état intermédiaire des âmes, depuis leur décès jusqu'au jugement final. Elle n'essaie point de définir par elle-même les procédés de la miséricorde divine dans la vie future,

(1) Gal., chap. v.
(2) Actes, chap. v.

mais elle place sa confiance dans l'efficacité du sacrifice de commémoration institué par Jésus-Christ, et offert tous les jours pour les vivants et pour les morts. Ce ne serait donc point, à proprement parler, un objet de contestation entre nous et l'Église d'Occident, si celle-ci n'avait pas été au-delà des révélations expresses, en enseignant l'existence D'UN FEU PURGATOIRE, et en rattachant à ce système celui DES INDULGENCES, dispensées par le siége de Rome.

Quant à la communion sous les deux espèces, jamais elle n'a été pratiquée autrement dans le sein de l'Église universelle. Notre-Seigneur, en instituant le sacrement, dit ; « Buvez-en tous. » Vainement on nous oppose un usage partiel de l'antiquité chrétienne, qui consistait, dit-on, à ne dispenser aux enfants que le vin consacré ; ce ne serait qu'une erreur partielle, qui prouverait en même temps qu'on accordait la communion aux enfants en bas âge, ainsi que cela se pratique chez nous. On a dit aussi que l'Église d'Orient conférait le sacrement aux malades SOUS LA SEULE ESPÈCE DU PAIN. Cette assertion est inexacte, car le pain consacré que l'on réserve pour les malades est arrosé et imprégné du vin de la consécration. Enfin ce qui tranche la question, c'est que l'Église romaine admet la communion sous les deux espèces, pour les laïcs, toutes les fois qu'il s'agit de gagner les Grecs unis, les Arméniens et autres. D'où il est aisé de conclure qu'elle ne la refuse aux fidèles de sa communion que pour maintenir le principe de l'infaillibilité du siége de Rome.

Le baptême PAR ASPERSION n'est simplement qu'UN ABUS auquel le seul usage a donné force de loi dans l'Occident. On sait que le mot BAPTISER veut dire TREM-

PER, et saint Paul compare le baptême à une sépulture par laquelle nous particicipons à la mort de Jésus-Christ , afin d'avoir part à sa résurrection. Les Pères de l'Église parlent de LA TRIPLE IMMERSION au nom des trois personnes de la sainte Trinité comme d'un rite universel, notamment saint Athanase d'Alexandrie. Pour ce qui concerne l'emploi du PAIN LEVÉ ou des AZYMES, dans le sacrement, nous avons pour nous la tradition constante des Églises d'Orient, le sens spécial du mot ἄρτος, et les usages des premiers chrétiens, qui vraisemblablement, dans leurs AGAPES, employaient le pain ordinaire, pour celébrer la Pâque du nouveau Testament. Tel est le tableau des différences qui ont amené le schisme. Pour découvrir laquelle des deux portions de la chrétienté s'est séparée de l'Église primitive, il suffit de constater historiquement laquelle des deux professe, depuis le schisme, des dogmes et des disciplines inconnus à l'Église primitive, ou du moins non consacrés par les décisions des sept conciles universels. TOUTE LA QUESTION EST LA, et nous croyons l'avoir résolue en récapitulant les points contestés.

ETUDE XXI.

—

CONTINUATION OU MÊME SUJET ET CONCLUSION.

Il était naturel, je veux dire conforme aux décrets de la justice divine, que cette première déviation en enfantât d'autres dans la succession des temps. L'Occident avait eu, bien avant le grand schisme, des controverses et des hérésies inconnues à l'Orient. La principale fut celle de Pélage combattue par saint Augustin. Pélage enseignait que le libre arbitre de l'homme pouvait, sans le secours de la grâce, accomplir la loi de Dieu. Nous verrons l'essence de cette controverse entrer pour beaucoup dans la grande lutte religieuse avec les protestants. Cette question subtile sur le concours mystérieux de la grâce et du libre arbitre ne fut que faiblement débattue par les Orientaux et ne troubla point la paix de notre Eglise. Au commencement du XVIe siècle Martin Luther, marchant sur les traces d'Abailard, de Wiklef et de Jean Huss, protesta avec succès contre les abus d'autorité de la cour de Rome; il en appela de ses décisions à un concile univer-

sel ; mais un concile réellement œcuménique ne pouvait s'assembler sans la participation de l'Eglise catholique-grecque ; on oublia une des pierres angulaires de l'édifice, parce qu'elle était au désert et dans la captivité. Le siége de Rome, qui avait provoqué le schisme du IXe siècle, en s'arrogeant à lui seul une autorité infaillible, ne pouvait plus se désister de ses prétentions en présence d'un moine obscur de Wittenberg. Les protestants à leur tour, entraînés par la passion, franchirent toutes les bornes posées autrefois par les pères de l'Eglise. Il en est résulté trois opinions diverses sur les promesses d'inspirations infaillibles faites par Jésus-Christ. L'Eglise latine les considère comme essentiellement inhérentes à la chaire de saint Pierre, bien que les Gallicans aient toujours subordonné le Pape à l'autorité d'un concile œcuménique. L'Eglise grecque n'attribue l'infaillibité à aucun siége, mais elle la place dans la réunion de tous les successeurs des apôtres représentant l'Eglise universelle, sous la présidence invisible de Jésus-Christ opérant par l'Esprit-Saint. Enfin les protestants du XVIe siècle commencèrent par n'admettre, en matière de foi, que l'autorité de la Bible et des quatre premiers conciles œcuméniques. Plus tard ils furent induits à ne placer cette autorité que dans le texte des Ecritures, interprété par le sens individuel de chaque fidèle en particulier. De cette triple distinction découlent toutes les différences qui partagent, en matière de dogme, l'héritage précieux du Seigneur. En y réfléchissant on reconnaît sans peine que l'Eglise d'Orient occupe seule ce centre intellectuel qui est également éloigné de tous les extrêmes ; elle traverse laborieusement les siècles en suivant une voie qui s'écarte également des abus du pouvoir et des excès de l'anarchie religieuse. Tou-

jours en butte aux calamités de la conquête et aux orages de la politique de ce monde, elle est néanmoins restée INVARIABLE dans son adhésion aux doctrines et aux traditions de l'Eglise primitive. Que cela nous suffise ; car nous ne saurions pénétrer les desseins de Dieu, ni les combinaisons que sa sagesse prépare dans l'avenir, afin de ramener l'unité spirituelle sur la terre et d'accomplir sa parole : « καὶ ἔσται μία ποίμνη εἷς ποιμήν!.... Et il n'y aura qu'un troupeau et un pasteur. »

C'est pourquoi l'apôtre saint Jean, voulant nous donner la marque distinctive des croyances qui viennent de Dieu, dit : « Tout esprit qui confesse le Christ fait chair, est de Dieu (I. Ep. de saint Jean IV. 2.) πᾶν πνεῦμα ὃ ὁμολογεῖ Χριστὸν ἐν σαρκὶ ἐληλυθότα, ἐκ τοῦ Θεοῦ ἐστίν. » D'après ce principe, toutes les sectes qui depuis Arius jusqu'à nos jours attaquent ou éludent le dogme de la divinité de Jésus-Christ ne peuvent s'appeler chrétiennes. Il existe par conséquent une différence essentielle entre ces sectes entièrement séparées du tronc, et les communions qui se séparent de l'Eglise orthodoxe, par des doctrines moins fondamentales. Car le fondement étant resté le même, il existe un motif de se tolérer mutuellement, parce qu'il y a espoir de retour. Néanmoins ces déviations doivent en même temps servir d'aiguillon à notre zèle ; car les annales de notre religion prouvent qu'il est presque impossible de s'arrêter, dès qu'on commence à diverger de l'Eglise primitive, et que de proche en proche, toute séparation de l'Eglise conduit insensiblement au SOCINIANISME ou plutôt au RATIONALISME de nos jours.

Luther et ses adhérents, s'étant élevés contre l'abus des INDULGENCES, des pratiques extérieures et des œuvres de dévotion envisagées comme conditions du salut, se

jetèrent dans l'extrême opposé. Ils tirèrent des conséquences outrées et nécessairement fausses du principe d'ailleurs incontestable : « que c'est la foi qui sauve le pécheur. » Mais cette foi, pour être salutaire, doit porter ses fruits ; sinon, c'est LA FOI MORTE dont parle saint Jacques ; ce n'est point la véritable foi. Il n'y a que la foi RENDUE ACTIVE PAR LA CHARITÉ, πίστις δι' ἀγάπης ἐνεργουμένη, qui puisse sauver le pécheur.

Toujours l'Eglise a enseigné, conformément à la révélation divine : « que la vraie foi et les bonnes œuvres étaient les conditions indispensables du salut. » Et ces deux conditions, nonobstant les vaines subtilités des sectaires, sont et demeurent inséparables, parce que LA FOI et LES ŒUVRES sont également les fruits de la grâce de Jésus-Christ qui opère en nous, soit qu'elle répande dans notre esprit la lumière des vérités éternelles, soit qu'elle réchauffe nos cœurs et incline au bien notre volonté. Pareillement Luther, soulevé contre l'infaillibilité présumée du siége de Rome, au lieu de s'arrêter à l'infaillibilité de l'Eglise, fut entraîné à admettre le jugement individuel comme règle de la foi. Il s'attaqua d'abord à l'institution de la Messe fondée par Jésus-Christ et les apôtres ; mais déjà de son vivant, plusieurs de ses disciples furent conduits à nier la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie ; Luther s'éleva avec raison contre certaines pratiques superstitieuses, contre les fraudes pieuses et les miracles controuvés. Mais ses disciples ne s'arrêtèrent pas là ; ils renouvelèrent de nos jours les fureurs des iconoclastes. Le réformateur s'attaqua au sacrement de LA PRÊTRISE et DU MARIAGE, et des sectaires émanés de lui introduisirent l'anarchie du culte et le relâchement de liens de parenté

et de famille. Enfin Luther se déchaîna, non sans raison, contre les abus de la vie monastique, et contre les empiétements des ordres religieux sur le temporel et le spirituel; mais il oublia qu'une institution fondée sur un CONSEIL de Jésus-Christ doit être respectée; qu'il ne faut point confondre l'abus avec la chose, et que la vie monastique remplit des fonctions importantes et vitales dans le sein de l'Eglise, pourvu qu'elle demeure subordonnée à l'épiscopat et au sacerdoce, ainsi que l'a toujours maintenu l'Eglise d'Orient. Les réformateurs du XVIe siècle s'élevèrent aussi contre les abus de la CONFESSION; mais, au lieu de se borner à les proscrire, ils abolirent l'usage de la confession elle-même, sans avoir la puissance de remettre en vigueur les pénitences publiques, telles qu'elles avaient été pratiquées dans le sein de l'Eglise primitive. Les mœurs chrétiennes perdirent un frein salutaire et ne furent point ramenées à la simplicité des temps apostoliques, conséquence directe et châtiment mérité du manque de foi, qui nie ou veut expliquer LA PRÉSENCE RÉELLE du corps et du sang de Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin. En rejetant cet article de foi, les réformateurs détruisirent le sacrement de PÉNITENCE. Car nul ne se CONFESSERA JAMAIS, s'il ne croit point à LA PRÉSENCE RÉELLE dans la communion. C'est ainsi, que la réforme sortie du sein de l'Eglise romaine isolée, fut nécessairement entraînée dans des écarts qui la placent aujourd'hui à une plus grande distance que celle-ci de l'Eglise apostolique d'Orient. Il lui faut revenir de plus loin, et malheureusement l'orgueil de la vaine science y oppose un invincible obstacle.

Vers la fin du XVIe siècle, plusieurs savants théologiens d'Allemagne conçurent l'idée de se rapprocher de l'Eglise

d'Orient et d'y chercher un appui pour la Réformation. Ils s'adressèrent au patriarche de Constantinople, Jérémie II, lui exposèrent tous les articles de la confession d'Augsbourg et demandèrent son opinion sur la doctrine nouvelle. Cette correspondance a été conservée et publiée dans la suite. On y voit que le patriarche, tout en accordant son approbation aux articles jugés conformes à l'enseignement universel de l'Eglise, ne voulut point transiger sur les innovations. Il essaya vainement de faire adopter aux réformateurs les expressions précises du symbole sur la procession du Saint-Esprit. Ces doctes personnages, se croyant plus forts métaphysiciens que les pères des anciens conciles, s'obstinèrent à défendre l'interpolation : FILIOQUE, admise par l'Eglise latine. On cessa donc de correspondre et de discuter, sans avoir réussi à opérer un rapprochement, et l'Eglise d'Orient demeura fidèle à sa vocation de TÉMOIN IRRÉCUSABLE du passé. Quoiqu'enveloppée dans la décadence et dans la ruine de l'empire grec, quoiqu'envahie et dévastée par le mahométisme, compromise dans la personne de ses principaux chefs au concile de Florence, et divisée par ce simulacre de réunion, l'Eglise orthodoxe surnagea néanmoins dans ce déluge de maux, telle qu'une arche mystérieuse qui résiste aux vents et aux flots, sous l'influence tutélaire des constellations du ciel!...

Sans doute cette nef battue par les orages renferme aussi des animaux impurs ; elle a souffert de la longue durée d'une navigation périlleuse, mais elle garde son dépôt, dépôt de foi et de tradition invariable, pour le restituer à celui dont « les décrets sont un abîme profond. »

Tel est le tableau de la chrétienté au XIXe siècle, brisée en trois corps distincts, affligée de mille sectes diverses et

constamment aux prises avec les esprits malfaisants de l'irréligion et de la corruption du monde, qui met à profit les divisions des chrétiens et retarde ainsi l'œuvre de la régénération de l'espèce humaine. Notre zèle doit donc être réfléchi et éclairé par la connaissance de nos misères. Nous devons adhérer fermement à la doctrine de l'Eglise primitive, qui nous a été conservée par nos pères. Mais ce dévouement n'exclut point une tolérance charitable envers tous ceux qui invoquent le nom du Rédempteur et confessent sa divinité.

Pour être équitables, il nous faut admettre des distinctions entre ceux qui rejettent LA PIERRE ANGULAIRE de l'édifice, et ceux qui la reconnaissent sans détours. Notre Eglise nous trace la route que nous avons à suivre ; car elle ne transige avec qui que ce soit sur le moindre IOTA de la doctrine des apôtres et des conciles : mais en même temps elle ne célèbre jamais les saints mystères sans les faire précéder d'une prière solennelle et maintes fois répétée : POUR LA RÉUNION DE TOUS (1).

FIN.

(1) Liturgies de saint Basile et de saint Jean Chrysostome.

TABLE DES MATIÈRES.

ETUDE I. Recherche de la vérité salutaire. Existence de Dieu. Quatre ordres de preuves qui la démontrent. 5

ETUDE II. Preuves logiques et naturelles de l'existence de Dieu. 8

ETUDE III. Preuves morales. 12

ETUDE IV. Continuation et preuves historiques. 16

ETUDE V. Récapitulation des mêmes vérités. 21

ETUDE VI. Immortalité de l'âme humaine. 25

ETUDE VII. Origine du péché 34

ETUDE VIII. Chute de l'homme; transmission du péché originel. 39

ETUDE IX. Ancienne loi; vocation d'Abraham; Moïse. . 44

ETUDE X. Prophéties de la venue du Sauveur. . . . 48

ETUDE XI. Figures de la Rédemption. 53

ETUDE XII. Jésus-Christ; prédication de l'Evangile; misère du genre humain 58

ETUDE XIII. Traits principaux de la vie terrestre du Sauveur, et de sa doctrine. 61

ETUDE XIV. Souffrances de notre Sauveur; fruits de son sacrifice; puissance surnaturelle conférée aux apôtres 66

ETUDE XV. Nouveau Testament; doctrine du salut. . . 71

ETUDE XVI. Symbole de Nicée; explication. 75
ETUDE XVII. De la Prière 83
ETUDE XVIII. Loi de Dieu; le Décalogue 90
ETUDE XIX. Loi évangélique 96
ETUDE XX. Du zèle et de la tolérance en matière de religion 102
ETUDE XXI. Continuation du même sujet et conclusion. . 116

Paris. — Imp. de POMMERET et MORIAU, 42, rue Vavin.

LE

DOUBLE PARALLÈLE

OU

L'ÉGLISE EN PRÉSENCE DE LA PAPAUTÉ.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Ce livre est destiné à faire connaître en peu de mots le fond des croyances de l'Eglise orthodoxe d'Orient, et en quoi ces croyances diffèrent des doctrines du catholicisme romain et du protestantisme. Il fait voir en quelques pages claires et pleines de faits irréfragables quels sont les dogmes de cette Eglise que les Occidentaux appellent *schismatique* et qui pourtant est de toutes les communions chrétiennes celle qui a maintenu le plus dans sa pureté et sa simplicité primitive l'Eglise que les apôtres ont instituée. Tandis que les richesses, le pouvoir et les convoitises temporelles, devenus le partage de l'Église d'Occident, y altéraient le caractère de l'antique communion apostolique, l'Église d'Orient, persécutée et asservie au dehors, conservait intact le dépôt sacré de la foi, sans y rien ajouter ni en rien retrancher. Les dogmes et les rites de l'Église d'Orient, tels que les sept premiers conciles œcuméniques (qui ont précédé la séparation des Églises) les lui léguèrent, ont résisté jusqu'ici à la

pression du fanatisme musulman, comme au prosélytisme des hétérodoxes et à l'influence délétère de l'incrédulité philosophique.

Et qu'on n'aille pas dire, comme on le croit communément dans l'Europe occidentale, que cette Eglise s'est asservie dans l'empire russe à un autocrate et qu'elle le regarde comme son chef spirituel, une sorte de souverain pontife. C'est là une grave erreur. En matière de dogmes et de discipline purement ecclésiastiques, l'Église d'Orient, gouvernée par des patriarches ou des synodes permanents (1), successeurs des évêques institués par les apôtres, ne reconnaît le droit de décider en dernier ressort qu'aux conciles généraux, à l'instar des premiers disciples de notre Seigneur Jésus-Christ. (Actes, chap. 15, verset 6-26.) Or, l'empereur de Russie, protecteur né de l'Église au temporel, n'en est pas moins le fils respectueux et soumis de cette Église en matière de foi. Voilà ce que nous croyons utile de dire et de constater en passant.

Nul n'était plus capable et plus digne de plaider la cause de la communion orthodoxe d'Orient que l'auteur de ce volume. Grec de race, Moldave de naissance, Russe par adoption, il tenait à chacune de

(1) Dans le royaume de Grèce et l'empire de Russie le patriarche est remplacé par un synode permanent.

ces nationalités, unies entre elles par le lien indissoluble de l'unité religieuse ; il était lui-même une preuve vivante de cette unité. Sa carrière diplomatique pendant l'époque la plus mémorable du règne d'Alexandre Ier, ses voyages, ses connaissances étendues dans presque toutes les branches du savoir humain (1), ne servirent qu'à éclairer et affermir ses convictions religieuses. Fils d'un père qui a sacrifié à sa foi patrie et biens temporels, nourri dans de fortes études, élevé de bonne heure à la controverse théologique, doué du talent de bien écrire et de bien résumer, logicien plein de force et d'éloquence, Alexandre de Stourdza avait qualité pour faire ressortir les avantages de l'Eglise à laquelle il appartient, les différences que ses doctrines offrent à côté de l'ultramontanisme et de la réformation. Il l'a fait avec ce grand art si difficile de dire beaucoup de choses en peu de mots, et le lecteur dira si ses conclusions répondent et au savoir qui le distingue et à la réputation qu'il s'est acquise.

(1) Ses écrits historiques, philosophiques et littéraires, restés jusqu'ici inédits, verront le jour sous peu et feront suite à ce premier volume de ses œuvres.

AVERTISSEMENT.

Jamais société chrétienne ne fut moins agressive, ni plus amie de la paix que ne l'a toujours été l'Eglise orthodoxe d'Orient. Sans évoquer ici le témoignage des dix siècles écoulés depuis le grand schisme, il suffira de citer à l'appui de cette vérité une preuve récente. En novembre 1847, une encyclique du siége de Rome, adressée à tous les chrétiens d'Orient, fut tout à coup répandue en langue grecque vulgaire et distribuée avec profusion aux populations chrétiennes disséminées à la surface de l'Empire ottoman. Ce document les invite à *rentrer* dans le giron de l'Eglise romaine.

Celle d'Orient, représentée par quatre siéges apostoliques et par les principaux synodes et évêques métropolitains, se vit contrainte de renouveler une controverse qu'elle n'avait nullement provoquée. Nous possédons maintenant une encyclique datée du mois de mai 1848, destinée à prémunir les fidèles et les simples contre les dangers de toute défection.

Cet acte, empreint de vérité et de charité, présente un enchaînement de preuves et une série de noms vénérables, ceux des quatre patriarches et d'un grand nombre d'évêques, en sorte qu'il est aisé d'y recon-

naître tous les caractères de l'authenticité et de l'autorité légitime conférées à l'épiscopat.

Sous de tels auspices, l'humble auteur du *Double Parallèle* n'a pas cru devoir ajourner plus longtemps la publication de son ouvrage. En l'offrant aux chrétiens d'Orient et aux lecteurs de tous les pays, l'auteur s'empresse de déclarer : que ses réflexions, fruit de longues études, n'aspirent à aucune autorité en matière religieuse ; qu'il les soumet sans réserve au jugement de l'Eglise notre mère, et accepte d'avance avec joie et obéissance implicite toute censure, tout amendement qu'il plairait à l'autorité seule compétente de faire subir à son travail imparfait. La conviction individuelle de l'auteur, bien que puisée dans les enseignements de l'Eglise, n'en demeure pas moins subordonnée à ses décisions. Ἐπίστευσα, διὸ ἐλάλησα, comme s'écrie le Roi-Prophète : *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé* (Ps. CXV, v. 1). A une époque où les peuples soulevés dans tout l'Occident se ruent avec fureur contre les institutions du passé ; lorsque les royaumes de la terre s'ébranlent et menacent ruine, il est permis, ce nous semble, il est salutaire au chrétien de reporter ses pensées vers *le royaume qui n'est pas de ce monde*, et d'élever ses regards vers le Ciel à l'instant même où la terre tremble sous ses pas.

Le 1er novembre 1848.

ALEXANDRE DE STOURDZA.

EXPOSITION

DE LA CONTROVERSE

ENTRE

LES ÉGLISES D'ORIENT ET D'OCCIDENT.

PARALLÈLE I.

Représentez-vous un édifice dont la vaste enceinte s'élève majestueusement au-dessus du sol. Parvenu à une hauteur imposante d'après le plan primitif de l'architecte, voilà que le monument séculaire que nous contemplons change de face, et se partage en deux corps de logis distincts. L'un d'eux conserve le même choix de matériaux, le même style et les mêmes ornements que la base commune; l'autre, plus somptueux, diffère essentiellement de l'enceinte fondamentale. C'est une belle et riche construction; elle efface par sa magnificence les formes antiques et simples de l'édifice qui lui correspond. On peut et doit l'admirer. Mais s'agit-il de décider *où* est la marque de l'architecte

et *lequel* des deux édifices est resté conforme au plan général? La question ne saurait demeurer longtemps douteuse. Afin de la résoudre, comparez ces faîtes jumeaux, ces sommités rivales, puis fixez vos regards sur les fondations, et votre doute s'évanouira.

Telle est l'image des Eglises d'Orient et d'Occident au dix-neuvième siècle. Pour en constater la fidélité, il suffira de les comparer entre elles et avec la base qui leur est commune. De ce parallèle doit résulter une conclusion conforme à la sainte vérité. Et que l'on prenne garde que toute autre méthode de controverse plus subtile nous laisserait dans le vague au lieu de nous ramener à une certitude quelconque. L'esprit humain depuis notre chute est fait de sorte que, livré à lui-même, il n'a jamais cessé d'altérer et de défigurer ici-bas l'œuvre de Dieu ; il l'altère en l'étudiant, il l'ébranle en croyant la soutenir.

L'histoire du monde n'est autre chose que la longue démonstration de cette vérité formidable. Que d'autres consultent l'histoire ; pour nous, profitons de la leçon qu'elle nous donne, et suivons, dans l'analyse de la question qui nous occupe, la méthode comparative indiquée ci-dessus. Elle est bien plus sûre et plus féconde que les discussions arbitraires. En effet, qui ne voit que l'on peut disputer à perte de vue par des arguments tirés de notre propre fonds *sur le dogme de la procession du Saint-Esprit ; sur l'existence du Purgatoire ;* sur le plus ou le moins de nécessité et d'utilité *de la Communion sous les deux espèces ;* sur l'importance *de la triple immersion dans le Baptême ;* sur

l'emploi *du pain levé et celui des azymes* pour la consécration ; enfin sur la définition *de la primauté du siége de Rome*, ses avantages et ses inconvénients.

Viennent à la suite plusieurs *disparités* et *questions secondaires* entre les deux Eglises, telles que *l'état de mariage permis aux membres du clergé séculier ;* le Saint-Chrême et la sainte Communion accordés à la première enfance ; tout cela est-il ou n'est-il pas préférable aux usages opposés, en vigueur dans tout l'Occident? *Les indulgences* dont le siége de Rome se réserve la dispensation, si elles présupposent la pénitence du cœur et la confession orale, sont-elles *nécessaires aux fidèles?* Que si *les indulgences*, fondées sur les mérites surabondants des saints, tiennent lieu de la pénitence et de la confession, ne deviennent-elles point par cela même *un mal* qu'on ne saurait assez déplorer?

Eh bien, sur toutes ces questions, même les plus graves, les plus décisives pour le salut de nos âmes, nous affirmons, d'après une expérience douloureuse de *dix siècles*, nous affirmons, dis-je, *que le sens humain*, abandonné *au raisonnement*, peut *se partager* et se contredire en toutes ces matières, sans être *en démence ni blasphémer*.

S'il en est ainsi, direz-vous, vous qui cherchez la vérité avec un cœur humble, s'il en est ainsi, où est l'issue de ce labyrinthe dont les lueurs sont fausses et les ténèbres impénétrables?... La voici : commencez par rejeter loin de vous le prisme trompeur qui vous montre sept nuances diverses, mais ne vous donne point l'intuition de la *lumière* qui est *une*. Puis repre-

nez l'emblême du double édifice; comparez chacune de ses parties à la base qui le supporte, et constatez paisiblement par ce procédé à votre portée *laquelle des constructions postérieures a le moins dévié de l'archétype divin, du plan primordial.*

S'il vous plaît, voilà la méthode que nous allons suivre; marchez avec nous, et vous ne risquerez point de vous égarer. A l'appui de chaque parallèle, à chaque dissemblance, nous vous indiquerons les sources, les pièces de conviction; c'est à vous de les consulter à loisir, pour peu que vous conserviez des doutes sur l'exactitude scrupuleuse de nos comparaisons. A vous seul le droit d'en tirer des conclusions rigoureuses.

I.

Du dogme de la procession du Saint-Esprit.

Notre Seigneur, en promettant à ses disciples affligés la venue du Consolateur suprême, leur dit pour le caractériser : *l'esprit de vérité qui procède du Père* (Ev. saint Jean, ch. xv, v. 26). Sa mission *dans le temps*, il se l'attribue, mais en indiquant *la procession éternelle : Celui que je vous enverrai du Père.* Il dit encore aux apôtres : *il empruntera du mien* (Ev. saint Jean,

ch. XVI, v. 14), afin de leur apprendre que le Saint-Esprit est *consubstantiel* au Verbe, et que ses dons célestes et surnaturels nous sont acquis uniquement par le mérite des souffrances ineffables du Rédempteur. C'est également dans ce sens que saint Paul désigne le Saint-Esprit sous la dénomination *d'Esprit du Fils*. Il nous le montre dans les dons efficaces qui découlent de l'œuvre de la Rédemption et de l'Ascension de notre Sauveur. *Si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous.* Mais, dira-t-on, après la résurrection, le Sauveur apparut à ses disciples, souffla sur eux et dit : *Recevez l'Esprit-Saint* (saint Jean, ch. XX, v. 22) manifesté par la puissance de lier et d'absoudre. Que l'on juge si cet acte de la Divinité dans le temps et envers quelques *élus*, implique la procession éternelle *ex Patre Filioque.*

Or les pères du douzième concile œcuménique s'en tinrent à l'expression littérale du dogme; les conciles subséquents défendirent formellement de rien ajouter au symbole de la Foi. En 809, peu avant le schisme, Léon III, pape et évêque de Rome, fit graver sur des tables d'argent le texte grec et latin du Symbole, les exposa aux regards des fidèles, avec cette inscription : *Hæc Leo posui, amore et cautela orthodoxæ religionis* (V. Anastase Bibl. — Pierre Damien, Smaragde, Pierre Lombard, Baronius, Bellarmin). Jean VIII, peu de temps après, écrivait à Photius qu'il n'ignorait pas l'origine de l'addition du *Filioque* et la désapprouvait, mais qu'il fallait user de ménagement envers les faibles. Vinrent ensuite les papes Nicolas et Adrien qui

changèrent de langage; leur mauvaise foi consomma l'œuvre commencée par les ambitions réciproques. Tout l'Occident adopta l'addition du *Filioque;* l'Eglise orthodoxe la rejette et maintient le symbole dans son intégrité. De quel côté est la conformité et la fidélité aux enseignements de l'Eglise universelle et de *son chef, Jésus-Christ?* Que si vous voulez discuter après cela, je n'ose vous suivre sur ce terrain; les témoignages de la vérité sont trop formels (1).

II.

De l'existence d'un Purgatoire.

Ce terme de Purgatoire, ou feu purgatoire, était inconnu à l'antiquité chrétienne. Quant au dogme, l'Eglise orthodoxe d'Orient a toujours enseigné, d'après saint Cyrille d'Alexandrie, non une expiation quelconque des trépassés, qui s'opère par les peines

(1) Consultez, pour l'histoire détaillée de cette controverse, *Jean Zoernicabius,* de Proc. Sp. S.; *la Pierre d'achoppement,* par l'évêque Elie Miniatis; le *Dialogue sur l'orthodoxie,* par Mgr. Philarète, métrop. de Moscou; les *Considérations sur l'Eglise orthodoxe,* 1 vol.; une foule d'autres ouvrages, sans en excepter l'*Hist. eccléS.* de l'abbé Fleury.

et les souffrances en Purgatoire (doctrine qui ne nous a point été révélée), mais simplement : *que les prières et les aumônes des vivants pour les morts*, unies à la foi dans les mérites du Rédempteur, et principalement l'oblation par l'Eglise du *sacrifice non sanglant* pouvaient procurer aux âmes sorties de ce monde des secours efficaces. Enfin, que les âmes, après leur décès, sous la conduite de leurs anges gardiens, avaient à franchir des gradations ou *stations* (ἐν τάξει) successives pour s'élever ou descendre à leur partage éternel. C'est tout ce que l'Eglise a pu recueillir et conjecturer des révélations divines, lesquelles indiquent des *degrés* et des *demeures* diverses, soit dans le lieu de la béatitude, soit dans celui de la réprobation (« οἰκίᾳ τοῦ πατρός μου μοναὶ πολλαί εἰσι, » Ev. A. J., ch. XIV, v. 2. « ἐκτὸς τὸ ἐξώτερον, » ténèbres extérieures). L'Eglise prie donc et nous ordonne de prier pour les trépassés, mais sans oser sonder l'abîme des miséricordes du Père en son Fils bien-aimé; sans offrir une vaine pâture à la curiosité de l'esprit par delà les limites des révélations expresses.

Concluons de ceci : que notre sage ignorance sur les peines et les expiations du Purgatoire est encore une conformité de plus avec l'Eglise primitive des saints Apôtres et des saints Martyrs (1).

(1) Consultez sur cette matière : les œuvres de saint Cyrille; *l'Exposition de la Foi*, par saint Jean Damascène de *l'oraison pour les trépassés*, et encore : *la Confession orthodoxe de l'Eglise d'Orient*, autrement le grand Catéchisme de Pierre Moghila,

III.

De la Communion sous les deux espèces.

En instituant la divine Eucharistie dans le cénacle de Sion, notre Seigneur, pontife et victime sans tache, selon l'ordre de Melchisedec, dit expressément à ses disciples en leur présentant le calice de la nouvelle Alliance : *Buvez-en tous!* Or comme le Sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ fut institué à perpétuité, *jusqu'à ce qu'il vienne*, comme saint Paul nous le déclare, et attendu qu'ailleurs notre Sauveur a dit : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et ne buvez son sang, vous n'avez point de vie en vous; l'Eglise d'Orient, fidèle aux exemples de l'Eglise primitive, n'a jamais osé soustraire le calice aux laïcs, ni même aux enfants en bas âge. Elle ordonne de tremper en outre le pain du saint Viatique destiné aux malades dans le vin consacré. Cependant l'Eglise d'Occident a fini par adopter cette distinction arbitraire entre la communion des prêtres et celle des laïcs. Elle ne peut justifier une semblable innovation, ni par la parole de Dieu, ni par la tradition universelle de l'Eglise; elle ne le peut qu'en alléguant de vaines sub-

que l'on trouve en grec vulgaire, en latin, slavon, russe et allemand.

tilités, telles que : *un corps ne saurait être dépourvu de sang.* Ou bien l'Eglise d'Occident, après avoir laissé subsister partiellement *l'abus en question* (1) pendant des siècles, voudrait-elle s'appuyer sur l'autorité du Concile de Trente? Mais ce serait se rendre *témoignage à elle-même,* témoignage que notre Seigneur a déclaré *nul.*

Encore un point contesté, qui disparaît à la simple comparaison avec les rites sacrés de l'Eglise universelle! (Voyez Bossuet, *Histoire des variations,* et Fleury, *Hist. eccl. sur la communion des enfants dans l'antiquité.*)

IV.

De l'immersion et de la triple immersion dans le Baptême.

Pour décider de quel côté est la conformité et la fidélité scrupuleuse à la parole divine, comme aux saintes traditions, il suffira de lire attentivement le morceau de l'Epître de saint Paul (aux Rom. Ch. IV, v. 4), qui accompagne chez nous la célébration du Baptême, et d'appeler à témoin de la triple immersion initiatoire : 1° les canons du deuxième Concile œcuménique

(1) Dans le diocèse de Constance en Allemagne, l'on tient encore assez généralement à la communion sous les deux espèces.

et de celui de Trulle; 2° les paroles claires et précises de saint Athanase le Grand, de saint Cyrille de Jérusalem dans ses Instructions catéchétiques (traduites en russe), enfin de saint Jean Damascène. Nous qui suivons avec docilité de tels *exemples* et de tels *préceptes*, ne sommes-nous pas en sûreté de conscience? Le plan primordial de l'édifice, qui *n'est point de main d'hommes*, parle hautement en notre faveur. En effet : les canons des conciles indiqués ci-dessus imposent le baptême *par triple immersion* à plusieurs sectes d'hérétiques qui retournent à l'Eglise; saint Cyrille décrit amplement les cérémonies du Baptême et ce sont les nôtres; saint Athanase dit en propres termes : « Nous plon-« geons dans l'eau et retirons trois fois l'enfant au « Baptême, proclamant ainsi l'ensevelissement et la « résurrection, au troisième jour, de notre Seigneur. » Sur le même sujet, vous êtes invités à consulter : la *Hiérarchie ecclésiastique* de saint Denys l'Aréopagite, les œuvres de *Théodoret* et une foule d'autres passages que l'on rencontre dans les œuvres des Pères de l'Eglise. Voyez aussi : *Lettres sur les devoirs du ministère sacré.*

Quant au sacrement de Confirmation ou du Saint-Chrême, que notre Eglise administre immédiatement après celui du Baptême, même conformité avec l'Eglise universelle. L'on sait que *la Confirmation* n'est qu'une modification de *l'imposition des mains.* Or les Apôtres et leurs plus proches successeurs la conféraient de suite aux nouveaux baptisés. De plus, considérez que de l'aveu de toutes les Eglises, il faut avoir

été confirmé par *l'onction sainte* pour participer à la divine Eucharistie. En ne confirmant les enfants qu'à l'âge de dix à quatorze ans, que font les Eglises d'Occident? Elles condamnent l'immense majorité du genre humain à mourir avant d'avoir goûté *de l'aliment de vie éternelle!...* Que l'on accumule les raisonnements les plus spécieux en faveur d'un usage qui trahit une foi défaillante, ces arguments, quelque plausibles qu'ils soient, ne sauraient jamais prévaloir contre la Foi droite et simple; contre l'autorité de l'Eglise universelle de tous les temps. Prenez-y garde, en raisonnant de la sorte, on aboutirait, de proche en proche, à n'admettre que le *Baptême des adultes,* à l'exemple de quelques sectes obscures des temps modernes.

V.

De l'usage du pain levé et des azymes dans la Communion.

Sur ce point contesté, qui consomma la séparation des deux portions de la chrétienté, l'érudition peut fournir une série d'arguments pour ou contre les deux rituels opposés. Les uns vous diront que les *azymes,* ou pain sans levain, figurent mieux l'Agneau sans tache immolé pour les péchés du monde; les autres répliqueront, en s'appuyant sur des textes de l'Evan-

gile, que le levain n'est pas toujours l'emblème de l'impureté et de l'hypocrisie; qu'il l'est aussi *du principe du salut* (dans la parabole de la femme qui pétrit les trois mesures de farine). Les Occidentaux allèguent en faveur des azymes les rites de la pâque judaïque qui excluait tout levain, et en infèrent que la sainte Cène a été célébrée ainsi; les Orientaux opposent à cet argument le jour anticipé du repas mystique, et le sens littéral le mot grec Ἄρτος, qui signifie *pain levé*. De plus ils pourraient mentionner les *agapes* des premiers chrétiens, qui se célébraient en tout lieu, à toute heure, sans autre préparation, avec *le pain* et *le vin* que la Providence accordait aux fidèles. L'on pourrait ainsi mener fort loin la controverse. Mais ce qui la tranche d'un coup, c'est que l'usage du pain levé dans le Sacrement est *conforme* à la tradition constante des Eglises, qui avaient surtout à cœur de modifier les usages judaïques, jusqu'à interdire le jeûne et les génuflexions le samedi et le dimanche; c'est enfin la date plus récente de l'usage des azymes, même en Occident. Encore une fois : *dissemblance* d'une part, et de l'autre *conformité*.

VI.

Définition de la primauté du siége de Rome.

Il est pénible de le dire; mais la vérité a ses droits. Nos frèrères d'Occident, devenus nos adversaires et

nos détracteurs les plus acharnés, ont adopté pour règle de conduite de faire bon marché dans la controverse de tous les points contestés, pourvu que l'on reconnaisse explicitement ce qu'ils qualifient *de dogme*, à savoir : la *suprématie* ou *souveraineté spirituelle et universelle du siége de Rome* sur toutes les Eglises; souveraineté qu'ils désignent sous les noms de *centre de l'unité catholique* et de *vicariat terrestre* de N.-S. Jésus-Christ. Or, remarquez d'abord, vous qui craignez Dieu, que le terme de vicariat terrestre se dément lui-même par sa nouveauté. L'on peut en dire autant des épithètes *d'infaillible*, *d'indéfectible*, que l'Eglise chrétienne des huit premiers siècles n'a jamais connus ni employés. Rappelez-vous qu'il n'y a pas si longtemps que les papes de Rome s'arrogeaient ouvertement le droit de suprématie absolue sur le *temporel*, et que jusqu'à présent ils contestent à l'Eglise gallicane le principe en vertu duquel celle-ci a soutenu que les Conciles œcuméniques étaient supérieurs aux évêques de Rome et pouvaient les déposer. Jugez après cela du fondement de ce pouvoir *infaillible*, mais élastique, et gémissez-en avec nous.

Mais, direz-vous, quels sont le rang et le pouvoir de ce siége si éminent, fondé par les apôtres saint Pierre et saint Paul? Quelle *primauté* lui reconnaissez-vous? Celle que lui a assignée l'Eglise universlle, qui *décerne* au siége de Rome non une *souveraineté* quelconque, mais seulement une *primauté de rang et d'honneur*. Voyez à cet égard et lisez les termes clairs et formels : 1° des Actes du premier Concile œcuménique, ca-

non VI ; 2° des Actes du deuxième Concile œcuménique, canon III ; 3° des Actes du troisième Concile œcuménique, canon VIII ; 4° des Actes du quatrième Concile œcuménique, canon XXVIII. Si vous n'avez pas le loisir de consulter le *Livre des Canons*, ouvrez du moins le *Dialogue de Philarète*, de Moscou (Entretien sur l'orthodoxie), vous y trouverez les propres paroles des Conciles citées en entier. Cette lecture peu fatigante vous prouvera que l'Eglise primitive s'est crue en droit d'assigner leurs places respectives aux siéges apostoliques ; qu'elle accorde *la préséance*, *l'ancienneté*, τὰ πρεσβεῖα, à celui de Rome, en faveur de *la cité reine* et nullement *de droit divin ;* qu'elle assigne le second rang à l'Evêque de Constantinople par les mêmes motifs ; qu'elle ne statue ainsi sur l'ordre hiérarchique *qu'en vue de prévenir les usurpations* ; que l'Eglise universelle ne reconnaît au siége de Rome aucune *souveraineté* sur les autres Eglises, et n'allègue à l'appui de la *primauté* qu'elle lui décerne aucun passage de l'Evangile. Telle est aussi la doctrine à laquelle nous adhérons invariablement jusqu'à ce jour. Encore une fois, comparez les diverses parties de l'édifice et prononcez !... Vainement on essaierait de nous entraîner dans les subtilités de la controverse ; vainement on nous citerait les témoignages de respect et de dévotion de plusieurs anciens Pères de l'Eglise *pour la chaire de Pierre ;* nous les accueillons et les vénérons avec joie, tout en affirmant qu'ils n'infirment ni ne contredisent aucunement les décisions concluantes et suprêmes de l'Eglise universelle assemblée.

Le *premier* siége de la chrétienté tient *son rang* de l'Eglise, tout comme ceux d'Alexandrie, de Byzance, d'Antioche et de Jérusalem. Hors de là tout devient *arbitraire* et varie selon les temps et les lieux. Bien que les patriarches d'Antioche soient les successeurs de saint Pierre à l'égal du pontife romain, admettons pour un moment que cette prérogative appartienne exclusivement à ce dernier. Que s'ensuit-il? Que le siége de Rome ne saurait posséder ni exercer de plus amples pouvoirs que ceux accordés à saint Pierre. Pour les connaître, lisez l'Evangile et les Actes des Apôtres; je n'ai nul besoin d'en dire davantage. Saint Pierre obéissait aux puissances, et n'avait point de patrimoine ici-bas; saint Pierre présidait avec saint Jacques aux Conciles, sans se placer entre eux et Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour la dispensation des pouvoirs spirituels; Pierre accueillait et mettait à profit les remontrances sévères de Paul; Pierre ne prétendait point que les autres siéges ne fussent tels que *par la grâce de Dieu et de son siége apostolique*, formule abusive et tellement récente qu'il en faut chercher la première origine dans le moyen-âge. Pierre enfin se contentait d'être le *premier* dans le Collége des apôtres, sans s'arroger aucune souveraineté sur eux, aucune infaillibilité inhérente à lui seul. Que dis-je? Descendez avec nous le fleuve des âges, et vous trouverez que jusqu'à saint Grégoire-le-Grand et bien en deçà, les évêques de Rome répudiaient la qualification d'*œcuménique* et s'en tenaient à leur *primauté légitime : primus inter pares* (pre-

miers parmi leurs égaux). Que si le titre de *Prince des Apôtres*, appliqué à saint Pierre, vous embarrasse, apprenez qu'on ne le trouve nulle part dans le Nouveau Testament. En effet, l'Evangile le nomme le *premier* et le désigne comme tel. Mais il ne l'appelle *prince* nulle part : en grec Ἄρχων, dénomination appliquée *au prince des ténèbres*, ἄρχων, τοῦ σκότους, ne l'est jamais à aucun des Apôtres. Ceci n'est qu'une locution latine, dont on abuse insidieusement : *Princeps apostolorum*, ne veut dire en latin que *le premier des Apôtres*, tout comme *editio princeps*, première édition. Mais l'on rencontre dans les saints Evangiles deux passages qui sembleraient indiquer une suprématie universelle accordée à saint Pierre par N.-S. Jésus-Christ, ce sont : 1° celui où N.-S. le récompense de l'avoir confessé sans hésiter par ces dernières paroles : *Tu es le Christ, fils du Dieu vivant*, en lui répondant : *Et moi je te dis que tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, etc.*, et plus loin : *Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et ce que tu lieras sur la terre, etc.* (Math. ch. XVI, v. 16-19). Consultez les saints Pères sur le sens de ce passage solennel. Ils vous répondront, notamment saint Cyrille, saint Epiphane et saint Augustin, que la pierre, c'est Jésus-Christ confessé hautement par la Foi; que l'Eglise, qui est le *corps* du Seigneur, ne saurait être fondée que sur Lui; que les clefs du royaume figurent le droit de *lier et d'absoudre*, conféré directement ailleurs à tous les Apôtres avant et après la résurrection de notre Sauveur et de notre Chef; que souvent

les paroles adressées par Jésus-Christ à Pierre le sont ainsi comme au premier entre ses égaux; enfin que le changement du nom de Simon en Céphas ou Pierre indique la régénération du vieil homme en celui dont la Foi reconnaît dans la personne de Jésus de Nazareth l'Homme-Christ, le Dieu-Homme le Fils du Dieu vivant : ce que *la chair et le sang* ne peuvent nous révéler. Aussi l'Apocalypse nous enseigne-t-elle que tout homme a *un nom* autre que celui qu'il porte; elle nous montre la cité de Dieu, fondée sur douze pierres figurant les saints Apôtres, *la pierre angulaire étant Jésus-Christ lui-même*, comme le déclare saint Paul dans son Epître aux Ephésiens.

Voici maintenant le second passage que l'on cite à l'appui du vicariat terrestre, mais avec encore moins de fondement. Car celui que nous venons d'étudier à la lumière de la tradition dénote une prééminence de l'apôtre, sans lui conférer de pouvoir exclusif ou suprême; au lieu que l'interpellation du Seigneur ressuscité à Pierre : *Simon, fils de Jonas, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? Paissez mes agneaux, paissez mes brebis* (Jean, XXI, v. 15-17), interpellation trois fois répétée, en mémoire de la triple chute de l'apôtre, ne renferme manifestement que sa réhabilitation solennelle dans l'apostolat. Aussi saint Pierre fut contristé, ἐλυπήθη ὁ Πέτρος ajoute l'Evangéliste, *Contristatus fuit Petrus.*

C'est ainsi que tombe et s'écroule le prestigieux échafaudage de la souveraineté du siége de Rome sur l'Église universelle. Cette concentration des pouvoirs

peut offrir des avantages temporels ; mais elle n'est pas de *droit divin*, n'a aucun fondement solide dans la parole de Dieu et les Canons des sept Conciles œcuméniques, de même que les plus grands Pères de l'Église ne l'ont jamais reconnue ni proclamée. En décernant la primauté au siége de Rome, l'Église l'a entendue comme l'entendait saint Cyrille, saint Épiphane, saint Cyprien et saint Augustin. *L'infaillibilité inhérente à la chaire de Pierre*, le droit exclusif de conférer l'épiscopat et d'accorder des *indulgences*, tous ces empiétements, disons-nous, sont autant d'innovations d'une date si récente, que l'antiquité chrétienne ne possédait pas même de locutions usuelles pour les désigner. Or nulle idée acquise, nul objet réel ne peuvent subsister pendant huit à neuf cents ans sans dénomination précise.

Enfin, pour clore notre laborieux parallèle dont les conclusions jusqu'ici sont *évidentes*, nous devons encore ajouter que nos adversaires essaient d'éblouir les faibles en leur déroulant le tableau de ce qu'ils appellent *catholicité*, signe palpable, disent-ils, de la vraie religion. Nous n'en disconvenons pas, pourvu que l'on se souvienne que cette *catholicité* est *double* de sa nature. *La catholicité des lieux* ne constate la vérité de la foi qu'autant qu'elle se trouve unie *à la catholicité des temps*, et voilà ce que nous appelons *l'orthodoxie*. S'il en pouvait être autrement et qu'il suffît de *chiffrer* et de *compter* pour découvrir l'Eglise catholique, qu'auriez-vous dit à l'époque où l'Arianisme avait envahi la majeure partie du monde chrétien ?...

La *conformité* des constructions postérieures avec la base qui leur est commune peut seule nous découvrir les moindres déviations du plan primordial conçu et tracé par l'Auteur de notre salut (1).

Au milieu de ces lamentables controverses, gardons-nous donc de nous laisser ballotter *au gré des souffles divers de la doctrine;* saint Paul nous en avertit. Que notre *mot d'ordre* soit, de siècle en siècle, toujours le même : *fidélité et charité.* Fidélité, car *celui qui aura persévéré jusqu'au bout sera sauvé;* charité et tolérance, car quiconque hait ou méprise son frère ne saurait aimer Dieu.

Scrutons-nous préalablement *nous-mêmes,* selon le précepte du grand Apôtre des gentils, pour nous assurer *si nous sommes dans la foi.* Car, à défaut de cette foi vivante et active par la charité, l'orthodoxie la plus incontestable ne servirait qu'à notre condamnation. Lorsque de faux docteurs vous reprochent le prétendu schisme de l'Eglise d'Orient et vous menacent de la perdition, renvoyez-les pour toute réponse à l'Evangile et à la tradition constante de l'Eglise qui n'a jamais reconnu de troupeau *de Paul, d'Apollos* ou *de Céphas* (1. aux Corinth., ch. III), et priez sincèrement pour nos détracteurs.

S'ils insistent, rappelez-leur que, pendant plus d'un siècle après les funestes démêlés des siéges de Rome

(1) Souvenons-nous aussi qu'en Israël, où toute *réalité* présentait une figure de l'avenir, le royaume d'Israël comptait dix tribus, et celui de Juda deux seulement.

et de Constantinople, l'union se maintint encore entre les deux portions du patrimoine de Jésus-Christ. Dites-leur que deux sœurs, dont l'une a gardé intact, l'autre a osé commenter et modifier le testament de leur père commun, n'en demeurent pas moins unies par les liens du sang. A toutes leurs invectives contre Byzance et les Patriarches Photius et Michel Cérulaire, n'opposez qu'un seul fait de notoriété universelle. Bien que les ambitions aient de part et d'autre cruellement envenimé la dispute ; bien qu'il soit vrai de dire qu'au neuvième siècle, l'on joua le manteau sans couture de Jésus crucifié contre la possession de la Boulgarie, comment se fait-il toutefois qu'antérieurement au schisme, les canons du concile de Trulle aient été rejetés par les papes, malgré leur parfaite conformité avec ceux des Apôtres et de tous les conciles antérieurs ? Il existait donc depuis longtemps en Occident une tendance à *innover* et à *usurper*, tendance qui ne pouvait plus se concilier avec les lois et les coutumes disciplinaires de la sainte antiquité.

Dans nos entretiens avec les hétérodoxes, quels qu'ils soient, nous devons être *sobres*, nous méfier de nos propres lumières, et par-dessus toutes choses, ne jamais confondre la *religion éternelle* avec la civilisation *dans le temps*. Celle-ci, fille légitime du christianisme, dans les progrès que nous lui voyons faire, cesse de l'être dans *ses écarts*. Tous ses fruits n'émanent point d'une même sève. Son éclat emprunté ne doit pas nous éblouir, ce n'est pas toujours la lumière qui vient de Dieu. La civilisation s'épanouit par la ri-

chesse ; la religion chérit et honore la pauvreté ; la civilisation sacrifie froidement les individus à la prospérité apparente des masses ; la religion voit Dieu dans l'homme et dans les nations, l'homme *intérieur ;* la civilisation croit ne rien devoir à la barbarie et à l'ignorance ; la religion seule s'assied avec amour sous la tente du nomade, passe sans cesse du berceau à la tombe, et de la chaumière du pauvre au palais des Rois. Il y a plusieurs civilisations ; il n'y a qu'une religion. Ne vous méprenez donc point, lorsque, pour déguiser les côtés faibles de leur cause, les ultramontains dérouleront complaisamment à vos regards le tableau de leur puissance et de leur activité. Que s'ils vous étalent les bonnes œuvres de Marthe, bénissez-les, mais en leur montrant sa sœur Marie, immobile et méconnue, aux pieds de Jésus.

Enfin, après avoir humblement, mais courageusement repoussé les sophismes, les séductions et les menaces, présentez à nos adversaires, en signe de paix et de tolérance mutuelle, les vérités révélées dans le sein desquelles repose notre pacifique et ferme conviction.

Chaque année, au jour solennel de la Pentecôte, à Vigile ou à Matines, l'Eglige notre mère donne à ses enfants lecture de plusieurs morceaux choisis de l'Ancien Testament et des livres des prophètes, ainsi qu'elle a coutume de le faire, à toutes les époques de l'année chrétienne, pour notre instruction. Or ce jour-là, l'Eglise nous lit entre autres les versets 24-30 qui rapportent le choix de soixante-dix élus destinés à soulager Moïse dans le gouvernement du peuple

d'Israël (Livre des Nombres, chap. XIII, v. 24-30). Tous (deux seulement exceptés) prophétisaient avec Moïse, inspirés par l'esprit de Dieu, à l'entrée du Tabernacle. Les absents ayant reçu le même don, prophétisaient aussi dans le camp. Josué, transporté de zèle, proposa de leur imposer silence ; mais Moïse lui répondit : « *Pourquoi avez-vous de la jalousie à cause de moi ?* « *Plût à Dieu que le peuple entier prophétisât et que* « *le Seigneur répandît son Esprit sur eux.* » Tel est l'esprit de l'Eglise véritable.

Notre Seigneur a dit : *et j'ai d'autres brebis qui ne sont point de ce bercail ; et celles-là aussi il me les faut ramener* (Ev. saint Jean, chap. X, v. 16). Ne levons donc point la pierre contre elles, car Jésus promet de les ramener. Que si nos adversaires lèvent la pierre sur nous, ne nous détournons pas de notre sentier, de peur de quelque blessure ; fixons seulement nos regards et doublons le pas vers l'Orient *d'en haut*, d'où la voix de Jésus miséricordieux se fait entendre.

Ailleurs et à une autre occasion, notre Seigneur, peu avant sa Passion, lorsqu'il épanchait en paroles d'amour ses derniers enseignements à ses disciples, leur dit, et par eux, à tous ceux qui voudront être ses disciples jusqu'à la consommation des siècles (Ev. saint Jean, chap. XVI, v. 12) : *J'ai encore beaucoup de choses à vous dire ; mais vous ne pouvez les supporter à présent.*

Apprenons par ces paroles à remercier Dieu non seulement des choses qu'il daigne nous révéler, mais encore de celles qu'il nous tait, en considération de

notre faiblesse ; et gardons-nous d'anticiper sur ses jugements, qui sont, comme parle David, *un abîme profond !*

Enfin, pour nous affermir dans la tolérance chrétienne et le support d'autrui, sans préjudice de notre fidélité et nonobstant les clameurs de nos adversaires, repassons d'abord dans notre esprit tous les points de conformité entre les Latins et nous, conformité qui atteste *une base commune*. Tels sont les *dogmes fondamentaux*, la reconnaissance de la parole divine, soit *écrite*, soit *conservée* par la tradition universelle, comme source de notre foi ; le droit divin, ou origine *apostolique de l'épiscopat* et l'usage des *sept sacrements*. Et s'il vous fallait, à l'appui de ce sentiment, quelque parole de vie, tombée de plus haut, méditons celles de saint Paul aux Philippiens (chap. III, v. 15) : « *Soyons dans le sentiment que je vous ai dit ; et si vous en avez quelqu'un qui soit différent, Dieu vous découvrira aussi ce que vous en devez croire.* »

Ainsi soit-il.

EXPOSITION

DE LA CONTROVERSE

ENTRE

L'ÉGLISE ORTHODOXE ET LA RÉFORME

DU XVIe SIÈCLE.

PARALLÈLE II.

Le contre-coup du grand schisme religieux, commencé au neuvième siècle de notre ère, ne se fit sentir pleinement qu'au seizième siècle. Le siége de Rome, livré à lui-même et privé du contre-poids salutaire que lui avait jadis opposé l'Orient chrétien, s'enfonça toujours plus avant dans les voies du monde et dans la carrière glissante des abus d'autorité. Après avoir traversé les siècles de barbarie, la papauté et l'Eglise d'Occident se trouvèrent tout à coup, dès le quinzième, en présence de l'esprit humain à son réveil. Les dépositaires de la religion révélée ne soupçonnèrent nullement alors l'imminence du péril qui les menaçait. Dans les révoltes successives de Bérenger, de Wicleff,

de Jean Huss, de Luther, de Zwingle, de Calvin et autres sectaires réformateurs, le clergé d'Occident n'aperçut pas les caractères formidables de l'expiation. Or cette expiation du premier schisme et des fureurs des croisades, si cruellement hostiles à l'Eglise d'Orient, allait être infligée, sous la forme de représailles, à l'orgueil d'un pouvoir ecclésiastique qui jadis avait tout sacrifié à son propre triomphe, jusqu'à l'unité primitive de la foi.

La réforme religieuse du seizième siècle s'attaqua d'abord aux abus du siége de Rome; mais, au lieu de prendre pour point de départ et de comparaison la doctrine, les institutions et les rites sacrés de l'Eglise universelle, conservés en Orient, Luther, Calvin et leurs adeptes se constituèrent *accusateurs* et juges dans une question qu'il eût fallu évoquer au tribunal de la sainte antiquité. De là, tant d'innovations téméraires d'une part, tant de résistances intraitables de l'autre; la controverse devenue un duel à mort; les leçons des temps apostoliques oubliées et méconnues; et le seul témoin qui pût légitimement et naturellement intervenir dans la querelle (je veux dire l'Eglise grecque encore neutre et gardant son dépôt) récusé par les combattants.

Ce fut plus tard (vers la fin du seizième siècle) que des théologiens protestants de l'université de Tubingue s'avisèrent d'en appeler au témoignage de l'Eglise exilée et captive, de cette Eglise qui pouvait *seule*, à l'exemple de saint Paul, s'appliquer à elle-même, malgré l'excès de ses misères, les touchantes paroles

du grand apôtre au roi Agrippa, en présence du proconsul romain : *Plût à Dieu que vous et tous ceux qui m'écoutent devinssent aujourd'hui tels que je suis, à la réserve de ces liens* (Actes des Apôtres, ch. XXVI, v. 29).

Quoi qu'il en soit, les lettres des théologiens de Tubingue, monument de la sincérité de quelques savants engagés dans la réforme, nous ont été conservées. Leur correspondance spontanée avec le patriarche de Constantinople Jérémie II, publiée à Leipsig en 1725, prouve que parmi les protestants il y eut, dès le seizième siècle, des hommes de bonne foi qui sentaient la nécessité de se rattacher à la souche primordiale du christianisme et de chercher un appui, un point d'arrêt dans le sein de l'Eglise seule restée *catholique*, selon l'ordre et la cohésion des temps. Mais il était trop tard, et la pieuse tentative ne fut que partielle. Jérémie II répondit aux lettres des savants de Tubingue en analysant la confession d'Augsbourg avec autant de bienveillance que de fermeté. Peut-être, après quelques répliques de ses correspondants, ce vénérable pontife, qui a aussi marqué dans les annales de la Russie, eut-il tort de rompre trop tôt une relation née de la veille, en s'appuyant sur une citation sévère tirée des épîtres de saint Paul. Abstenons-nous de juger; bornons-nous seulement à constater que, dès cette époque, le silence et la neutralité de l'Eglise d'Orient cessèrent; que la doctrine de la réforme fut réprouvée par elle, en ce que cette doctrine renferme de contradictoire aux enseignements des conciles œcuméniques et à ceux de la tradition sacrée, et que

les conciles récents de Jérusalem (1648) et de Yassi (1678) achevèrent de tracer entre l'Eglise catholique grecque et les communions protestantes une ligne de démarcation immuable que nous allons essayer d'étudier sans le secours de l'érudition et de l'éloquence. — Quels sont les articles de foi et de discipline qui séparent le protestantisme moderne de l'Eglise fondée par Jésus-Christ et ses Apôtres?... Les voici énumérés sommairement et réduits à leur plus simple expression :

I. De la foi et des bonnes œuvres, envisagées comme conditions nécessaires à notre salut éternel.

II. Doctrine de la très-sainte Eucharistie.

III. Doctrine de l'autorité de l'Eglise et des traditions sacrées.

IV. Du culte de vénération qui est dû à la sainte Croix, à la très-sainte Vierge Marie, aux anges et aux saints et de leur invocation.

V. Du culte des saintes Images et des saintes Reliques.

VI. Des jeûnes religieux institués par l'Eglise.

VII. Doctrine de l'état des âmes après la mort et de l'oraison pour les trépassés.

Tels sont les articles principaux de la controverse. Pour les examiner, nous suivrons, à peu de choses près, la même méthode que dans notre premier parallèle entre l'Eglise d'Orient et celle d'Occident. Mais, pour ceux de nos frères et sœurs en Jésus-Christ qui

désireraient consulter les sources, connaître les détails de chaque question prise à part, affronter les subtilités, et assister, pour ainsi dire, au choc des armes spirituelles, nous allons indiquer les documents. Ce sont d'abord la Correspondance mémorable de la Faculté de Tubingue, avec le patriarche Jérémie II, que nous avons déjà citée; puis le grand Catéchisme de Pierre Moghila, métropilitain de Kief, adopté et publié en 1642; troisièmement la Profession de foi adressée par les patriarches d'Orient au saint Synode de Russie en 1721; enfin, le précieux ouvrage de Stéphane Yavorsky, archevêque de Rézan, intitulé : *la Pierre de la Foi*, vaste conception qui embrasse tous les points contestés par la réforme du seizième siècle, et dans lequel les moindres arguments qu'elle oppose à la doctrine de l'Eglise sont rapportés textuellement, combattus et réfutés *un à un*.

En voilà assez, ce semble, pour tous ceux qui ne redoutent pas l'étude, les combats intérieurs et la contension d'esprit. Quant au grand nombre des âmes droites et fidèles qui craignent le doute et le scandale, nous allons passer en revue les points de doctrine contestés, sous la conduite de l'Eglise, qui a toujours dit : *oui, oui; non, non* (II. Ep. Corinth., ch. I, v. 18), depuis le siècle des Apôtres jusqu'à celui où nous vivons.

I.

De la foi et des bonnes œuvres comme conditions du salut éternel.

A l'époque où Luther et ses adhérents entrèrent en lice contre le siége de Rome, ils ne furent frappés que de l'énormité des abus. En effet, les œuvres de dévotion extérieures étaient considérées dans tout l'Occident comme essentiellement *méritoires*, et le clergé, seul juge du *mérite* de ces pratiques religieuses, y avait attaché une foule *d'indulgences* partielles ou plénières, en vertu de pouvoirs conférés par la papauté. Celle-ci employait de préférence à ce ministère exceptionnel certains ordres monastiques soustraits à l'autorité des évêques. Il en résulta une rivalité scandaleuse entre le clergé régulier et le clergé séculier, entre les diverses confréries monastiques. Aussi les réformateurs s'attaquèrent-ils aux œuvres, sans même distinguer leur nature, et en appelèrent exclusivement à la foi intérieure, dont personne n'est juge. Imbu des ouvrages de controverse de saint Augustin contre Pélage, Luther fit revivre les doctrines sur la grâce seule efficace, dénonça l'impuissance du libre arbitre de l'homme, et proclama le principe *du salut* par la foi *seule* et uniquement. Calvin tira de ce principe des conséquences extrêmes sur *la prédestination*, en vertu de laquelle le salut est assuré à ceux qui croient par

un *décret absolu* et, pour ainsi dire, abstraction faite de leurs bonnes ou de leurs mauvaises actions. Or, remarquez que toutes ces assertions s'appuyent en apparence sur des passages tirés des épîtres de saint Paul aux Galates et aux Romains. Tel est le danger d'interpréter arbitrairement la parole de Dieu sans le secours d'une autorité légitime et dépositaire des vérités révélées. *Nous sommes tous gratuitement sauvés par la foi* (Rom. III, 23), a dit entre autres le grand Apôtre des Gentils. Et cela est rigoureusement *vrai*, puisque saint Paul a encore dit ailleurs : *Qu'as-tu, que tu n'ayes reçu ?* Cependant l'Eglise, qui embrasse *l'ensemble* des vérités nécessaires au salut, nous enseigne simplement : 1° que *sans la foi, il est impossible de complaire à Dieu* (Ep. Hébr, ch. II, v. 6) ; mais qu'aussi, d'après l'autorité de l'apôtre saint Jacques, *la foi sans les œuvres est morte* (Ep. saint Jacq., ch. II, v. 17, 20). 2° Qu'il y a donc trois espèces de foi : *la foi morte*, qui, par conséquent, ne saurait donner *la vie* ; *la foi des démons*, qui ne mène qu'à *la terreur* et au désespoir : *les démons eux-mêmes*, a dit le même saint Jacques, *croient et tremblent* (Ibid., ch. II, v. 19). En effet, les esprits déchus en savent trop pour ne pas *redouter ce qu'ils ignorent*. Enfin, *la foi rendue active par la charité*, πίστις δι' ἀγάπης ἐνεργουμένη, selon le témoignage de saint Paul (Ep. Gal., ch. V, v. 6), et c'est elle qui produit notre salut éternel. La foi est *la racine*, les œuvres sont l'arbre lui-même, et le salut en est le fruit. 3° Le salut est donc *gratuit* en effet dans le sens de notre *justification* devant Dieu, par la grâce et les

mérites de N.-S. Jésus-Christ. Cette justification purement *gratuite* constitue *l'héritage* du chrétien et son *droit* d'enfant adoptif du Père céleste. 4° Mais quel est le fils ingrat qui ne puisse être déshérité? La justification est notre *droit*, et nous pouvons le perdre par notre faute; le salut éternel est *un fait* et il nous est commandé de le mériter.

Voilà pourquoi dans mille passages de l'Ancien et du Nouveau Testament la béatitude éternelle des élus est désignée tantôt sous le nom d'*héritage*, tantôt sous celui de *salaire*, afin que nous sachions que notre *justification* est un don gratuit de la grâce acquise par les mérites de Jésus-Christ; mais que notre *salut*, pour s'accomplir, exige l'*usure* de nos *œuvres*, et constitue le *salaire* surabondant, accordé par le Père des miséricordes à tout ouvrier docile à la voix de son Fils unique et bien-aimé, fussions-nous venus à la onzième heure du jour.

Exalter l'infinie miséricorde de Dieu, au détriment de sa justice, ce n'est pas lui rendre gloire. Aussi notre Eglise, sans descendre aux subtilités de l'école moderne, s'est-elle prononcée une dernière fois sur ce formidable sujet, dans l'exposition des articles de foi, que nous avons nommée ci-dessus. Citons-en les propres paroles textuellement : « Nous croyons que « l'homme est justifié non uniquement par la foi, mais « bien par la foi, en tant que rendue active par la cha- « rité, ou en d'autres termes équivalents, par *la foi et « les œuvres*. Mais que la foi, à elle seule, faisant les « fonctions de la main, appréhende la justice qui est en

« Christ, et nous l'applique pour notre salut, c'est ce que « nous déclarons incompatible avec la vraie piété. Car « la foi envisagée ainsi pourrait s'appliquer à tous, « et il n'y en aurait pas un qui ne fût sauvé, ce qui est « une erreur. Nous croyons au contraire que la foi « qui est en nous nous justifie par nos œuvres auprès « du Christ. Et les œuvres, nous les considérons non « comme de simples témoignages, mais comme les « fruits réels qui activent la foi, comme étant méri- « toires, en eux-mêmes, à cause des promesses divines, « qui nous assurent que chacun recevra le prix de ce « qu'il aura commis *par son corps;* à savoir, *le bien* « ou *le mal* qu'il aura fait. » (Article XIII, 2, Corinth. ch. v, v. 10.)

Le sens droit de tout chrétien accueille avec transport cet exposé si simple de la saine doctrine. Mais, dira-t-on, comment se fait-il que le zèle des sectateurs de la réforme pour les œuvres de charité ne se soit pas attiédi, sous l'influence du dogme qui proclame leur impuissance pour notre salut?... C'est qu'en effet, il s'est attiédi, et l'on a vu beaucoup de traces de cette tiédeur funeste dans les contrées où le protestantisme règne seul. Toutefois, par une heureuse inconséquence, la charité individuelle ne s'est pas laissé vaincre par des sophismes.

Le pays allemand, anglais, suédois croit encore à l'efficacité de l'*aumône* et des œuvres de miséricorde, nonobstant les déclamations des prédicateurs sur l'*inutilité* de nos œuvres et sur le salut *inadmissible* des élus.

Certes, quiconque mourrait subitement et immédiatement après avoir fait acte de foi parfaite, et reçu le don de la grâce divine serait *sauvé*, sans le concours de ses bonnes œuvres. Mais suit-il de là que ceux qui survivent à leur conversion soient dispensés de pratiquer les commandements? Cornélius le centenier fut averti par un Ange que ses *prières* et ses *aumônes étaient montées vers Dieu* (Actes des Apôtres, ch. x, v. 4). Enfin Abraham, le père des croyants, à qui *sa foi* dans la promesse de Dieu avait été *imputée* à justice, n'en fut pas moins éprouvé par l'injonction *d'immoler à Dieu son fils unique*, tant l'*œuvre* du sacrifice est inhérente à l'hommage intérieur de la foi. C'est pourquoi saint Paul nous apprend que : *par le cœur l'on croit en justification*; et que *de bouche l'on confesse pour le salut* (Ep. Rom., ch. x, v. 10).

Les docteurs de la Réforme, s'adressant aux âmes droites et humbles, les abusent, en exaltant les *mérites* de N. S. Jésus-Christ, seuls efficaces pour nous obtenir le salut. Personne ne le conteste; mais les divins commandements, scellés par son sang et sa passion volontaire, ne sont ni moins efficaces, ni moins sacrés. *Quiconque garde mes commandements, celui-là m'aime* (Ev. saint Jean, ch. xiv, v. 21). Or aimer Jésus-Christ, c'est pratiquer les bonnes œuvres, et attester une foi *vivante* en lui; dénigrer et ravaler les bonnes œuvres, comme le font les sectaires, sous le prétexte de notre *impureté*, c'est atténuer les mérites et la vertu du sacrifice de propitiation éternelle. La grâce acquise par le Rédempteur n'est pas un simple vêtement de justice destiné à

couvrir nos iniquités devant Dieu; c'est un voile imbu d'un baume salutaire, qui *couvre*, il est vrai, l'*ulcère* de nos péchés, mais *en le guérissant.*

Résumons-nous et concluons de tout ce qui a été dit que, loin de nous laisser ébranler par de faux semblants de piété exquise, nous devons adhérer invariablement au dogme de la *nécessité de la vraie foi et des bonnes œuvres pour obtenir le salut éternel; nécessité de la foi,* parce que, selon la parole de l'Auteur du salut, *sans lui nous ne pouvons rien faire* (Ev. saint Jean, ch. xv, v. 5), et *parce que nulle chair ne sera justifiée devant lui* par les œuvres de la Loi, enfin, parce que c'est encore Jésus-Christ qui *opère en nous et le vouloir et l'accomplir, à titre de grâce* (Ep. Philipp, ch. ii, v. 13). *Nécessité des bonnes œuvres,* parce qu'il est écrit : *que nous avons été appelés* par Dieu *pour les bonnes œuvres* (Ep. Ephés. ch. ii, v. 10); parce que nous croyons, selon sa parole, que le Seigneur désavouera, au jour du jugement, ceux-là même qui auraient possédé la foi, jusqu'à opérer des miracles, à moins qu'il n'ayent pratiqué ses commandements (Ev. saint Math, ch. vii); car c'est lui *qui rendra à chacun selon ses œuvres* (*Ibid.*, ch. xvi, v. 27).

II.

De la très-sainte Eucharistie.

Lorsqu'on médite avec recueillement les enseignements tant de fois répétés (Ev. saint Jean), par lesquels notre Rédempteur inculquait aux Juifs indociles le mystère de l'aliment céleste renfermé dans sa chair et son sang, donné pour le salut du monde, l'on ne peut se défendre d'y apercevoir un présage des combats spirituels que devait faire naître la doctrine de l'Eucharistie, dans la succession des temps. Bérenger, Abailard, Zwingle et Calvin, en déroulant la série de leurs subtilités captieuses sur le sacrement de l'autel, ne semblent-ils pas comme les échos de cette clameur séditieuse des anciens Juifs : *cette parole est dure, qui peut l'écouter?* (Ev. saint Jean, ch. VI, v. 60). Cependant les premiers disciples de Notre Seigneur, fidèles à ses divins commandements, et pénétrés de la vérité de cette parole : *Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'Homme, et ne buvez pas son sang, vous n'avez point la vie en vous* (Ibid., ch. VI, v. 53); les Apôtres, dis-je, et parmi eux saint Jacques, évêque de Jérusalem, se hâtèrent d'instituer la divine Liturgie, ou Sacrifice non sanglant de la Messe, afin que la Cène du Seigneur continuât et se perpétuât sur la terre, jusqu'à son dernier et glorieux avénement (1). Soit que l'on consulte

(1) Voyez : *Histoire des variations*, par Bossuet, Mélétius Pégas, Ministis, etc.

le texte des trois Liturgies (de saint Basile, de saint Jean Chrysostome, et de saint Grégoire le Dialogue), soit que l'on étudie les œuvres des Pères de l'Eglise, partout on retrouve une croyance ferme et unanime, *en la présence réelle* du corps et du sang de notre Sauveur dans le Sacrement. En vain quelques sectaires, Calvin entre autres, voudraient le réduire à un simple rite de commémoration. *Ceci est mon corps, ceci est mon sang* (Math., XXVI, 26 et 28); ces mots atterrent et confondent leur manque de foi, de même que jadis, dans le jardin de Gethsémané, ces deux paroles si simples : *Je le suis*, Ἐγώ εἰμι, renversèrent soudain les satellites de la synagogue, portant des armes et des torches allumées. Un des plus religieux prédicateurs de Genève, le vénérable Moulinié, réprouve ouvertement, dans ses Homélies, la doctrine de Calvin : *Sur la communion à un signe.* Luther lui-même ne voulut jamais céder sur ce point aux perfides instances de ses propres disciples, Carlostadt et Bucer : *Cela est trop clair, trop précis,* s'écriait le réformateur. Mais, acharné qu'il était contre les *Messes* de l'Occident et l'abus qu'on en faisait quelquefois, Luther, pour frapper le sacerdoce, frappa le Sacrement. Il conserva le dogme *de la présence réelle,* en la faisant dépendre uniquement *de la foi* de ceux qui communient, et sans admettre l'acte mystérieux de la *transsubstantiation* des espèces consacrées, en vertu des paroles sacramentelles et de l'invocation du Saint-Esprit. Or cette théorie est fausse et arbitraire.

La foi de celui qui communie n'est là que pour lui

appliquer la grâce conférée par l'Eucharistie. *La nature*, l'essence du sacrement vient de plus haut; elle ne dépend nullement de la mesure de notre foi. C'est pourquoi l'Apôtre nous apprend : que *ceux qui communient indignement ne discernant point le corps du Seigneur, mangent et boivent leur propre condamnation* (1. Ep. Corinth., ch. xi, v. 27). C'est pourquoi saint Paul nous révèle encore qu'à cause des communions indignes, il y avait de son temps, dans l'église de Corinthe, *beaucoup d'infirmes et de malades, et qu'il en mourait plusieurs* (Ibid., chap. xi, v. 30). Il est donc évident que, selon la croyance des saints Apôtres, la présence réelle dans le sacrement du corps et du sang du Christ dépend si peu de notre foi, qu'elle châtie au contraire ceux qui ne l'ont point. Quoi, à la même heure, sur le même autel, un même calice dispenserait aux uns la *chair* et le *sang* de l'adorable Victime, aux autres du pain et du vin ordinaires, et cela tour à tour, alternativement, au gré de nos distractions ou de nos désirs !... L'on ne sait en vérité que penser, ni de quel nom appeler cette doctrine arbitraire dans son principe, dérisoire dans ses conséquences, et qui ne tend à rien moins qu'à dépouiller l'Eglise chrétienne de son plus auguste privilége, et qu'à plonger les âmes simples dans le vague le plus complet sur la divine Eucharistie. Aussi, par un enchaînement inextricable de l'erreur, Luther détruisit du même coup le sacrement de la Pénitence, bien que dans son catéchisme il exhorte encore les fidèles à se confesser quelquefois.

Vains efforts! personne ne l'écoute! car lui-même

avait inculqué à ses disciples que la foi individuelle tient lieu de tout. C'est elle qui produit la *réalité* des saint Mystères; c'est elle encore qui, selon sa doctrine, efface nos péchés, sans le concours d'aucune autorité instituée par l'Esprit-Saint: Le chrétien est réduit à *se rendre témoignage à lui-même*; soit qu'il communie, soit qu'il fasse pénitence. Or Christ, la vérité même, nous l'a déclaré : *un tel témoignage n'est rien* (Ev. saint Jean, ch. v, v. 31).

III.

Doctrine de l'autorité de l'Eglise et des traditions sacrées.

La religion révélée n'est pas uniquement *un sentiment religieux;* elle n'est pas non plus une simple *science* des choses divines; la religion est tout cela; mais elle est de plus une loi destinée à régler nos penchants et nos actions extérieures. De là découle la nécessité d'une *Eglise* ou société de fidèles, obéissant aux mêmes préceptes, sous la conduite d'une autorité légitime, dépositaire de la foi, de la morale et des traditions sacrées, transmises oralement ou par écrit. Pour nourrir en nous *le sentiment religieux*, vague et variable comme les mouvements du cœur humain, il eût suffi de propager une *opinion*. Pour cultiver la

science des choses divines, il ne fallait qu'une *école*. Mais pour établir la *loi suprême* des intelligences, une Eglise était nécessaire, et c'est pourquoi Jésus-Christ en jeta les fondements sur la terre. Il la fonda par ses préceptes; il la constitua par le choix qu'il daigna faire de douze Apôtres et de septante disciples, auxquels il dit, avant son ascension : *Allez, et instruisez toutes les nations* (Math., ch. XXVIII, v. 19). L'on découvre sans peine, dans l'institution primitive, tout l'archétype de la hiérarchie ecclésiastique, graduée par le sacerdoce et l'épiscopat. Eglise signifie étymologiquement une *assemblée*, formée par voie *d'évocation*. En effet, tout fidèle est évoqué de ce monde pour faire partie d'un royaume qui, quoique *dans ce monde*, n'en tire pas son origine. Jésus, Fils du Dieu vivant, prédit à ses disciples la persécution et le martyre (Ev. saint Jean, ch. XVI, v. 2). Mais en même temps il prescrit aux hommes d'obéir à l'Eglise : *qui vous méprise me méprise* (saint Luc, ch. X, v. 16); de recourir à elle dans leurs différends : *défère-le à l'Eglise* (saint Math., ch. XVIII, v. 17). Dans son oraison pontificale, avant sa Passion (saint Jean, ch. XVII, v. 20), Jésus pria pour ceux qui croiraient en lui, sur la parole des Apôtres, et ailleurs : il promit sa divine présence au milieu de ceux qui s'assembleraient en son nom (saint Luc, ch. XXII, v. 27). Saint Paul définit l'Eglise par ces mots : c'est *la colonne et le fondement de la vérité* (Ep. à Thimothée, ch. III, v. 16). Quoi qu'en puissent dire les sectaires, il n'y a rien d'*usurpé* dans les attributions de l'Eglise universelle. Elle *prêche*, elle *enseigne*, et cela lui est commandé

par le Verbe éternel. Elle dispense les sacrements du Baptême, de l'Eucharistie, de l'imposition des mains. Elle délie les consciences et remet les péchés, au nom de celui qui les a tous rachetés sur la croix; mais en vertu du *souffle* et de *la parole* du Sauveur, après sa résurrection : *Recevez l'Esprit-Saint, ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis, ceux que vous retiendrez, leur seront retenus* (Ev. saint Jean, ch. xx, v. 22-23).

Luther, Calvin et leurs adhérents savaient tout cela. Mais il leur importait de briser le sceptre de la papauté, au risque de fouler aux pieds les promesses et les préceptes formels du Seigneur. Aussi commencèrent-ils par ne pas nier l'autorité de l'Eglise, mais ils lui assignèrent arbitrairement des bornes dans le temps. Les livres symboliques de la réforme admirent cette autorité, comme règle de foi, depuis les Apôtres jusqu'au quatrième Concile œcuménique, inclusivement. Voilà de l'*éclectisme* religieux; or *éclectisme*, en matière de foi, est le synonyme d'hérésie (1).

Mais les réformateurs ne purent s'arrêter. Le vin de l'erreur étant tiré, il fallut le boire jusqu'à la lie.

Les successeurs de Luther, à son exemple, mais au mépris de sa modération, en appelèrent exclusivement à la Bible de toute déçision de l'Eglise universelle. Et attendu que la Bible a besoin d'être interprétée et appliquée aux besoins de l'homme, les sectaires refusèrent ce droit d'interprétation légale à l'Eglise, pour

(1) En grec Αἱρέω et Ἐκλέγω sont synonymes.

l'abandonner *au sens individuel.* Dès ce moment le débordement des fausses doctrines rompit toutes les digues. De nos jours on est allé plus loin; les plus célèbres docteurs et facultés de la réforme en appellent ouvertement de la sainte Bible au tribunal *de la raison humaine.* C'est ainsi que l'institution divine de l'Eglise a cessé d'exister au sein du protestantisme. Elle y a cessé d'exister, nonobstant quelques formes et un vain simulacre de vie, 1° parce que le droit d'interpréter les Saintes Ecritures et de maintenir le dogme y est livré au sens individuel; 2° l'Eglise a cessé d'exister, parce que le droit de *lier et d'absoudre les péchés* lui est refusé, de même que celui de *consacrer* les espèces du pain et du vin dans l'Eucharistie; 3° l'Eglise a cessé d'exister au sein de la réforme, puisque l'épiscopat et la prêtrise, dépouillés de toutes leurs prérogatives, y ont été réduits à la simple prédication; 4° l'église a cessé d'exister depuis que les sept Sacrements, destinés à produire et à nourrir la vie spirituelle parmi les chrétiens, y ont été arbitrairement réduits *à deux.* Cependant remarquez que tous les sept Sacrements reposent sur des textes formels de l'Ecriture, et sur la tradition constante de tous les siècles de l'ère chrétienne. Remarquez en outre que si la vie spirituelle de tout chrétien a besoin du saint Baptême pour *naître,* de l'Eucharistie pour *se nourrir,* de la Confirmation pour *croître* et se fortifier en nous, elle a un égal besoin de la *Pénitence* pour être *guérie* de ses langueurs et purifiée de ses souillures; du sacrement du mariage pour *perpétuer* saintement et transmettre les divines

promesses; de l'*onction* des *infirmes* pour *rétablir* l'action de l'âme sur le corps; enfin, la vie spirituelle du chrétien a besoin de l'ordination sacrée, comme toute *œuvre* ici-bas, même divine, a besoin d'*ouvriers* pour s'accomplir. Si donc les réformateurs ont rejeté cinq sacrements, pour ne conserver cette dénomination qu'au Baptême et à la Communion, c'est qu'ils ont méconnu le sens profond des institutions de l'Eglise, et abjuré tout respect envers la *tradition*. Celle-ci à son tour est l'*élément*, le fluide providentiel qui nous a conservé et fait arriver jusqu'à nous le code écrit de la révélation. En effet, antérieurement à Moïse, l'Eglise des patriarches vivait et se nourrissait de *traditions*. Depuis l'ascension de notre Seigneur Jésus-Christ jusqu'à l'époque où saint Mathieu écrivit son Evangile, huit ans s'écoulèrent. Durant cet intervalle, l'Eglise chrétienne suivait la tradition orale. Mais ce n'est pas tout: dès le premier siècle de l'ère chrétienne, il y eut dans le monde chrétien beaucoup d'évangiles apocriphes, c'est-à-dire dénués d'authenticité et d'inspiration. Qui nous apprit à les discerner? Par quelle autorité l'Eglise chrétienne n'a-t-elle reconnu et conservé que *quatre* Evangiles, les *Actes* des Apôtres, leurs *Epîtres* en nombre fixe, et l'Apocalypse de saint Jean? C'est la tradition sacrée et vivante dans les siéges apostoliques qui seule parvint à séparer l'alliage de l'or pur; c'est elle qui, traversant la nuit et le torrent des âges, nous garantit l'intégrité du Code divin de la Nouvelle Alliance, postérieurement définie par les Canons des Conciles. L'apôtre saint Paul *loue*

les Thessaloniciens de leur fidélité à conserver ses enseignements, soit *de bouche*, soit *par écrit* (II, Thessal., chap. II, v. 15). Ailleurs il exhorte les chrétiens de son temps à conserver les traditions par ces paroles : *Soyez fermes et conservez les traditions* (I, Corinth., chap. II, v. 2), qu'il place *à côté* des Saintes-Ecritures. Viennent ensuite les coryphées de la réforme qui nous disent : *Soyez rebelles, et méprisez les traditions.* Il nous faut donc opter entre l'Apôtre des Gentils et les réformateurs du seizième siècle. Le choix ne nous semble pas douteux. Mais, dira-t-on, n'y a-t-il pas de traditions fausses ? Sans doute, ce sont celles que notre Seigneur réprouve formellement en parlant aux Pharisiens et aux Scribes ; celles qu'il qualifie de *préceptes* humains Menschen-Satzungen (ἐντάλματα ἀνθρώπων), devenus l'expression favorite des réformateurs. Mais s'il existe de *fausses traditions*, n'est-ce pas une raison de plus pour nous en rapporter là-dessus à l'autorité de l'Eglise et à son témoignage constant ?... Elle qui nous a conservé la Bible, n'aurait-elle rien à nous apprendre de ce qu'elle a recueilli de la bouche des saints Apôtres et des saints Pères, moyennant la chaîne non interrompue de l'épiscopat ?... *Tradition* n'est donc nullement, comme les réformateurs voudraient le faire croire, un synonyme de *fable* et d'observance purement humaine.

Il faut au christianisme une Église composée de ceux qui gouvernent et de ceux qui obéissent ; il lui faut, omme véhicule légitime de la parole écrite, une tracition uniforme et constante, confiée à l'Eglise, afin

que les *mystères* de la révélation divine et ses préceptes salutaires consignés dans la Bible, ne se transforment point en *lettre morte;* que dis-je, même en lettre *mortelle* à ceux qui seraient tentés de l'interpréter au gré de leurs préventions ou de leurs désirs.

IV.

Du culte de vénération qui est dû à la sainte Croix, à la très-sainte Vierge Marie, mère de Dieu, aux Anges et aux Saints.

Le prophète Isaïe vit jadis en esprit le Seigneur, et il nous le dépeint allant au supplice propitiatoire *avec le signe de sa domination sur son épaule,* οὗ ἡ ἀρχὴ ἐπὶ τοῦ ὤμου αὐτοῦ (Isaïe, ch. IX, v. 67). Ce signe, c'est la sainte Croix, sur laquelle Jésus-Christ accomplit, par sa mort volontaire, l'œuvre de notre rédemption. C'est pourquoi l'Eglise chrétienne, dès les premiers siècles de notre ère, crut devoir vouer un culte à ce signe glorieux, en premier lieu, comme instrument du salut et symbole des plus profonds mystères de la vie intérieure. En second lieu, et depuis que la vraie Croix fut retrouvée par les soins de sainte Hélène, comme *sceptre* et *trône* terrestre de l'Agneau de Dieu immolé pour les péchés du monde; humble trône, teint du sang de Jésus, et consacré par l'attouchement de sa chair. Si *le*

pan de la robe de notre Seigneur guérissait les malades qui le touchaient avec foi; si la salive de Jésus miséricordieux rendit la vue à l'aveugle-né, qu'y a-t-il de plus légitime que le culte de vénération rendu à la Croix de notre Sauveur, quelle qu'en soit la matière?... Aussi voyons-nous dans saint Cyrille d'Alexandrie et dans saint Jean Chrysostome, qu'ils avaient reçu la tradition d'honorer la sainte Croix, et de s'en servir comme d'un bouclier contre les atteintes des esprits impurs. L'aigle d'Antioche, le plus fidèle disciple de saint Paul, Chrysostome, avec son éloquence pénétrante et onctueuse, recommande aux chrétiens de son temps de marquer du signe de la Croix leurs habitations, leurs couches, leurs repas, les rues et les portes de leurs cités; de poser ce signe sur leurs fronts et leurs poitrines, tout en le gravant dans le fond de leurs cœurs. Après de tels témoignages, que dirons-nous de l'acharnement des sectaires du seizième siècle contre le signe de la Croix? Ils taxèrent ce culte sans tache d'idolâtrie; ils poussèrent la démence jusqu'à remplacer, au sommet de leurs temples, *la Croix* par *le coq*, accusateur de l'infirmité de l'apôtre saint Pierre. Jusqu'à cette heure, ils continuent de regarder en pitié les chrétiens qui ont adopté le signe de la Croix, comme le sceau visible de la prière *chrétienne*, et qui ont foi en son efficacité. L'enfance et la jeunesse ne possèdent plus, dans les pays protestants, cette paisible sauvegarde de l'innocence, cette dernière oraison de l'homme, dont les lèvres sont muettes, et dont le cœur se glace aux approches du trépas.

Je ne crois pas qu'il y ait nécessité de s'étendre davantage sur ce lamentable sujet. Une simple exposition suffit pour convaincre tout être raisonnable, qu'en vénérant la Croix de notre divin Maître, le chrétien orthodoxe n'adore pas la *matière*, pas plus que Moïse, Aaron et tous les enfants d'Israël, en se prosternant devant l'*Arche d'Alliance*, n'adoraient le bois, l'or et la pourpre qui avaient servi à sa confection.

Enfin, la sainte et vénérable Croix est ce même signe glorieux que Moïse, dans son *Deutéronome* (ch. XXIX), prédit aux Juifs rebelles comme destiné à frapper sans cesse leurs regards durant leur dispersion universelle : *Et vous aurez constamment votre vie suspendue devant vos yeux* (*Deutéron.*, ch. XXIX, v. 65-66). Est-ce donc pour faire mentir la prophétie du législateur des Hébreux que les novateurs du seizième siècle s'obstinent à soustraire aux regards des fidèles l'auguste symbole de leur salut?... ce signe salutaire et redoutable du fils de l'Homme qui, selon l'Évangile, sera visible au ciel, au dernier jour?

Passons au culte de vénération qui est dû à la très-sainte Vierge Marie. Ce culte, consigné par de saints cantiques dans les plus anciennes Liturgies, n'est que l'accomplissement de la prophétie de la Mère du Seigneur : *Et voici que désormais me béatifieront toutes les races* (Év. s. Luc, ch. I, v. 48).

Ce culte de dévotion et d'invocation repose sur des bases solides. Il embrasse les offices à la sainte Vierge, aux Anges et aux Saints, qui nous ont devancés dans le royaume céleste.

Et d'abord, remarquez que ce précepte de l'Eglise nous inculque une vérité essentielle et consolante ; savoir, que l'Eglise militante sur la terre, et l'Eglise triomphante dans les cieux, sont étroitement unies et communiquent entre elles par la *prière* et par le sacrement de l'autel. Il y a réciprocité intime et mystérieuse entre ces deux Eglises ; l'une fait monter l'encens de la prière ; l'autre fait descendre sur nous la rosée de la grâce. C'est pourquoi l'Evangile nous révèle *qu'il y aura plus de joie dans le ciel à l'occasion d'un seul pécheur repentant, que de nonante-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence* (Ev. s. Luc, ch. xv, v. 17). Le contact sympathique entre les bienheureux et nous est donc manifeste. En vain opposerait-on à l'invocation de la Vierge, des Anges et des Saints qu'ils ne sont pas présents partout, comme Dieu. Ils voyent, entendent et accueillent nos prières par une dispensation de la lumière divine, n'importe comment. Car le Roi-Prophète s'écrie : *Dans ta lumière nous verrons la lumière.* D'ailleurs, cette vision ou intuition surnaturelle n'a-t-elle pas été accordée aux justes mille et mille fois sur cette terre, bien avant qu'ils fussent consommés et accomplis ? Voulez-vous de plus amples témoignages ? Rappelez-vous les suaves paroles de l'apôtre saint Pierre à ses disciples, peu avant son martyre à la gloire de Jésus-Christ : « Je sais que dans peu de « temps, je dois quitter cette tente (du corps), comme « N. S. Jésus-Christ me l'a fait connaître. Mais j'aurai « soin, même après ma mort, de vous remettre tou- « jours ces choses en mémoire. » (II. Ep. de s. Pierre,

ch. I, v. 14-15.) L'Apôtre ne se sépare pas des siens. Il possède la certitude de ce ministère angélique qui est commun aux Saints et aux Anges. Ceux-ci, comme nous l'enseigne expressément saint Paul, sont autant d'*esprits servants*, λειτουργικὰ πνεύματα *envoyés pour remplir leur ministère en faveur de ceux qui aspirent à hériter le salut* (Ep. Hébr., ch. I, v. 14). Moïse nous les montre déjà préposés par Dieu même à la garde des diverses régions et nations. Enfin, notre Seigneur nous révèle que les âmes des petits et des simples leur sont spécialement confiées : « Gardez-vous, dit-il en parlant « des enfants, gardez-vous de mépriser aucun de ces « petits, car en vérité je vous dis que *leurs Anges* « voient continuellement la face de mon Père qui est « au ciel » (Ev. s. Math., ch. XVIII, v. 10). Si telle est donc la corrélation intime et perpétuelle des deux Eglises, si la très-sainte Mère du Seigneur est la plus excellente des créatures, d'abord par son élection, puis par sa vie cachée sur la terre, enfin par le double privilége de sa virginité et de son ineffable maternité, quoi de plus légitime et de plus salutaire que d'invoquer son intercession?

Mais, objectent captieusement les novateurs charnels, saint Paul nous déclare formellement : « Il n'est « qu'un médiateur entre Dieu et les hommes, et c'est « l'Homme Christ-Jésus » (Ep. Tim., ch. II, v. 5). D'après ce principe, n'est-il pas condamnable de recourir à d'autres intercesseurs? Oui, il en serait comme vous le dites, si le précepte du grand Apôtre s'arrêtait là; mais vous le tronquez en nous le citant. Le voici en

entier (Ep. à Timothée, ch., II, v. 5-6) : « *Il n'y a qu'un seul Dieu, ni qu'un médiateur entre Dieu et les hommes, Jesus-Christ-Homme, qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous.* » Voilà ce que l'Apôtre nous enseigne, et nous sommes loin de déroger à ce que le Saint-Esprit nous révèle par sa bouche. Nous confessons avec saint Paul : un seul médiateur entre Dieu et les hommes, qui se soit livré lui-même pour la rédemption de tous. Nous accueillons et répétons avec transport ces autres paroles du même Apôtre, lorsqu'il reprochait aux Corinthiens leur obstination à dire : « *Je suis disciple de Paul, et moi d'Apollos, et moi de Céphas.* » Il les reprend par ces mots : « *Serait-ce Paul qui s'est crucifié pour vous ? ou bien est-ce au nom de Paul que vous fûtes baptisés ?* » (I. Corinth. ch. I, v. 12, 13.) Mais nous savons que notre Seigneur était l'unique médiateur livré pour la rédemption de tous ; l'œuvre de notre salut, dont il est l'auteur, n'exclut pas pour cela l'intercession en notre faveur de la sainte Vierge, des Anges, des Saints et des Martys qui ont marché ici-bas *sur ses traces* et nous aident par leurs prières à gravir l'étroit sentier du séjour éternel. Il est donc évident que la parole divine, loin d'interdire tout contact spirituel entre le royaume de la grâce et celui de la gloire, entre l'Eglise militante et l'Eglise céleste, nous autorise et nous sollicite au contraire à nous unir aux Saints par la prière, par l'invocation, par le souvenir des merveilles divines en eux accomplies : *Dieu est admirable dans ses Saints*, s'écrie le Prophète-Roi ; et Paul ravi jusqu'au troisième ciel

nous apprend : *que nous ne sommes plus étrangers ni voyageurs* (dans la maison du Père), *mais bien les concitoyens des Saints et les familiers de Dieu* (Ep. Eph., ch. II, v. 19).

Après de telles preuves, que l'on cesse enfin de nous attribuer un culte et des dévotions idolâtres. Que ceux qui conservent quelque respect pour les décisions de l'Eglise universelle sachent en outre que les décrets du quatrième et du septième Conciles œcuméniques approuvent le culte de vénération et d'invocation offert à la sainte Vierge, Mère de Dieu, aux Anges et aux Saints glorifiés.

Que si de vaines et coupables subtilités s'interposent pour nos frères entre la terre et le ciel, s'ils ne se permettent plus d'invoquer le secours des prières des Saints accomplis, tout en se recommandant néanmoins aux prières des pécheurs ici-bas, si les vingt-quatre vieillards à l'ombre du trône de l'Agneau (Apoc., ch. IV, v. 4) ne leur ont rien révélé sur les mystères de l'intercession des Martyrs et des Justes, qu'ils réservent, hélas ! le tribut de leurs hommages aux héros *de la chair et du sang*; qu'ils nos laissent honorer en paix cette *nuée* radieuse des Apôtres, des Confesseurs, des Martyrs et des Ascètes, dont *le monde*, dit saint Paul, *n'était pas digne* (Ep. Hébr., ch. XI, v. 38).

V.

Du culte de vénération envers les saintes images et les saintes reliques.

Consultez la série entière des professions de foi et des catéchismes de l'Eglise orthodoxe, notre mère, depuis saint Jean Damascène jusqu'à Pierre Moghila et jusqu'à nos jours, c'est-à-dire pendant onze à douze siècles; ouvrez les Actes et les Canons du septième Concile œcuménique, tenu à Nicée contre les iconoclastes, vous retrouverez à chaque page la sollicitude la plus vigilante à bien définir la dévotion envers les saintes images, les reliques des Saints, et à en écarter tout culte superstitieux.

Partout l'Eglise établit en principe *que l'honneur rendu à l'image se rapporte à l'archétype, au modèle qu'elle représente.* Ce ne sont donc ni l'or, ni les couleurs, ni le bois, ni les pierreries que le chrétien orthodoxe vénère dans les images. Le septième Concile œcuménique, en condamnant solennellement l'erreur, les fureurs et les sacriléges des iconoclastes, autorise les images de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la très-sainte Vierge et des saints serviteurs de Dieu. Il statue que les fidèles doivent les vénérer en vue de leurs modèles, et saint Jean Damascène nous apprend que les peintures sacrées sont comme des *caractères figu-*

rés qui instruisent les chrétiens illettrés par la contemplation des événements salutaires et des mystères de la foi. De même que les chrétiens ont toujours offert un culte de vénération à la sainte Croix et au livre des saints Evangiles, de même aussi doivent ils vénérer les saintes images, prier en les contemplant, peupler leurs temples et leurs demeures de souvenirs religieux, s'environner, en un mot, de tous les objets propres à nourrir dans leurs âmes une sainte pensée habituelle, un avant-goût des Cieux. Quoi ! l'homme mondain et charnel s'entourerait à satiété de peintures voluptueuses; il jouirait des portraits de ses proches et des bustes de l'antiquité profane; le chrétien seul serait taxé d'idolâtrie parce qu'il honore les images du Sauveur, de la Vierge et des justes, qui intercèdent pour lui aux pieds du trône de l'Agneau !

En vain nos détracteurs essaient de confondre les commandements de la Loi du Sinaï, avec les absurdes répugnances des iconoclastes et des musulmans. Le second précepte du Décalogue interdit la confection et l'adoration de tout *simulacre* des choses qui sont au ciel (visible), sur la terre et sous les eaux. Néanmoins Dieu prescrivit à Moïse de fabriquer le Tabernacle et l'Arche d'alliance, en ajoutant : « Tu feras toutes « ces choses d'après l'image qui t'a été montrée sur la « montagne. » (Exode, ch. xxv, v. 40.)

Lorsque les enfants d'Israël périssaient en masse par la morsure des serpents au désert, Dieu commanda à Moïse d'ériger, au milieu du camp, un serpent d'airain, et tous ceux qui le regardaient étaient guéris (Livre

Les Israélites, sortant d'Egypte sous la conduite de Moïse et d'Aaron, eurent soin d'emporter religieusement avec eux les os de Joseph (Exode, chap. XIII, livre de Josué-Nabé, chap. 24).

Nous lisons dans le VIe Livre des Rois, chap. XIII : « Qu'un mort dont le cadavre vint à toucher les restes « inanimés du prophète Elisée recouvra la vie. »

Dans ce même Livre des Rois, chap. XXIV, nous apprenons « qu'à l'époque où le pieux roi Josias « exterminait l'idolâtrie et renversait les temples des « idoles, il fit brûler beaucoup de corps morts; mais « qu'en même temps il enjoignit de conserver reli- « gieusement et avec honneur le corps d'un prophète, « homme de Dieu, retrouvé parmi ces débris. »

Notre Seigneur, en disant que les Scribes et les Pharisiens édifiaient avec pompe les sépulcres des prophètes, et honoraient leurs châsses (Ev. saint-Math., chap. XXIII), loin de les reprendre, se borne à leur reprocher leur zèle hypocrite peu conforme à leurs actions et au sentiment héréditaire d'animosité qui les animait contre les justes. En vain nos détracteurs voudraient inférer de ce passage des Evangiles une réprobation même indirecte du culte des saintes reliques. Nous savons aussi bien qu'eux que faire mourir les justes pour leur décerner ensuite des sépultures somptueuses, n'est rien moins qu'un acte de piété. *Malheur* à de tels dévots !

Voici maintenant les témoignages que nous empruntons aux Canons de l'Eglise, aux enseignements des saints Pères et à toute l'antiquité chrétienne, pour cor-

roborer la doctrine orthodoxe *sur la vénération et la vertu* des saintes reliques. Le concile de Gangres, qui suivit immédiatement le premier concile universel de Nicée, et fait autorité dans l'Eglise, Canon XIX, condamne formellement ceux qui ont horreur et mépris des saints lieux où reposent les restes sacrés des martyrs. Car certains hérétiques du quatrième siècle, nommés Eustathiens, méprisaient les saintes reliques et affectaient de ne point entrer dans les églises où elles reposaient.

Le septième Concile œcuménique est formel dans ses décisions relatives au culte de vénération des saintes reliques. Il les qualifie de *sources de guérison, au moyen desquelles Dieu daigne répandre sur les hommes une multitude de bienfaits.* Il ordonne *de déposer les clercs qui se refuseraient à honorer dûment les reliques des saints* (Acte III et IV). Enfin il statue que les saintes reliques seront replacées dans les temples qui auraient été consacrés sans cet attribut essentiel.

Viennent à l'appui et comme complément de ces augustes décrets de l'Eglise universelle les témoignages innombrables des plus grands Pères. Nous sommes réduits à n'en citer ici que quelques-uns. Saint Basile-le-Grand, en commentant les paroles du Prophète-Roi : *Devant le Seigneur la mort de ses élus est précieuse,* ajoute : Chez les Juifs la loi défendait tout attouchement à un corps mort, sous peine de souillure; mais, sous la loi de grâce, les reliques de ceux qui sont morts pour le Christ sont chères, et doivent être honorées. Saint Cyrille de Jérusalem, dans sa dixième

instruction catéchétique s'exprime ainsi : « Ce ne sont « pas seulement les âmes des saints qui sont dignes de « nos hommages, mais aussi leurs corps inanimés, « dans lesquels réside une certaine vertu et une puis- « sance efficace. » Saint Grégoire de Nazianze et saint Grégoire de Nysse pensent de même. Saint Jean-Chrysostome s'étend sur ce sujet, et il estime heureuse l'ancienne Rome où reposent, dit-il les reliques de Pierre et de Paul les grands Apôtres. « Ce sont, ajoute- « t-il, des trésors que l'on peut comparer *aux deux* « *yeux du corps* mystique de l'Eglise. »

Citons encore à ce sujet les propres paroles du grand saint Ambroise de Milan dans son homélie sur les saints Nazarius et Celse : « Si l'on me demande : Qu'ho- « norez-vous dans un corps putréfié? Je réponds : Je « vénère dans ces restes des Martyrs les blessures qu'ils « ont reçues pour le nom de Jésus-Christ; j'honore la « mémoire d'une vertu éternellement vivante; j'ho- « nore les restes sanctifiés par la confession du Sei- « gneur; je vénère dans ces cendres les germes d'im- « mortalité ; j'honore et je révère ces corps qui « m'apprennent à aimer mon Sauveur et à ne point « redouter la mort pour l'amour de Lui. Pourquoi « donc tous les fidèles ne vénéreraient-ils pas égale- « ment un corps que les démons redoutent, qu'ils ont « criblé de blessures et livré aux tourments, un corps « dont les esprits impurs ont fait la gloire, en le pré- « cipitant dans la tombe? Oui, honorons les corps en « qui le Christ a été glorifié, et qui, rendus à la vie, « régneront un jour avec lui, dans le royaume de la

« gloire. » Arrêtons-nous ici ; car il serait superflu d'ajouter à tant de preuves éclatantes celles qui résultent de la doctrine de saint Jean Damascène contenue dans son livre : *Exposition de la Foi.*

VI.

Des jeûnes religieux institués par l'Eglise.

Il existe pour l'homme trois ennemis du salut : ce sont, d'après le témoignage de l'évangéliste saint Jean (II Ep. ch. II, v. 16), *la convoitise de la chair, celle des yeux et l'orgueil de la vie,* avec son funeste cortége, l'envie, la colère, la vengeance, le mépris du prochain, la haine, l'erreur, le blasphème et le désespoir.

La religion nous offre trois moyens distincts pour combattre ces trois ennemis avec le secours de la grâce divine ; elle oppose aux maladies de l'esprit *l'oraison* ; à la convoitise des yeux *l'aumône* dans le sens le plus étendu ; aux convoitises de la chair, *le jeûne.* Sur le précepte du jeûne en général, consigné dans l'Evangile, il n'existe aucune contestation entre l'Eglise et ses adversaires. Mais ils disputent sur l'application du précepte fondamental. Or, le jeûne du chrétien emporte trois conditions : *le temps, la quantité* et *la qualité.*

Il serait absurde de contester à l'Eglise notre mère le droit de déterminer les temps d'abstinence. Car l'Apôtre nous recommande *de tout faire en esprit de charité* (Ep. Corinth., ch. XVI, v. 13). Et c'est précisément cette charité qui exige que nous nous réjouissions *avec ceux qui se réjouissent*, que nous *pleurions et que nous jeûnions* avec ceux qui *pleurent* et qui *jeûnent*. L'Eglise dans sa sagesse a donc bien fait de régler les temps d'abstinence. Elle en a établi quatre dans l'année, sans compter les mercredis et vendredis de chaque semaine et quelques vigiles. L'Eglise n'a jamais envisagé *le jeûne* et *l'abstinence* que comme de simples *moyens d'amendement*, non comme des *œuvres méritoires en elles-mêmes*. Ce qui le prouve, c'est que, durant le cours de la Quadragésime, elle nous répète sans cesse les magnifiques et suaves paroles du prophète Isaïe sur le jeûne spirituel (V. Isaïe, ch. LVIII). Ce n'est pas tout : l'Eglise prescrit le *jeûne* absolu à ceux qui participent à la sainte Communion. Elle recommande une stricte frugalité dans l'abstinence. Mais, attendu que la majorité des chrétiens subsiste par le *travail;* attendu que le besoin d'aliments varie à l'infini, selon la diversité de l'âge, des sexes, des tempéraments, des forces vitales et des accidents de cette vie, l'Eglise n'a pu donner de règle commune pour tous, ni soumettre à une mesure uniforme la quantité des aliments pendant les temps d'abstinence ou de Carême.

Il fallut définir *la qualité*. Les saints Pères indiquèrent à cette fin les aliments *les moins substantiels*, les moins savoureux, comme un avertissement, et une ga-

rantie de frugalité. Jamais l'Eglise n'a établi aucune distinction essentielle inhérente à la qualité des mets ; elle ne contrevient nullement, sur ce point, aux préceptes du Sauveur et de l'Apôtre des Gentils. Elle sait mieux que nous que *ce qui entre par la bouche n'est pas ce qui souille l'homme.* Mais la grâce d'en haut lui a révélé la prodigieuse influence des aliments sur la santé du corps, et par lui, sur celle de nos âmes. Elle nous exerce dans la pratique de l'obéissance ; elle nous montre les exemples de tous les saints, et nous recommande d'éviter ce qui scandalise le prochain.

Telles sont les vérités simples et évidentes qui militent en faveur *des temps d'abstinence réglés, et du choix des aliments.* Les clameurs de nos adversaires tombent d'elles-mêmes, puisqu'ils reconnaissent comme nous *l'obligation du jeûne,* avouent le danger de *la satiété,* et ne s'élèvent que contre le choix judicieux des aliments. Or nous venons de leur en signaler les motifs. Toute l'antiquité chrétienne a adopté la discipline sainte et salutaire qui règle *les temps d'abstinence et la qualité* des aliments ; l'institution du grand Carême remonte aux premiers siècles, d'après le témoignage de tous les conciles. Une telle autorité nous suffit, et réduit au néant toutes les subtilités et les vains scrupules de la réforme du seizième siècle.

VII.

De l'état des âmes bienheureuses après la mort, et de l'oraison pour les trépassés.

Cette pieuse institution de l'Eglise véritable repose sur le même principe que l'invocation des Saints. Elle cimente l'union mystique et ineffable de l'Église militante sur la terre avec celle qui triomphe dans les cieux. L'une et l'autre, ayant pour chef Jésus-Christ, médiateur suprême entre Dieu et l'homme, doivent nécessairement, pour le salut des âmes, demeurer en contact perpétuel. Ce contact mutuel et spirituel, c'est *la prière*, sur le fondement de la réconciliation opérée par le sacrifice propitiatoire de Jésus crucifié pour nous. Comme l'efficacité de ce divin Sacrifice, la prière de la foi ne connaît d'autres limites que celles qui lui sont expressément assignées par la révélation. Jusqu'au jour de l'avénement glorieux du Seigneur et de son jugement final, les justes nos devanciers ne jouissent pas encore de la plénitude de leur récompense; les âmes pécheresses n'ont pas encore reçu la mesure entière du châtiment qu'elles se sont attiré. *Et cela*, d'après le témoignage de saint Paul, concernant les justes de la foi ancienne, *afin qu'ils ne soyent pas accomplis sans nous* (Ép. Hébr., ch. XI, v. 40).

La coutume de prier pour les trépassés remonte au

delà de l'ère chrétienne. Ouvrons d'abord, pour nous en convaincre, les pages inspirées de l'ancien Testament.

Au deuxième Livre des Maccabées (ch. XII), il est écrit : « Et ils se convertirent (les Israélites) à la prière « pour ceux qui venaient de succomber à la guerre, « afin que le péché commis ne leur fût pas compté. » Et plus bas : « Judas Maccabée recueillit deux mille « didrachmes parmi ses hommes de guerre, et envoya « cette somme à Jérusalem pour qu'on y offrît un sa- « crifice en rémission des péchés de ceux qui étaient morts. » Vainement les adversaires de l'oraison pour les trépassés récusent l'autorité de ce livre des Maccabées, comme n'étant pas *canonique*. L'Église le reconnaît pour *tel*, sur la foi des canons apostoliques (canon LXXXV).

Livre de Tobie (ch. IV) : ***Distribue ton pain et ton vin aux obsèques du juste, et ne les consomme point avec les pécheurs.*** Les saints Pères de l'Église infèrent de ce passage l'obligation de donner à manger et à boire aux pauvres en commémoration des morts. Et l'Église primitive adopta cette sainte coutume ; on donnait ces repas, dans les portiques des temples chrétiens, au clergé et aux indigents, à la suite des oraisons publiques jusqu'à ce que les Conciles eurent statué que ces repas de charité ou *agapes* se tiendraient dans les maisons particulières.

Dans le Livre de la Sagesse de Sirach (ch. VII, 36), il est écrit : *La grâce d'en haut est conférée à tout ce qui vit*, ***mais n'empêche pas la grâce envers les trépassés.***

Il ne s'agit pas ici du devoir d'ensevelir les morts ; car ce devoir est en même temps une nécessité absolue. Voyez sur ce texte l'admirable sermon de Monseigneur Philarète, Métropolitain de Moscou (Recueil complet des sermons et Discours, 3 vol., tome 2, p. 294).

Le Ier Livre des Rois, et les prophéties de Jérémie nous apprennent que l'on jeûnait en mémoire des morts, après leurs funérailles, comme cela fut fait pour Saül, et que l'on s'abstenait de toute commémoration après la mort de ceux qui avaient encouru la réprobation finale, selon le commandement de Dieu au prophète.

Enfin, sous la loi de grâce, l'évangéliste saint Jean nous déclare qu'il y a des péchés *mortels*, et d'autres qui ne sont pas *mortels*. Il recommande de prier pour la rémission de ces derniers, qui auraient été commis par nos frères (I. Ep. de saint Jean, chap. v, v. 16). Sur la base de ce précepte de charité et de foi, l'Eglise prie sans relâche, et offre la divine Eucharistie, pour les péchés de tous ses enfants morts, à l'exception de ceux qui seraient sortis de cette vie dans un état d'impénitence finale.

Saint Paul, dans sa seconde Epître à Timothée, donne des bénédictions à Onésiphore *qui n'a pas eu honte de ses liens* (chap. I, v. 16), et termine ses vœux en priant pour qu'Onésiphore *trouve miséricorde par devant le Seigneur*, au grand jour, τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ, *in die illo* (v. 18), ce qui signifie, d'après l'interprétation des Pères, après la mort.

Finalement, pour mettre le sceau à cet ensemble de

preuves, rappelons ici les propres paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ (Ev. de saint Math., chap. XII, v. 32) : *Celui qui aura proféré une parole contre le Fils de l'Homme, cela lui sera remis ; mais quiconque l'aura dite contre l'Esprit Saint, cela ne lui sera remis ni dans le siècle présent ni dans le siècle futur.* De cette déclaration les plus sages interprètes du texte sacré tirent la conclusion légitime que certains péchés sont remis dans le siècle futur. C'est aussi dans ce sens que l'Evangile selon saint Luc nous exhorte *à nous faire des amis par le bon emploi du mammon de nos richesses, afin qu'après la mort ils nous accueillent dans les éternelles demeures* (saint Luc, chap. XV, v. 4). Et c'est ce que fit Zacchée le publicain, inspiré par la foi et le repentir.

Maintenant considérons et méditons avec attention, avec un tremblement salutaire, les vérités suivantes, qui achèveront de démontrer l'efficacité des prières de l'Eglise, de l'oblation du saint sacrifice et des aumônes pour les trépassés.

1° Tout péché mortel, c'est-à-dire toute violation libre et préméditée de la loi divine que n'ont point effacée la foi et la vraie pénitence, entraîne pour le coupable la peine de la réprobation éternelle et des châtiments temporels. Le péché porte un double fruit. Ce fut ainsi que nos premiers pères furent condamnés après leur chute à une double peine : *la réprobation* et *la douleur*.

2° Tout pécheur croyant et repentant obtient la ré-

mission de la peine éternelle, par les mérites de notre Seigneur Jésus-Christ. Mais, en trouvant grâce pour son âme, le prévaricateur n'est pas dispensé pour cela des conséquences directes et temporelles de son crime, telles que : la honte, l'affliction, les maladies, les poursuites de la justice humaine et la mort corporelle ; il les subit justement et nécessairement ici-bas.

3° Cependant nous voyons chaque jour un très-grand nombre de pécheurs, nos frères, mourir avec pénitence, mais avant d'avoir subi la peine temporelle de leur transgression ici-bas. Souvent, pour suppléer à ces peines naturelles et affermir les âmes repenties dans la pénitence, l'Eglise leur impose des exercices pieux, des privations volontaires, que l'on désigne sous le nom de *peines canoniques*. Or que de chrétiens meurent avant de les avoir subies, ou subitement et sans préparation efficace, bien qu'en état de grâce ! c'est pour eux que la sollicitude maternelle de l'Eglise a institué des oraisons et des commémorations incessantes dont l'efficacité et la suave odeur émanent du Sacrifice liturgique *et non sanglant*. Elle implore, en faveur de ces âmes en péril, la miséricorde du Père par la grâce du Fils et la vertu sanctifiante du Saint-Esprit. Il n'y a que les signes certains de l'impénitence finale des trépassés, qui, selon le précepte de l'Apôtre cité plus haut, impose silence au cri de détresse du cœur maternel.

4° Sur les bases ci-dessus exposées, l'Eglise universelle a toujours officié et prié pour le repos des âmes

de ses enfants. Toujours, disons-nous, car les trois Liturgies, celle de saint Jacques, celles de saint Basile et de saint Jean Chrysostome, renferment dans leur rituel respectif chacune trois oraisons pour les trépassés ; la première est proférée durant *l'Oblation préparatoire* des espèces ; la seconde suit la lecture de l'Evangile du jour ; la troisième se rattache à la consécration. Or le sixième Concile œcuménique mentionne expressément dans ses actes (canon LIII), chacune de ces saintes Liturgies, sanctionne et reconnaît leur authenticité.

5° En outre des prières que chaque fidèle demande à l'Eglise pour ses proches décédés, notre Mère commune a fixé certains jours de commémoration universelle pour tous les trépassés. C'est là que sa charité ingénieuse énumère dans de touchantes oraisons tous les genres de mort, tous les désastres et toutes les souffrances auxquelles l'homme pécheur est exposé ici-bas. Elle implore pour ces victimes innombrables les compassions du Dieu notre Sauveur.

6° Et attendu que les Pères de l'Eglise et notamment saint Cyrille d'Alexandrie et saint Jean Damascène ont enseignée que les âmes des trépassés avaient à traverser immédiatement après leur décès des stations, ou gradations, sous la conduite de leurs anges gardiens et en présence d'esprits malfaisants qui se prévalent de nos souillures pour entraver notre marche ascendante vers le séjour du repos, l'Eglise a prescrit de cumuler les oraisons les plus instantes pour assister ses enfants décédés dans l'espace des quarante premiers

jours qui suivent leur séparation d'avec leurs corps. Tel, dans le domaine des *figures* et des *ombres* de l'ancienne loi, le désert s'interposait entre l'Egypte, emblême de ce monde et la Terre promise image du ciel ! ! !...

Résumons. L'ensemble de la doctrine exposée ci-dessus repose sur une série de textes formels tirés des saintes Ecritures, sur la tradition universelle et constante de l'Eglise, sur les décrets du sixième Concile œcuménique, sur les enseignements de plusieurs Pères, enfin sur le principe de cohésion intime et nécessaire qui rattache l'Eglise militante sur la terre à l'Eglise triomphante dans les cieux. Le ciment qui les unit, sous leur chef unique et commun, Notre Seigneur Jésus-Christ, se compose de deux éléments salutaires : *l'invocation des saints et l'oraison pour les trépassés.*

C'est pourquoi les réformateurs du seizième siècle, en rejetant la première comme *idolâtrique*, se sont vus forcés d'abolir la dernière comme étant *inutile et superstitieuse.* Ils en voulaient à la doctrine du Purgatoire, enseignée par l'Eglise latine, doctrine plus moderne, que les anciens Pères n'ont point enseignée. Mais ce n'était pas là une raison suffisante pour attaquer une institution qui remonte à une haute antiquité chrétienne et porte un sceau radieux de *vérité* et de *charité.*

Comment les théologiens qui se font gloire de professer le dogme *du salut gratuit par Jésus-Christ*, comment dis-je, n'ont-ils pas vu que *la prière pour*

les morts était un acte collectif de cette *foi qui transporte les montagnes*, et que, selon les maximes de l'Eglise orthodoxe, il ne s'agit ici ni d'expiation en purgatoire, ni *de mérites* ou *démérites* après la mort, mais uniquement et simplement d'une aspiration maternelle des prières et des oblations de l'Eglise, en faveur des trépassés, et en vue de leur obtenir la rémission gratuite des peines temporelles qu'ils ont encourues, aussi longtemps *que le partage éternel* de ces âmes n'est pas encore irrévocablement fixé par le Souverain Juge?

Quant aux conséquences morales de l'oraison pour les trépassés, nous ne nous y arrêterons pas; elles se présentent d'elles-mêmes à tout esprit exempt de prévention, à tous les cœurs aimants et fermes dans leur foi. D'ailleurs, nous venons de le dire, cette pieuse institution est marquée d'un double sceau : *vérité* et *charité*. L'une est inséparable de l'autre, de même qu'il y a *chaleur* vitale partout où luit la véritable *lumière*.

Après avoir succinctement passé en revue les sept articles principaux qui séparent notre sainte Communion de toutes les innovations enfantées par la réforme du seizième siècle, hâtons-nous de poser la plume. Remettons tout à Dieu; gardons *notre dépôt sacré* (1. Ep. Timoth., ch. VI, v. 20), sans aucun mélange d'amertume envers ceux qui croient opposer la sainte Eglise au saint Evangile. Ils s'abusent par de faux-semblants de pureté dogmatique; ils confondent *la chose* avec *l'abus*; ils ouvrent, hélas! une large porte aux incursions de

la superbe raison humaine sur l'humble domaine de la foi chrétienne.

Ne sont-ce pas là autant de motifs de prier pour eux, sans transiger avec eux sur la doctrine, et d'espérer inébranlablement dans les miséricordes de celui qui *veut le salut* de toutes ses créatures (Ep. à Timothée, ch. II, v. 4)?

Odessa, le 30 décembre 1847.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PARALLÈLE I.

Exposition de la controverse entre les Eglises d'Orient et d'Occident. 9
I. Du dogme de la procession du Saint-Esprit. 12
II. De l'existence d'un purgatoire. 14
III. De la Communion sous les deux espèces. 16
IV. De l'immersion et de la triple immersion dans le Baptême. 17
V. De l'usage du pain levé et des azymes dans la Communion. 19
VI. Définition de la primauté du siége de Rome. 20

PARALLÈLE II.

Exposition de la controverse entre l'Église orthodoxe et la réforme du seizième siècle. 33
I. De la foi et des bonnes œuvres comme conditions du salut éternel. 38
II. De la très-sainte Eucharistie. 44
III. Doctrine de l'autorité de l'Église et des traditions sacrées. 47
IV. Du culte de vénération qui est dû à la sainte Croix, à la très-sainte Vierge Marie, mère de Dieu, aux Anges et aux Saints. 53
V. Du culte de vénération envers les saintes images et les saintes reliques. 60
VI. Des jeûnes religieux institués par l'Église. 67
VII. De l'état des âmes après la mort, et de l'oraison pour les trépassés. 70

Paris. — Impr. de Pommeret et Moreau, 42, rue Vavin.

AUG 21 1945